

RCS : LYON  
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1954 B 00797  
Numéro SIREN : 954 507 976  
Nom ou dénomination : LYONNAISE DE BANQUE

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2022 sous le numéro de dépôt B2022/018024

## BILAN SOCIAL (en milliers d'euros)

ACTIF	Notes	2021	2020
		31 décembre	31 décembre
Caisse, Banques centrales , CCP	2	75 388	75 140
Créances sur les établissements de crédit	2	8 014 393	6 773 527
Opérations avec la clientèle	3	37 634 787	35 704 085
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable		22 237	22 160
- Obligations et autres titres à revenu fixe	4	21 967	21 854
- Actions et autres titres à revenu variable	5	270	306
Participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme	6	66 898	70 795
- Participations et autres titres détenus à long terme		41 869	40 079
- Parts dans les entreprises liées		25 029	30 716
Immobilisations incorporelles	7	33 809	34 406
Immobilisations corporelles	7	149 667	157 816
Autres actifs	8	384 419	492 996
Comptes de régularisation	8	437 809	462 926
<b>Total de l'actif</b>		<b>46 819 407</b>	<b>43 793 851</b>

### Hors-bilan (en milliers d'euros)

#### Engagements reçus

##### Engagements de financement

Engagements reçus d'établissements de crédit

##### Engagements de garantie

Engagements reçus d'établissements de crédit

8 126 813

7 645 967

##### Engagements sur titres

Autres engagements reçus

42

## BILAN SOCIAL (en milliers d'euros)

PASSIF	Notes	2021	2020
		31 décembre	31 décembre
Dettes envers les établissements de crédit	10	8 907 325	8 084 734
Opérations avec la clientèle	11	35 700 608	33 729 260
Dettes représentées par un titre	12	45	397
Autres passifs	8	75 415	43 775
Comptes de régularisation	8	651 563	639 657
Provisions	13	199 992	192 736
Dettes subordonnées	14	196 026	196 050
Fonds pour risques bancaires généraux	15	27 867	27 867
Capitaux propres	15	1 060 566	879 375
- Capital souscrit		260 840	260 840
- Primes d'émission		90 421	90 421
- Réserves		346 353	346 353
- Report à nouveau		109 095	146
- Provisions réglementées		3 832	3 585
- Résultat de l'exercice		250 025	178 030
<b>Total du passif</b>		<b>46 819 407</b>	<b>43 793 851</b>

### Hors-bilan (en milliers d'euros)

#### Engagements donnés

##### Engagements de financement

Engagements en faveur d'établissements de crédit	23 087	33 741
Engagements en faveur de la clientèle	5 722 978	4 790 428

##### Engagements de garantie

Engagements d'ordre d'établissements de crédit	130 097	152 928
Engagements d'ordre de la clientèle	4 351 444	4 421 973

##### Engagements sur titres

Autres engagements donnés		42
---------------------------	--	----

## COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

	Notes	Exercice 2021	Exercice 2020
+ Intérêts et produits assimilés	22	616 255	631 410
+ Intérêts et charges assimilées	22	(153 581)	(184 373)
+ Revenus des titres à revenu variable	23	506	1 893
+ Commissions (produits)	24	498 079	459 397
+ Commissions (charges)	24	(100 438)	(87 554)
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	25	7 035	6 426
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	26	8	
+ Autres produits d'exploitation bancaire	27	3 271	3 087
+ Autres charges d'exploitation bancaire	27	(10 915)	(7 664)
<b>= Produit Net Bancaire</b>		<b>860 220</b>	<b>822 622</b>
+ Charges de personnel	28	(268 906)	(267 139)
+ Autres charges administratives		(199 820)	(187 892)
+ Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		(15 798)	(19 735)
<b>= Charges de fonctionnement</b>		<b>(484 524)</b>	<b>(474 766)</b>
<b>= Résultat Brut d'Exploitation</b>		<b>375 696</b>	<b>347 856</b>
+ Coût du risque	29	(23 585)	(75 141)
<b>= Résultat d'Exploitation</b>		<b>352 111</b>	<b>272 715</b>
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	30	(373)	(1 641)
<b>= Résultat Courant</b>		<b>351 738</b>	<b>271 074</b>
+/- Résultat exceptionnel		5 660	263
+ Impôts sur les bénéfices	31	(107 126)	(93 060)
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		(247)	(247)
<b>= Résultat Net Global</b>		<b>250 025</b>	<b>178 030</b>

## **B. Notes annexes aux comptes annuels**

### **Note 1 - Principes comptables et méthodes d'évaluation**

Les comptes sociaux de la Lyonnaise de Banque (LB) sont établis conformément aux principes comptables généraux et aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) dont le règlement 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :

- la continuité de l'exploitation,
- la permanence des méthodes,
- l'indépendance des exercices.

La Lyonnaise de Banque est intégrée globalement (en tant que filiale) dans les comptes consolidés du sous-groupe CIC faisant lui-même partie du périmètre de consolidation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

#### ***Crise sanitaire liée au Covid-19***

Face à la crise exceptionnelle et inédite provoquée par la pandémie due au virus Covid-19, les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont eu pour priorité de protéger l'ensemble de leurs collaborateurs et d'apporter un soutien maximal à leurs clients.

La banque n'a jamais cessé d'exercer son activité durant les confinements décidés par les pouvoirs publics en 2020 et en 2021, en adaptant ses dispositifs de fonctionnement afin d'assurer la continuité des opérations vis-à-vis de ses clients particuliers et professionnels. Les dispositifs de fonctionnement ont été adaptés au fur et à mesure de l'évolution de la pandémie, des recommandations et des réglementations des Autorités sanitaires et publiques. En 2021, le travail sur site des salariés a repris, avec des mesures d'hygiène et de distanciation adaptées (fourniture d'équipement de protection individuel, protocole de nettoyage des locaux spécifiques, etc.). Le recours au télétravail s'inscrit dans les accords de Groupe et d'entreprise « Qualité de Vie au Travail » ou dans les dispositifs dérogatoires qui peuvent être demandés par les Pouvoirs publics. La banque n'a pas eu recours au chômage partiel financé par l'Etat, ni à d'autres dispositifs de soutien public liés à la crise du Covid-19.

Les conséquences chiffrées de la pandémie sur l'activité de la banque ne sont pas déterminables avec pertinence, en raison :

- de l'amplitude et de la rémanence des effets des mesures de soutien à l'économie, en particulier sur la solvabilité des clients (sur l'ensemble de l'année 2021, les défaillances d'entreprises sont en diminution de près de 45% par rapport à 2019 ; le chômage est au plus bas en France depuis 2012) et sur la tenue des marchés financiers, qui n'ont connu ni crise boursière, ni de tensions sur les marchés de taux ;
- de la difficulté de mesurer objectivement les impacts possibles de l'événement sur les différents postes du compte de résultat potentiellement affectés dans un établissement de crédit (marge d'intérêt, commissions, charge du risque...), dont les variations peuvent relever de nombreux autres facteurs (politique monétaire et niveau des taux d'intérêt, contraintes prudentielles, situation du marché immobilier, stratégie de couverture financière de l'établissement, politique de tarification des opérations, etc., etc.),
- enfin, de la durée d'une potentielle crise et de son aggravation toujours possible avec l'émergence éventuelle de variants nouveaux, l'efficacité de la couverture vaccinale, l'ampleur et la date d'une reprise économique, qui restent autant de variables très largement inconnues.

Dans ces conditions, conformément aux recommandations de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) parues sur la « Prise en compte des conséquences de l'événement Covid-19 dans les comptes et situations établies à compter du 1er janvier 2020 », seuls les effets chiffrés jugés pertinents de l'événement doivent être fournis en annexe, selon une approche ciblée.

A cet égard, il convient de noter que notre établissement s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie en proposant des prêts garantis par l'Etat (PGE) pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels. Ces financements s'effectuent sous la forme de prêts qui comportent un différé amortissement d'un an et une clause actionnable par l'emprunteur pour lui permettre, à l'issue de la première année, de décider d'amortir son crédit sur une période d'un à cinq ans. Au 31 décembre 2021, les prêts garantis par l'Etat atteignent un total de 3,078 milliards d'euros (montants décaissés) et 3,424 milliards d'euros en tenant compte des prêts en cours d'instruction. Le traitement comptable de ces prêts suit le même principe de comptabilisation que les autres types de prêts. D'autre part, le « Prêt participatif relance » est un nouveau type de prêt ouvert depuis 2021 aux petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises de taille intermédiaire (ETI), destiné à offrir un financement de long terme s'insérant entre les fonds propres et la dette classique. Aucun prêt de cette nouvelle catégorie, encore très récente, n'a été mis en force durant l'exercice.

Enfin, en mesure d'appui immédiat à ses emprunteurs, la banque a accordé à partir d'avril 2020 des reports de remboursement sur les échéances des crédits amortissables à moyen et long terme aux entreprises, professionnels et agriculteurs, sans pénalités ou coûts additionnels, jusqu'à fin septembre 2020. A l'issue de cette période de report des échéances, un aménagement définitif des contrats a été effectué. Aucune dépréciation n'a été constatée au titre de ce premier report d'échéances s'inscrivant dans un dispositif de place, qui ne s'est pas traduit pas par des pertes pour la banque mais par un décalage dans le temps des échéances initiales à percevoir. Lorsque l'entreprise emprunteuse a demandé un second report d'échéances à l'issue du dispositif précité, le crédit est qualifié de restructuré. Au 31 décembre 2021, le total des échéances reportées s'élève à 281,107 millions d'euros.

### **Note 1.1 Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers**

La préparation des états financiers peut nécessiter la formation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux ;
- des valorisations d'instruments financiers non cotés sur un marché organisé.

### **Note 1.2 Reclassement d'actifs financiers**

Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est possible dans les deux cas suivants :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

### **Note 1.3 Traitement des changements de méthode comptable**

Les changements de méthode comptable sont appliqués de façon rétrospective, c'est-à-dire comme si ce principe avait toujours été appliqué. L'impact de première application est imputé sur les capitaux

propres au 1er janvier, corrigeant le bilan d'ouverture.

Conformément au règlement ANC 2015-06, pour les exercices ouverts à compter du 1 janvier 2016, le mali technique n'est plus comptabilisé de manière globale au poste « fonds commercial » et non amorti.

Il est comptabilisé au bilan par catégorie d'actifs en autres immobilisations corporelles, incorporelles et financières.

Cette affectation permet d'appliquer au mali technique les règles d'amortissement des actifs sous-jacents (le mali affecté en totalité ou en partie à un actif amortissable est désormais amorti en totalité ou en partie). En revanche, la quote-part du mali affectée au fonds commercial bénéficie toujours d'une présomption de non-amortissement.

#### **Note 1.4 Prêts et créances**

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi d'un concours et celles versées aux apporteurs d'affaires sur crédits sont rapportées progressivement au résultat suivant une méthode qui revient à les assimiler à des intérêts. Cet étalement actuariel est comptabilisé en produits nets d'intérêts au compte de résultat. Au bilan, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rattachent.

Au sein de l'ensemble des risques de crédit, on distingue comptablement les encours sains, douteux et douteux compromis.

Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation interne du risque de crédit du groupe Crédit Mutuel. Ce dernier considère la probabilité de défaut de la contrepartie via une note interne et le taux de perte fonction de la nature de l'exposition. L'échelle des notes internes comprend douze niveaux dont neuf pour les contreparties saines et trois pour les contreparties douteuses.

#### **Note 1.5 Créances et risque de crédit**

Le système de déclassement en encours douteux est conforme au règlement ANC n°2014-07, selon lequel les créances douteuses de toute nature sont déclassées dans les situations suivantes :

- en cas de constatation d'impayés depuis plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales, de plus de six mois pour les crédits aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours ;
- lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures de surendettement, de redressement, de liquidation judiciaire, faillite, etc.) ;
- lorsque la créance indépendamment de l'existence de tout impayé, présente d'autres risques de non recouvrement total ou partiel.

En effet, les traitements de passage en douteux, provisionnement et retour en sain de la clientèle sont automatisés en cohérence avec les règles prudentielles, (Règlement délégué de l'UE 2018/171) et aux orientations d'application EBA/GL/2016/07 de l'Autorité bancaire européenne (ABE). Ainsi :

- l'analyse du défaut (i.e. le fait générateur du déclassement de la créance) est effectuée quotidiennement, au niveau de l'ensemble des engagements d'un emprunteur, l'appréciation du défaut étant déterminée par emprunteur ou groupe d'emprunteurs ayant un engagement commun ;

- le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés et de douze mois pour les crédits restructurés.

Les créances douteuses font l'objet de dépréciations individualisées créance par créance enregistrées en coût du risque.

Les intérêts sur créances douteuses non réglés et inscrits au compte de résultat sont couverts par des dépréciations à hauteur de l'intégralité du montant comptabilisé. Les dotations ou reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

Concernant les créances douteuses sur les professionnels de l'immobilier, l'application de ces règles conduit à tenir compte de la valeur marchande des immeubles financés dans le secteur des marchands de biens. De même, le calcul du provisionnement des opérations liées à la promotion immobilière tient compte des frais financiers supplémentaires exposés par le promoteur, en raison du ralentissement éventuel de la commercialisation des programmes.

La dépréciation constituée couvre la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie « encours douteux compromis ».

La banque a défini des règles internes qui présument le caractère nécessairement compromis de la créance dès lors qu'elle a été classée plus d'un an en créance douteuse, sauf à démontrer formellement l'existence et la validité de garanties couvrant la totalité des risques. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en « encours douteux compromis ».

L'article 2221-5 du règlement ANC précité prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Lorsqu'ils sont significatifs, les encours douteux redevenus sains à la suite d'une restructuration à des conditions hors marché sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

L'impossibilité de recouvrer toute ou partie de la ou des créances douteuses entraîne le passage en perte. L'absence de possibilité de recouvrement résulte principalement :

- de l'attestation d'irrécouvrabilité délivrée par la société de recouvrement comportant les motifs de l'échec,
- de l'absence de solvabilité du ou des débiteurs des créances du dossier, constatée après que toutes les procédures internes du service contentieux ont été mises en œuvre,
- d'un jugement défavorable à la banque entraînant l'impossibilité de poursuivre le recouvrement de ses créances ou d'une décision de justice ordonnant l'effacement des dettes,
- d'un plan de surendettement incluant un abandon partiel de créance.

## **Note 1.6 Comptes d'épargne à régime spécial**

La réglementation des comptes d'épargne à régime spécial (livret bleu, livret A, compte sur livret d'épargne populaire, livret de développement durable et solidaire) impose aux établissements de crédit de reverser au fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) une partie de cette collecte. Cette centralisation des dépôts se traduit alors par une créance de l'établissement collecteur sur le fonds d'épargne de la CDC.

A compter du 31 décembre 2020, dans les états de synthèse, le montant de la créance sur le fonds d'épargne de la CDC n'est plus inscrit dans les « créances sur établissements de crédit » à l'actif du bilan, mais est présenté en déduction des encours des dépôts de la clientèle collectés par l'établissement au titre du livret A, du LDDS et du compte sur LEP figurant à son passif.

## **Note 1.7 Opérations sur titres**

Les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe (titres de marché interbancaire, de créances négociables, valeurs mobilières) sont répartis en titres de transaction, de placement ou d'investissement; et les actions et autres titres à revenu variable sont répartis en titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille, de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme. Les frais d'acquisition et de cession constituent une charge de l'exercice.

### ***Titres de transaction***

Il s'agit de titres qui, à l'origine, sont soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou racheter à court terme soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché. Ils sont enregistrés à la date d'acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. A chaque arrêté comptable, les titres détenus sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en produits ou en charges.

### ***Titres de placement***

Il s'agit de titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation ou parts dans les entreprises liées. Ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais d'achat. Les surcotes ou décotes éventuelles sont étalées sur leur durée résiduelle.

À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait l'objet séparément d'une estimation et, pour les obligations, les titres sont regroupés par ensembles homogènes. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur probable de négociation, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente, ce calcul étant effectué valeur par valeur ou par ensemble homogène.

Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 de l'ANC 2014-07, prenant la forme d'achat ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et il n'y a pas de compensation entre les plus et moins-values latentes. La valeur probable de négociation est, pour les actions cotées à Paris, le cours moyen du dernier mois et pour les actions cotées à l'étranger et les obligations, le cours le plus récent du dernier mois.

### ***Titres d'investissement***

Il s'agit de titres acquis avec l'intention manifeste de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur leur durée résiduelle. Ces titres font l'objet d'une couverture en ressources ou en taux.

Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la situation financière des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

### ***Titres de l'activité de portefeuille***

Ils proviennent d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'intervenir durablement dans le fonds de commerce ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Ces investissements sont réalisés dans le cadre de structures

dédiées, de manière significative et permanente et la rentabilité provient essentiellement de la réalisation de plus-values de cession.

Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition. À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait l'objet séparément d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les titres cotés, la moyenne des cours de bourse sur une période suffisamment longue peut être retenue.

#### ***Autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées***

Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion. Les titres de participation sont ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur l'émetteur, ou d'en assurer le contrôle.

Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, éventuellement réévalué, ou de fusion et opérations assimilées. A la clôture de l'exercice, chaque ligne fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention : elle peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de Bourse des derniers mois.

#### ***Titres donnés en pension livrée***

Ils sont maintenus à l'actif du bilan et la dette vis-à-vis du cessionnaire est inscrite au passif. Les principes d'évaluation et de prise en résultat des revenus de ces titres demeurent ceux applicables à la catégorie à laquelle ils appartiennent.

#### ***Critères et règles de déclassement***

En cas de modification d'intention ou de capacité de détention, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité et aux règles de transfert, les titres peuvent être déclassés. En cas de transfert, les titres font l'objet au jour du transfert d'une évaluation selon leur portefeuille d'origine.

### **Note 1.8 Instruments dérivés : instruments à terme de taux d'intérêt et de change**

Le groupe intervient pour son propre compte sur différents marchés organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux d'intérêt et de devises en application de la stratégie de gestion des risques liés aux positions de taux d'intérêt et de change de ses actifs et passifs.

#### ***Opérations sur les marchés organisés et assimilés***

Les contrats sur instruments à terme fermes ou conditionnels traités sur les marchés organisés et assimilés sont évalués conformément aux règles fixées par le Comité de la réglementation bancaire. Les contrats sont réévalués en fin d'arrêté suivant leur cotation sur les différents marchés. Le gain ou la perte résultant de cette réévaluation est porté au compte de résultat.

#### ***Opérations sur les marchés de gré à gré***

Sont notamment concernés les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, les contrats de taux futur (FRA), les contrats optionnels (cap, floor,...). Les opérations sont affectées dès leur origine dans les différents portefeuilles (position ouverte, micro-couverture, gestion globale du bilan et hors bilan, gestion spécialisée).

Les contrats classés dans les portefeuilles de position ouverte sont évalués au plus bas du prix d'acquisition ou de leur valeur de marché.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de micro-couverture sont inscrits en compte de résultat de façon symétrique à la comptabilisation de l'élément couvert.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de gestion globale du risque de taux sont inscrits prorata temporis dans le compte de résultat.

Les contrats inscrits dans les portefeuilles de gestion spécialisée sont évalués en valeur de marché. Les variations de valeur sont portées dans le produit net bancaire après correction pour tenir compte du risque de contrepartie et des frais futurs de gestion.

Les soultes de netting de dérivés de couverture sont étalées sur la durée résiduelle des éléments couverts.

### **Note 1.9 Immobilisations corporelles et incorporelles**

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, éventuellement réévalué, augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées au coût historique amorti c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable est déterminé après déduction de la valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Celles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement pour les immeubles sont de :

- 40-80 ans pour les gros œuvres ;
- 15-30 ans pour les clos et couverts ;
- 10-25 ans pour les équipements ;
- 10 ans pour les agencements et installations.

*Immobilisations incorporelles :*

- Les droits au bail versés ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation,
- Les droits d'entrée versés au propriétaire sont amortis sur la durée de vie du bail comme un complément de loyer,
- les autres éléments du fonds commercial sont amortis sur 10 ans (acquisition de portefeuilles de contrats clientèle).

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « produits des autres activités » ou « charges des autres activités ».

### **Note 1.10 Comptes de régularisation**

Les primes de remboursement des obligations sont amorties, sur une base linéaire, en fonction de la durée de l'emprunt.

### **Note 1.11 Provisions pour dépréciation**

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges correspondantes. Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

### **Note 1.12 Provisions générales pour risque de crédit (PGRC)**

Depuis l'exercice 2000, des provisions générales pour risques de crédit sont constituées pour couvrir des risques nés mais non encore avérés sur les crédits sains et les engagements donnés à la clientèle. Elles sont déterminées :

- pour les activités de crédit autres que les financements spécialisés, par un coût du risque moyen tel qu'il peut être appréhendé dans une perspective à long terme, soit 0,5 % de l'encours clientèle sain ;
- pour l'activité de financements spécialisés ainsi que pour les succursales étrangères, par un coût du risque obtenu à partir de la notation des créances à laquelle est associé un coût moyen de défaillance. Cette méthode permet de tenir compte de la moindre dispersion des risques, de l'importance unitaire des dossiers et donc d'une volatilité plus importante.

Ces provisions générales pour risque de crédit feront l'objet de reprises si les occurrences auxquelles elles sont destinées à faire face se concrétisent.

Depuis l'exercice 2003, elles peuvent comprendre une provision générale au titre des grands risques du groupe.

### **Note 1.13 Contrats d'épargne réglementée**

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés accessibles à la clientèle (personnes physiques) qui associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent pour l'établissement distributeur deux types d'engagements :

- de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Lorsque ces engagements sont potentiellement défavorables, ils font l'objet de provisions. Celles-ci couvrent les engagements sur contrats existant à la date de détermination de la provision ; il n'est pas tenu compte des futures ouvertures de plans et comptes épargne logement.

Les encours futurs liés aux contrats d'épargne logement sont estimés à partir de statistiques comportementales des clients dans un environnement de taux donné. Les PEL qui sont souscrits dans le cadre d'une offre globale de produits liés et ne répondant pas aux lois comportementales susvisées sont exclus des projections. Les encours à risques qui font l'objet d'une provision sont constitués :

- pour les dépôts PEL, de la différence entre les encours probables d'épargne et ceux d'épargne minimum attendus. Ces derniers sont déterminés avec un seuil de confiance de 99,5 % sur la base de plusieurs milliers de scénarios de taux différents ;

- pour les crédits épargne logement, des volumes futurs dépendant de la réalisation probable des droits acquis et des crédits déjà en force.

Les pertes futures sont évaluées par rapport aux taux non réglementés des comptes à terme pour l'épargne et des prêts ordinaires à l'habitat pour les crédits. Cette approche est menée par génération homogène de PEL et de CEL en termes de conditions réglementées, sans compensation entre les différentes générations. Les pertes ainsi déterminées sont actualisées à partir des taux déduits de la moyenne des douze derniers mois de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor 3 mois. Le montant des provisions repose sur la perte moyenne constatée à partir de plusieurs milliers de scénarios de taux générés par une modélisation stochastique. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

#### **Note 1.14 Actifs et passifs libellés en devises**

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change officiel à la date d'arrêté. Les gains ou pertes de change latents résultant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat avec les différences de change réalisées ou subies sur les transactions de l'exercice.

Cependant, les écarts de conversion des titres d'investissement et des titres de participation et de filiales libellés en devises et financés en euros ne sont pas enregistrés en compte de résultat. Toutefois, si les titres doivent faire l'objet d'une cession ou d'un remboursement, une provision est constitué à hauteur de la perte de change latente.

#### **Note 1.15 Fonds pour risques bancaires généraux**

Le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) a été créé par mesure de prudence pour couvrir les risques de caractère général et indéterminé, inhérents à l'activité bancaire. Les dotations et reprises au FRBG sont effectuées par les dirigeants et figurent au compte de résultat.

#### **Note 1.16 Intérêts et commissions**

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception de celles relatives aux opérations financières qui le sont dès la clôture de l'émission ou dès leur facturation.

Les intérêts des créances douteuses compromises ne sont pas comptabilisés en produits.

Les commissions comprennent les produits d'exploitation bancaire rétribuant les services fournis à des tiers, à l'exception de ceux ayant une nature d'intérêt, c'est à dire calculés en fonction de la durée et du montant de la créance ou de l'engagement donné.

#### **Note 1.17 Engagements de retraite et assimilés**

En application de la recommandation 2013.02 de l'ANC, les engagements font l'objet d'une provision dont la variation est comptabilisée dans le résultat de l'exercice. Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite et assimilés sont les suivantes :

- \* un taux d'actualisation déterminé par référence au taux long terme des obligations d'entreprises de première catégorie à la clôture de l'exercice

- \* un taux d'augmentation des salaires évalué à partir d'une estimation sur le long terme de l'inflation et de la progression du salaire réel.

#### ***Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies***

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur

actualisée de l'engagement et le coût des services rendus de l'exercice, à partir d'hypothèses. Les différences générées par les changements de celles-ci et par les différences entre les hypothèses antérieures et ce qui s'est effectivement produit constituent des écarts actuariels.

Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. La différence entre le rendement réel et celui attendu constitue un écart actuariel.

Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

#### ***Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite***

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1er janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les trois caisses du groupe CIC qui assuraient le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape ont fusionné au 1er janvier 2008 afin de mutualiser leurs réserves. Après fusion, les réserves de l'entité fusionnée couvrent intégralement les engagements, ceux-ci ayant fait l'objet d'une estimation complète en 2008. Afin de se mettre en conformité avec les dispositions de la loi Fillon du 23 août 2003 et de la loi 2008-1330 de Financement de la Sécurité sociale du 17 décembre 2008, la transformation en IGRS de l'entité fusionnée, avec pour corolaire le basculement des réserves et engagements auprès d'un organisme d'assurance, est intervenue en 2009.

#### ***Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies***

Les futures indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux sont, soit couverts par des contrats d'assurances, soit provisionnés pour la part non couverte par de tels contrats.

Les primes pour indemnités de fin de carrière versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les indemnités de fin de carrière arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursement par l'assureur à hauteur de la part couverte par celui-ci.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui a atteint son 62ème anniversaire.

#### ***Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies***

Depuis 1994, un accord d'entreprise a été conclu créant un régime de retraite complémentaire par capitalisation collective au profit des personnels du groupe.

#### ***Autres avantages à long terme***

Les salariés reçoivent une prime liée à la médaille du travail obtenue après 20, 30, 35 et 40 années d'ancienneté. Cet engagement est intégralement provisionné dans les comptes de la société et évalué selon les mêmes principes que ceux des indemnités de fin de carrière.

#### **Note 1.18 Implantation dans les Etats ou territoires non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.**

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires visés par l'article L511-45 du Code monétaire et financier et figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 12 février 2010.

## ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

Les notes de l'annexe sont présentées en milliers d'euros.

### NOTE 2 - Créances sur les établissements de crédit

	31.12.21		31.12.20	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Caisse, banques centrales, CCP	75 388		75 140	
Comptes ordinaires	7 166 931		6 687 760	
Prêts, valeurs reçues en pension (*)	104	821 978	49	73 543
Titres reçus en pension livrée				
Créances rattachées		25 380		12 175
Créances douteuses				
Dépréciation des créances douteuses				
<b>Total</b>	<b>7 242 423</b>	<b>847 358</b>	<b>6 762 949</b>	<b>85 718</b>
<b>Total des créances sur les établissements de crédit</b>		<b>8 089 781</b>		<b>6 848 667</b>
dont prêts participatifs		19 686		19 686
dont prêts subordonnés				

Il n'y a pas de crédits restructurés à des conditions hors marchés parmi les créances saines.

### NOTE 3 - Créances sur la clientèle

	31.12.21	31.12.20
Créances commerciales	42 733	45 569
dont <i>affacturage</i>		
Créances rattachées		
Autres concours		
- Prêts et crédits	36 192 301	34 380 395
- Titres reçus en pension livrée		
- Créances rattachées	41 540	37 212
Comptes ordinaires débiteurs	916 463	835 856
Créances rattachées	3	188
Créances douteuses	865 009	853 966
Dépréciation des créances douteuses	(423 262)	(449 101)
<b>Total</b>	<b>37 634 787</b>	<b>35 704 085</b>
dont prêts participatifs		
dont prêts subordonnés		

Parmi les créances douteuses, les créances douteuses compromises s'élèvent à 644,67 M€ et font l'objet de 348,10 M€ de dépréciations.

Les crédits restructurés représentent un montant total de 531,40 millions d'euros.

Répartition des créances sur la clientèle	Créances brutes	Créances douteuses	Créances douteuses compromises	Provisions
<b>Répartition par grands types de contrepartie</b>				
- Grand public	26 557 253	133 425	400 261	(228 153)
- Entreprises	10 635 786	86 917	244 407	(195 109)
- Grandes entreprises				
- Financements spécialisés				
- Autres				
<b>Total</b>	<b>37 193 039</b>	<b>220 342</b>	<b>644 668</b>	<b>(423 262)</b>

NOTE 4 - Obligations & autres titres à revenu fixe

	31.12.21			31.12.20				
	Transaction	Placement	Invest.	Total	Transaction	Placement	Invest.	Total
Titres détenus cotés								
Titres détenus non cotés (*)		5 000	1 860	6 860		5 000	1 750	6 750
Titres prêtés								
Créances rattachées		129		129		126		126
Créances douteuses (*)			46 174	46 174			46 412	46 412
<b>Montant brut</b>		<b>5 129</b>	<b>48 034</b>	<b>53 163</b>		<b>5 126</b>	<b>48 162</b>	<b>53 288</b>
Dépréciations								
. Sur risque de taux								
. Sur créances douteuses			(31 196)	(31 196)			(31 434)	(31 434)
<b>Montant net</b>		<b>5 129</b>	<b>16 838</b>	<b>21 967</b>		<b>5 126</b>	<b>16 728</b>	<b>21 854</b>
Plus-values latentes								
dont obligations subordonnées								
dont titres émis par des organismes publics								

Au cours de l'exercice 2021, aucun transfert de portefeuille n'a eu lieu.

(\*) Durée résiduelle à plus de 5 ans

NOTE 5 - Actions & autres titres à revenu variable

	31.12.21			31.12.20				
	Transaction	Placement	T.A.P.	Total	Transaction	Placement	T.A.P.	Total
Titres détenus cotés		10		10		200		200
Titres détenus non cotés		333		333		404		404
Titres prêtés								
Créances rattachées								
<b>Montant brut</b>		<b>343</b>		<b>343</b>		<b>604</b>		<b>604</b>
Dépréciation des titres		(73)		(73)		(298)		(298)
<b>Total</b>		<b>270</b>		<b>270</b>		<b>306</b>		<b>306</b>
Plus-values latentes		60		60		59		59

Au cours de l'exercice 2021, aucun transfert de portefeuille n'a eu lieu.

NOTE 6 - Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

	31.12.20	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	31.12.21
Autres titres détenus à long terme						
- cotés						
- non cotés	26 471	4 594			166	31 231
Titres de participation						
- cotés	469					469
- non cotés (*)	13 236	130	(3 087)			10 278
Parts dans les entreprises liées						
- cotés						
- non cotés (*)	31 315		(6 286)			25 029
Titres de sociétés mises en équivalence						
<b>Sous-total</b>	<b>71 491</b>	<b>4 724</b>	<b>(9 373)</b>		<b>166</b>	<b>67 007</b>
Ecart de conversion						
Titres prêtés						
Créances rattachées						
Appels de fonds et avances en compte courant dans les S.C.I.	13				(13)	0
<b>Montant brut</b>	<b>71 504</b>					<b>67 007</b>
Dépréciation						
- titres cotés						
- titres non cotés	(708)		599		(1)	(110)
Sous-total	(708)		599		(1)	(110)
<b>Montant net</b>	<b>70 795</b>					<b>66 898</b>

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'établissement dans les rapports avec les tiers de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur.

## Opérations avec les entreprises liées

	31.12.21		31.12.20	
	Total	Dont subordonné	Total	Dont subordonné
<b>Entreprises liées</b>				
Actif				
Créances sur établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
<b>Passif</b>				
Dettes envers les établissements de crédit				
Comptes créditeurs de la clientèle				
Dettes représentées par un titre				
<b>Hors-bilan</b>				
Engagements donnés				
Etablissements de crédit	644 989		585 633	
Clientèle				

## NOTE 7 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations corporelles	31.12.20	Acquisitions Dotations (*)	Cessions Reprises (*)	Autres variations	31.12.21
Valeur brute					
. Terrains d'exploitation	7 402		(80)		7 322
. Terrains hors exploitation	2 003				2 003
. Constructions d'exploitation	442 704	12 023	(17 077)	831	438 481
. Constructions hors exploitation	21 481	21			21 502
. Autres immobilisations corporelles	68 992	5 855	(8 813)	186	66 220
<b>Montant brut</b>	<b>542 582</b>	<b>17 899</b>	<b>(25 970)</b>	<b>1 017</b>	<b>535 528</b>
Amortissements					
. Terrains d'exploitation					
. Terrains hors exploitation					
. Constructions d'exploitation	(313 033)	(14 136)	13 614	(782)	(314 337)
. Constructions hors exploitation	(10 739)	(799)			(11 538)
. Autres immobilisations corporelles	(60 994)	(1 313)	2 499	(178)	(59 986)
<b>Montant des amortissements</b>	<b>(384 766)</b>	<b>(16 248)</b>	<b>16 113</b>	<b>(960)</b>	<b>(385 861)</b>
<b>Montant net</b>	<b>157 816</b>				<b>149 667</b>

(\*) dont mises en service pour un montant total de 6,16 M€.

Immobilisations incorporelles	31.12.20	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	31.12.21
Valeur brute					
. Fonds commerciaux	103				103
. Frais de recherche et de développement					
. Autres immobilisations incorporelles	45 438		(8 348)	4 352	41 442
<b>Montant brut</b>	<b>45 541</b>		<b>(8 348)</b>	<b>4 352</b>	<b>41 545</b>
Amortissements					
. Fonds commerciaux					
. Frais de recherche et de développement					
. Autres immobilisations incorporelles	(11 135)	(382)	721	3 060	(7 736)
<b>Montant des amortissements</b>	<b>(11 135)</b>	<b>(382)</b>	<b>721</b>	<b>3 060</b>	<b>(7 736)</b>
<b>Montant net</b>	<b>34 406</b>				<b>33 809</b>

NOTE 8 - Comptes de régularisation et autres actifs et passifs

	31.12.21		31.12.20	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<b>Comptes de régularisation</b>				
Comptes d'encaissement	3 451	15 174	5 206	162
Comptes d'ajustements devises et hors-bilan	92	4 194	141	4 232
Autres comptes de régularisation	434 266	632 195	457 579	635 263
<b>Sous-total</b>	<b>437 809</b>	<b>651 563</b>	<b>462 926</b>	<b>639 657</b>
<b>Autres actifs et passifs</b>				
Primes sur options	6		4	
Comptes de règlement d'opérations sur titres		218		
Dettes représentatives des titres empruntés				
Débiteurs et créditeurs divers	385 174	75 146	492 989	43 696
Créances et dettes rattachées	469	51	10	79
Dépréciation	(1 230)		(7)	
<b>Sous-total</b>	<b>384 419</b>	<b>75 415</b>	<b>492 996</b>	<b>43 775</b>
<b>Total</b>	<b>822 228</b>	<b>726 978</b>	<b>955 922</b>	<b>683 432</b>

NOTE 9 - Dépréciation des créances douteuses et provisions

	31.12.20	Dotations	Reprises	Autres variations	31.12.21
<b>Actif</b>					
Dépréciation sur créances sur les établissements de crédit					
Dépréciation sur créances sur la clientèle	449 102	78 642	(105 359)	877	423 262
Dépréciation sur obligations et autres titres à revenu fixe	31 434		(238)		31 196
<b>Passif</b>					
Provisions sur engagements par signature	10 837	4 752	(4 583)	1	11 007
Provisions générales pour risques de crédit	116 816	3 468			120 284
Provisions sur créances	4 392	7 100	(2 133)		9 359
<b>Total</b>	<b>612 581</b>	<b>93 962</b>	<b>(112 313)</b>	<b>878</b>	<b>595 108</b>

Le total des créances douteuses sur la clientèle et sur les opérations de crédit-bail et assimilées est de 865,01 M€.

Elles sont couvertes par des dépréciations d'actif à hauteur de 423,26 M€ soit 48,93% contre 52,59% au précédent exercice.

Le taux de couverture des encours clientèle bruts par l'ensemble des dépréciations couvrant des risques de crédit s'établit à 1,14% contre 1,25% en 2020.

Les créances douteuses sont couvertes par ces dépréciations à l'exception des provisions générales pour risques de crédit qui concernent les créances saines.

NOTE 10 - Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.21		31.12.20	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Banques centrales, CCP				
Comptes ordinaires	35 183		44 610	
Comptes à terme		8 871 013		8 039 411
Valeurs données en pension				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes rattachées		1 129		713
<b>Total</b>	<b>35 183</b>	<b>8 872 142</b>	<b>44 610</b>	<b>8 040 124</b>
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit</b>		<b>8 907 325</b>		<b>8 084 734</b>

NOTE 11 - Comptes créditeurs de la clientèle

	31.12.21		31.12.20	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes d'épargne à régime spécial	6 590 920	2 319 283	5 816 827	2 209 210
Dettes rattachées		22		28
<b>Total - Comptes d'Epargne à Régime Spécial</b>	<b>6 590 920</b>	<b>2 319 305</b>	<b>5 816 827</b>	<b>2 209 238</b>
Autres dettes	24 043 554	2 737 453	20 997 202	4 694 675
Titres donnés en pension livrée				
Dettes rattachées	1	9 375		11 318
<b>Total - Autres dettes</b>	<b>24 043 555</b>	<b>2 746 828</b>	<b>20 997 202</b>	<b>4 705 993</b>
<b>Total des comptes créditeurs de la clientèle à vue et à terme</b>		<b>35 700 608</b>		<b>33 729 260</b>

NOTE 11a - Dépôts de la clientèle faisant l'objet d'une centralisation auprès du fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations

	31.12.21	31.12.20
Montant des dépôts collectés (livrets A, livrets de développement durable et solidaire, livrets d'épargne populaire)	3 891 826	3 583 851
Montant de la créance sur le fonds d'épargne de la CDC (montant des dépôts centralisés)	(2 133 982)	(1 941 844)
<b>Montant net des comptes d'épargne à régime spécial présentés au passif du bilan</b>	<b>1 757 844</b>	<b>1 642 007</b>

NOTE 12 - Dettes représentées par un titre

	31.12.21	31.12.20
Bons de caisse	40	40
Titres du marché interbancaire & titres de créance négociables		350
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Dettes rattachées	5	7
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>397</b>

NOTE 13 - Provisions

	31.12.20	Dotations	Reprises	Autres variations	31.12.21
<b>Provisions pour risques de contrepartie</b>					
- engagements par signature	10 837	4 752	(4 583)	1	11 007
- engagements de hors-bilan					
- risques pays					
- provisions générales pour risques de crédit	116 816	3 468			120 284
- provisions épargne logement	14 585	151	(606)	12	14 142
- autres provisions pour risques de contrepartie	4 392	7 100	(2 133)		9 359
<b>Provisions pour pertes sur Instruments financiers à terme</b>					
<b>Provisions sur filiales et participations</b>					
<b>Provisions pour risques et charges hors risques de contrepartie</b>					
- provisions pour charges de retraite	29 686	149	(998)	(1)	28 836
- autres provisions pour risques et charges	16 420	2 929	(3 561)	576	16 364
<b>Total</b>	<b>192 736</b>	<b>18 549</b>	<b>(11 881)</b>	<b>588</b>	<b>199 992</b>

NOTE 13a - Provision relative aux indemnités de fin de carrière

Indemnités de fin de carrière	Ouverture	Effet de l'actualisation	Produits financiers	coût des services rendus	Autres transferts, frais de gestion	Variation écarts actuariels	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations d'assurance	Clôture
Engagements	40 765	408		2 366	(338)	(599)	(2 113)		40 488
Contrat d'assurance	24 459		(144)		(239)		(1 268)	1 510	24 318
Etalement									
<b>Provision</b>	<b>16 306</b>	<b>408</b>	<b>144</b>	<b>2 366</b>	<b>(99)</b>	<b>(599)</b>	<b>(845)</b>	<b>(1 510)</b>	<b>16 170</b>

Note 13b - Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne logement

	31.12.21		31.12.20	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans d'épargne logement	1 920 861	14 127	1 855 670	14 560
Comptes d'épargne logement	105 723		102 334	
Prêts d'épargne logement	1 320	14	1 890	24
<b>Total</b>	<b>2 027 904</b>	<b>14 141</b>	<b>1 959 894</b>	<b>14 584</b>

Ventilation des encours de Plans d'épargne logement par génération.

	2021	2020
<b>Encours des plans d'épargne logement</b>		
Ancienneté comprise entre 0-4 ans	132 109	481 618
Ancienneté comprise entre 4-10 ans	1 423 079	1 008 340
Ancienneté supérieure à 10 ans	365 673	365 712
<b>Total</b>	<b>1 920 861</b>	<b>1 855 670</b>

**NOTE 14 - Dettes subordonnées**

	31.12.20	Emissions	Rembour- sements	Autres variations	31.12.21
Dettes subordonnées	155 968				155 968
Emprunts participatifs	15 433				15 433
Dettes subordonnées à durée indéterminée	24 600				24 600
Dettes rattachées	49			(24)	25
<b>Total</b>	<b>196 050</b>			<b>(24)</b>	<b>196 026</b>

**Détail dettes subordonnées :**

	Date Emission	Montant Emission	Montant fin d'exercice
Principaux emprunts participatifs :			
Autres emprunts participatifs	1985	37 027	15 433
TSDI	1987	55 472	24 600
TSR	2018	197 000	155 968
Dettes rattachées			25
<b>total</b>			<b>196 026</b>

**NOTE 15 - Capitaux propres et FRBG**

	Capital	Primes	Réserves	Ecart de réévaluation	Provisions réglementées	Report à nouveau	Résultat exercice	Total	Fonds pour risques bancaires généraux
Solde au 1.1.2020	260 840	90 421	346 353		3 338	118	207 018	908 088	27 867
Résultat de l'exercice							178 030	178 030	
Affectation du résultat de l'exercice précédent						207 018	(207 018)		
Distribution de dividendes						(206 990)		(206 990)	
Augmentation de capital									
Incidence des réévaluations									
Autres variations					247			247	
<b>Solde au 31.12.2020</b>	<b>260 840</b>	<b>90 421</b>	<b>346 353</b>		<b>3 585</b>	<b>146</b>	<b>178 030</b>	<b>879 375</b>	<b>27 867</b>
Solde au 1.1.2021	260 840	90 421	346 353		3 585	146	178 030	879 375	27 867
Résultat de l'exercice							250 025	250 025	
Affectation du résultat de l'exercice précédent						178 030	(178 030)		
Distribution de dividendes						(69 081)		(69 081)	
Augmentation de capital									
Incidence des réévaluations									
Autres variations					247			247	
<b>Solde au 31.12.2021</b>	<b>260 840</b>	<b>90 421</b>	<b>346 353</b>		<b>3 832</b>	<b>109 095</b>	<b>250 025</b>	<b>1 060 566</b>	<b>27 867</b>

Le capital de CIC Lyonnaise de Banque est détenu à 100% par le CIC; il est composé de 8 414 202 actions au nominal de 31 euros. Le poste "Reserves" est constitué de la réserve légale pour 26 084 k€, des réserves facultatives pour 28 157 k€ et des autres réserves pour 292 112 k€. CIC Lyonnaise de Banque est intégré globalement dans les comptes consolidés du Groupe CIC, de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et du Groupe CREDIT MUTUEL.

**NOTE 16 - Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée résiduelle**

	< 3 mois et à vue	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	A durée indéterminée	Créances dettes rattachées	Total
<b>ACTIFS</b>							
Créances sur les établissements de crédit *	7 290 100	10 986	41 645	721 670		25 380	8 089 781
Créances sur la clientèle **	3 631 036	3 746 314	13 588 091	16 240 991		41 543	37 247 975
Obligations et autres titres à revenu fixe ***			6 860			129	6 989
<b>PASSIFS</b>							
Dettes envers les établissements de crédit	1 509 486	588 866	3 998 215	2 809 629		1 129	8 907 325
Comptes créditeurs de la clientèle	32 506 600	1 126 560	1 887 332	170 718		9 398	35 700 608
Dettes représentées par un titre							
- Bons de caisse		40				5	45
- Titres du marché interbancaire et titres de créance négociés							
- Emprunts obligataires							
- Autres							

\* à l'exception des créances douteuses et des provisions pour dépréciation

\*\* à l'exception des valeurs non imputées, de l'étalement frais dossiers sur prêts, des créances douteuses et des provisions pour dépréciation

\*\*\* exclusivement pour les titres de placement et d'investissement (hors créances douteuses)

**NOTE 17 - Contrevaieur en euros des actifs & passifs en devises**

La contrevaieur en euros des actifs et passifs libellés en devises est respectivement de 2 195 M€ et 2 181 M€.

**NOTE 18 - Engagements sur instruments financiers à terme**

Opérations sur instruments financiers à terme (selon la notion d'opérations de couverture micro/macro et opérations de gestion position ouverte/gestion spécialisée sur les opérations fermes et conditionnelles).

	Couverture	31.12.21 Opérations de gestion	Total	Couverture	31.12.20 Opérations de gestion	Total
<b>Opérations fermes</b>						
<i>Marchés organisés</i>						
Contrats de taux						
Contrats de change						
Autres opérations						
<i>Marchés de gré à gré</i>						
Accords de taux futurs						
Swaps de taux	5 425 314		5 425 314	4 760 026		4 760 026
Swaps financiers						
Autres opérations						
Swaps - autres						
<b>Opérations conditionnelles</b>						
<i>Marchés organisés</i>						
Options de taux						
Achetées						
Vendues						
Options de change						
Achetées						
Vendues						
Actions et autres options						
Achetées						
Vendues						
<i>Marchés de gré à gré</i>						
Contrats de taux plafonds et plachers						
Achetées	17 821		17 821	40 821		40 821
Vendues						
Options de taux, change, actions et autres						
Achetées						
Vendues						
<b>Total</b>	<b>5 443 135</b>		<b>5 443 135</b>	<b>4 800 847</b>		<b>4 800 847</b>

**Ventilation des contrats d'instruments de taux d'intérêt de gré à gré par type de portefeuille**

	31.12.21	Position ouverte isolée	Micro couverture	Risque global tx d'intérêt	Gestion spécialisée	Total
<b>Opérations fermes</b>						
Achats						
Ventes						
Contrats d'échange				5 425 314		5 425 314
<b>Opérations conditionnelles</b>						
Achats				17 821		17 821
Ventes						
	<b>31.12.20</b>					
<b>Opérations fermes</b>						
Achats						
Ventes						
Contrats d'échange				4 760 026		4 760 026
<b>Opérations conditionnelles</b>						
Achats				40 821		40 821
Ventes						

**NOTE 19 - Ventilation des autres opérations à terme non encore dénouées selon leur durée résiduelle**

31.12.21	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
<b>Instruments de taux</b>				
<i>Marchés organisés</i>				
Achats				
Ventes				
<i>Marchés de gré à gré</i>				
	16 571	1 250		17 821
	1 306 954	3 938 360	180 000	5 425 314
<b>Instruments de change</b>				
<i>Marchés organisés</i>				
Achats				
Ventes				
<i>Marchés de gré à gré</i>				
Achats				
Ventes				
Swaps financiers				
<b>Autres instruments financiers à terme</b>				
<i>Marchés organisés</i>				
Achats				
Ventes				
<i>Marchés de gré à gré</i>				
Achats				
Ventes				
<b>Total</b>	<b>1 323 525</b>	<b>3 939 610</b>	<b>180 000</b>	<b>5 443 135</b>

**NOTE 20 - Instruments financiers à terme - Risque de contrepartie**

Le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme est estimé selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios prudentiels

Risques de crédit sur instruments financiers à terme	31.12.21	31.12.20
Risques sur les établissements de crédit	11 798	14 576
Risques sur les entreprises		
<b>Total</b>	<b>11 798</b>	<b>14 576</b>

**NOTE 21 - Engagements de garantie donnés**

Dans le cadre des opérations de refinancement de Crédit Mutuel Alliance fédérale (marché hypothécaire et titres sécurisés), certains crédits à la clientèle distribués par le CIC constituent des actifs donnés en garantie à ces opérations de refinancement portées par des entités tierces du Groupe. Au 31 décembre 2021 leur montant s'élève à 10 827 millions d'euros.

NOTE 22 - Produits et charges sur intérêts

	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	7 207	9 630	20 397	26 815
Clientèle	608 111	143 952	610 844	151 264
Crédit-bail et location simple				
Obligations et autres titres à revenu fixe	937	(1)	169	27
Autres				6 267
<b>Total</b>	<b>616 255</b>	<b>153 581</b>	<b>631 410</b>	<b>184 373</b>
dont charges sur dettes subordonnées		2 119		2 138

NOTE 23 - Revenus des titres à revenu variable

	Exercice 2021	Exercice 2020
Titres de placement		2
Titres de l'activité de portefeuille		
Titres de participation et ATDLT	481	677
Parts dans les entreprises liées	25	1 214
Revenus des parts de S.C.I		
<b>Total</b>	<b>506</b>	<b>1 893</b>

NOTE 24 - Commissions

	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie & interbancaires	443	8	418	8
Opérations avec la clientèle	184 795	4 004	170 999	3 208
Opérations sur titres	14	930	12	639
Opérations de change	1 035		848	
Opérations de hors-bilan				
. Engagements sur titres				
. Engagements financiers à terme				
. Engagements de financement et de garantie	6 677	6 736	987	44
Prestations de services financiers	279 376	6 296	260 140	5 965
Commissions sur moyens de paiement		73 879		68 585
Autres commissions (dont produits rétrocedés)	25 739	8 585	25 993	9 105
<b>Total</b>	<b>498 079</b>	<b>100 438</b>	<b>459 397</b>	<b>87 554</b>

NOTE 25 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

	Exercice 2021	Exercice 2020
- Sur titres de transaction		
- Sur opérations de change	7 035	6 426
- Sur instruments financiers à terme		
* De taux d'intérêt		
* De cours de change		
* Sur autres instruments financiers y compris actions		
<b>Sous-total</b>	<b>7 035</b>	<b>6 426</b>
- Dotations aux provisions sur instruments financiers		
- Reprises de provisions sur instruments financiers		
<b>Total</b>	<b>7 035</b>	<b>6 426</b>

**NOTE 26 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés**

	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>Opérations sur titres de placement</b>		
- Plus-values de cession		
- Moins-values de cession	(217)	
- Dotations aux provisions pour dépréciation		
- Reprises de provisions pour dépréciation	225	
<b>Opérations sur titres de l'activité de portefeuille</b>		
- Plus-values de cession		
- Moins-values de cession		
- Dotations aux provisions pour dépréciation		
- Reprises de provisions pour dépréciation		
<b>Total</b>	<b>8</b>	

**NOTE 27 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire**

	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits accessoires	2 226		2 127	
Transferts de charges				
Dotation nette aux provisions pour risques et charges		104		(176)
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	1 045	10 811	929	7 840
Produits nets des autres activités			31	
<b>Total</b>	<b>3 271</b>	<b>10 915</b>	<b>3 087</b>	<b>7 664</b>

**NOTE 28 - Charges de personnel**

	Exercice 2021	Exercice 2020
Salaires & traitements	146 988	153 904
Charges sociales	72 064	71 114
Intéressement et participation des salariés	26 057	18 765
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunérations	24 084	23 768
Dotation nette aux provisions pour retraite	(849)	(412)
Autre dotation nette aux provisions pour risques et charges	562	
<b>Total</b>	<b>268 906</b>	<b>267 139</b>

**NOTE 29 - Coût du risque**

	Exercice 2021	Exercice 2020
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances douteuses	76 885	159 703
Reprises de provisions pour dépréciation des créances douteuses	(101 537)	(177 299)
Pertes sur créances irrécupérables couvertes par des provisions	38 714	78 957
Pertes sur créances irrécupérables non couvertes par des provisions	3 274	3 930
Récupérations sur créances amorties	(2 355)	(1 894)
<b>Solde des créances</b>	<b>14 981</b>	<b>63 397</b>
Dotations aux provisions pour risques et charges (1)	15 320	15 676
Reprises de provisions pour risques et charges	(6 716)	(3 932)
<b>Solde des risques</b>	<b>8 604</b>	<b>11 744</b>
<b>Total</b>	<b>23 585</b>	<b>75 141</b>

(1) dont dotation sur provision générale pour risque de crédit de 3,47 M€ au titre de l'exercice 2021.

**NOTE 30 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés**

	Exercice 2021			Total	Exercice 2020 Total
	Effets publics & valeurs assimilées	Obligations & ATRF	Participations & ATDLT dans les entreprises liées		
<b>Sur immobilisations financières</b>					
- Plus-values de cessions		3 970		3 970	
- Moins-values de cessions			(625)	(625)	
- Dotations pour dépréciation					
- Reprises de provisions pour dépréciation			599	599	32
<b>Sous-total</b>		<b>3 970</b>	<b>(26)</b>	<b>3 944</b>	<b>32</b>
<b>Sur immobilisations corporelles et incorporelles</b>					
- Reprise prov immo corporelles				500	
- Plus-values de cessions				519	738
- Moins-values de cessions				(5 336)	(2 411)
<b>Sous-total</b>				<b>(4 317)</b>	<b>(1 673)</b>
<b>Total</b>				<b>(373)</b>	<b>(1 641)</b>

**NOTE 31 - Impôts sur les bénéfices**

	Exercice 2021	Exercice 2020
Impôt courant - Hors effet de l'intégration fiscale	(106 270)	(93 967)
Impôt courant - Régularisation sur exercices antérieurs	(856)	907
Impôt courant - Effet de l'intégration fiscale		
<b>Total</b>	<b>(107 126)</b>	<b>(93 060)</b>
Sur activités courantes		
Sur éléments exceptionnels		
<b>Total</b>		

Le CIC, les banques régionales (dont fait partie la Lyonnaise de banque) et les principales filiales détenues à plus de 95 % ont constitué un groupe d'intégration fiscale. Chaque banque régionale membre du groupe intégré constitue avec ses propres filiales adhérentes un sous-groupe conventionnel. La Lyonnaise de banque n'a pas constitué de sous-groupe d'intégration fiscale avec ses filiales.

**NOTE 32 - Avoirs déposés à la Caisse des Dépôts et Consignations et comptes inactifs (R. 312-21 du code monétaire et financier)**

	Nombre	Montants en euros
Comptes recensés mentionnés au II de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier	40 951	49 034 485,54
Comptes déposés mentionnés à l'article L.312-20 du code monétaire et financier	759	2 052 239,05

Conformément à la loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence.

**NOTE 33 - Effectifs moyens**

	Exercice 2021	Exercice 2020
Techniciens de la banque	1 705	1 856
Cadres	1 594	1 681
<b>Total</b>	<b>3 299</b>	<b>3 537</b>

**NOTE 34 - Rémunérations versées au comité de Direction Générale**

	31.12.21	31.12.20
Montant global des rémunérations versées	1 384	1 433
Montant global des jetons de présence	98	105

## INFORMATION SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

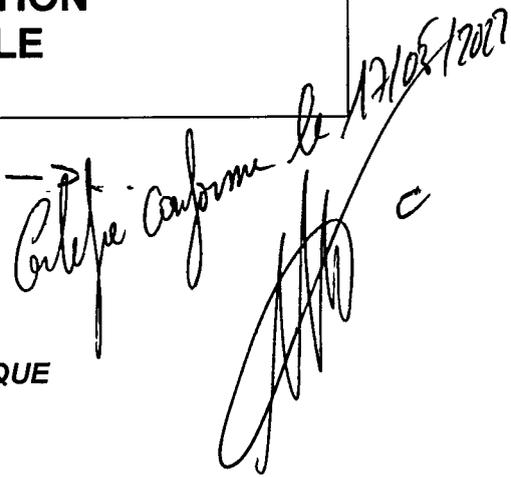
Au 31 Décembre 2021 (en milliers d'euros)	Siège (dpt)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus (en k€)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Chiffres d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (ou PNB)	Résultats Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en k€)
					Brute	Nette				
<b>A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous</b>										
<b>1. - Filiales (+ de 50% du capital détenu)</b>										
<b>a) Filiales françaises</b>										
Danifos S A S (1)	Fourqueux (78)	1 329	4 635	100,00%	3 955	3 955		6	-6	
<b>b) Filiales étrangères</b>										
<b>2. - Participation (10 à 50 % du capital détenu)</b> (détail des participations considérées comme importantes ou stratégiques)										
<b>a) Participations françaises</b>										
Crédit Mutuel Real Estate Lease (2)	Paris	64 399	17 836	19,55%	18 919	18 919			32 209	506
<b>b) Participations étrangères</b>										
<b>B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations :</b>										
<b>Participations non reprises au point A.</b>										
<b>a) Dans les sociétés françaises (ensemble)</b>										
					12 916	12 806				
<b>b) Dans les sociétés étrangères (ensemble)</b>										
					p					
<b>Total filiales et participations</b>						35 790	35 680	0		506

(1) Comptes arrêtés au 31 03 2021

(2) Comptes arrêtés au 31 12 2020

**CIC LYONNAISE DE BANQUE  
RAPPORT DE GESTION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE**

**SOMMAIRE**

- Carole Carbonne le 17/05/2022*  

- 1 LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE 2021**
  
  - 2 ACTIVITE ET RESULTATS DE CIC LYONNAISE DE BANQUE**
    - 2.1 Les faits marquants de l'exercice
    - 2.2 Activité de CIC Lyonnaise de Banque
    - 2.3 Résultat social
  
  - 3 GESTION DES RISQUES**
    - 3.1 Risques de crédit
    - 3.2 Risques de gestion de bilan
    - 3.3 Risques opérationnels
  
  - 4 PERSPECTIVES 2022**
  
  - 5 VIE SOCIALE**
    - 5.1 Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière
    - 5.2 Consultation de l'Assemblée Générale sur l'enveloppe globale des rémunérations
    - 5.3 Résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale
    - 5.4 Stocks-Options - Attribution d'actions gratuites
    - 5.5 Actionnariat des salariés de la société
    - 5.6 Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients
    - 5.7 Résultat des cinq derniers exercices
    - 5.8 Dépenses non déductibles fiscalement
    - 5.9 Rapport de Conseil d'administration sur les délégations en matière d'augmentation de capital
    - 5.10 Actionnariat
    - 5.11 Conseil d'administration
  
  - 6 RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE (RSE) ACTIONS 2021**

(Annexe spécifique au rapport)

## **1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE 2021**

### **2021 : poursuite de la reprise malgré l'inflation et la pandémie**

Dans le sillage de l'année 2020, 2021 a été conditionnée par l'évolution de la situation sanitaire. La période a oscillé entre forts rebonds économiques, grâce aux progrès de la vaccination, et ralentissements du fait de l'apparition de nouveaux variants. Les banques centrales et les Etats ont, dans un premier temps, poursuivi leurs politiques de soutien budgétaire et monétaire pour stimuler la reprise économique. Cependant, l'inflation, jugée transitoire au préalable, s'est révélée plus persistante qu'anticipé suscitant de l'inquiétude. Alimentées par l'envolée des prix des matières premières et par les tensions sur les chaînes d'approvisionnements, les pressions inflationnistes ont conduit les institutions à réagir. La Fed, la Banque d'Angleterre et, dans une moindre mesure, la Banque centrale européenne (BCE) se sont montrées moins accommodantes. Toutefois, l'appétit des investisseurs pour le risque s'est maintenu convaincus des perspectives de croissance à venir et d'une amélioration de la situation sanitaire. Cette confiance a permis aux marchés d'actions d'atteindre de nouveaux records historiques.

En zone euro, le début d'année est marqué par la résurgence épidémique pesant sur la croissance. Toutefois, l'optimisme est revenu dès la fin du printemps avec la réouverture progressive des économies et la reprise de l'activité portée notamment par la consommation des ménages. La politique monétaire très accommodante de la BCE a largement contribué à maintenir des conditions de financement favorables en zone euro. Cela a permis aux Etats de rester en soutien de l'économie malgré les vagues épidémiques successives. Grâce à la montée en puissance de la vaccination, l'impact de l'épidémie sur l'activité est désormais décroissant malgré l'apparition du variant Omicron en fin d'année. La crise sanitaire continue cependant d'exacerber les tensions inflationnistes. Ainsi, la BCE a dû entamer un resserrement monétaire avec la confirmation de l'arrêt en 2022 de son programme d'achats d'actifs lié à la pandémie qui a contribué à la remontée des taux souverains européens même si le mouvement est resté globalement limité. Les marchés d'actions européens ont bien tenu, notamment le CAC 40 qui a enregistré une progression de +29 % sur l'année pour atteindre un nouveau point haut historique à 7153 points fin 2021.

Le **Royaume-Uni** a débuté l'année par l'entrée en vigueur de l'accord commercial découlant du Brexit. Les conséquences négatives de la sortie de l'UE ont toutefois été en partie occultées par la situation sanitaire qui a conduit Boris Johnson à prendre des mesures strictes pour enrayer la progression de l'épidémie. La vaccination a fait ses preuves permettant une réouverture de l'économie dès le début de l'été. Cependant, des tensions politiques liées au Brexit et la hausse de l'inflation ont progressivement assombri les perspectives économiques du pays. L'envolée de l'inflation a amené la Banque d'Angleterre à annoncer une hausse des taux directeurs avec comme impact un renforcement de la livre sterling face à l'euro (+7 % sur l'année).

Aux **Etats-Unis**, la politique budgétaire volontariste mise en place par Joe Biden dès le début de l'année a largement contribué à la vigueur du dollar. Le cours s'est renforcé de +7% face à l'euro et a progressé face à toutes les devises. Fort de sa courte majorité au Sénat, le parti démocrate a entériné un plan de relance de 1 900 milliards de dollars et a validé un plan d'infrastructures en fin d'année. Ce soutien à la demande couplé à l'amélioration progressive de la situation sanitaire, a alimenté une reprise économique très rapide. Les marchés d'actions ont pu conserver une dynamique haussière tout au long de l'année atteignant un nouveau record historique à près de 4 800 points pour le S&P 500. Mais, les problèmes des chaînes d'approvisionnements, la flambée des prix de l'énergie et

la normalisation plus lente qu'anticipé du marché du travail ont entraîné une augmentation de l'inflation jugée inquiétante par la Fed. Pour freiner ces pressions inflationnistes, elle a annoncé une réduction de ses achats d'actifs et prévu des hausses de taux directeurs en 2022. Ces annonces ont eu un impact sur la hausse des taux souverains américains.

La **Chine** a été l'un des premiers pays à voir sa situation sanitaire s'améliorer et à retrouver son niveau de PIB d'avant-crise. Cette dynamique économique s'est graduellement essoufflée en raison de plusieurs facteurs dont la stratégie zéro-Covid qui a eu un impact lourd sur l'activité et les tensions diplomatiques avec les Etats-Unis qui ont persisté.

Les autorités ont resserré l'étau réglementaire sur de nombreux secteurs d'activité afin de renforcer la politique de prospérité commune et de redonner du pouvoir d'achats aux classes moyennes. Le défaut de paiement du promoteur immobilier Evergrande a également accentué ce climat d'incertitude. Ceci a entraîné une nette sous-performance des actifs chinois par rapport au reste des pays développés. Face à ces vents contraires, les autorités chinoises ont néanmoins envoyé des signaux sur leur détermination à contenir tout risque de contagion du secteur immobilier vers le reste de l'économie. Cette prise de position s'est reflétée dans le rebond partiel de l'économie au 4<sup>ème</sup> trimestre.

La propagation du variant Delta a posé de grandes difficultés aux **pays émergents**, pénalisés par une vaccination moins large et plus tardive que dans les pays développés. Les problématiques d'approvisionnements et l'accélération de l'inflation poussent les banques centrales à relever leurs taux directeurs. Leur réactivité est d'autant plus rapide qu'elles se retrouvent contraintes par le resserrement monétaire de la Fed.

L'année 2021 a été faste pour l'or noir avec une progression de près de 57% du Brent. L'OPEP+ a renforcé sa main mise sur le marché du pétrole avec pour conséquence une moindre reprise de la production par rapport à la hausse de la demande. En outre, elle n'a pas cédé aux pressions américaines en faveur d'une hausse rapide de l'offre.

Enfin, l'envolée du cours du gaz et de l'électricité s'explique par les tensions sur les moyens de production, dans un contexte géopolitique tendu entre la Russie et l'OTAN. Cet élément est de nature à alimenter l'inflation.

## **2. ACTIVITE ET RESULTATS DE CIC LYONNAISE DE BANQUE**

### **2.1. Les faits marquants de l'exercice**

Face à la crise exceptionnelle et inédite provoquée par la pandémie due au virus Covid-19, la banque a eu pour priorité de protéger de l'ensemble de ses collaborateurs et d'apporter un soutien maximal à ses clients.

Elle n'a jamais cessé d'exercer son activité durant les différentes périodes de confinement décidées par les pouvoirs publics en 2020 et 2021, en adaptant ses dispositifs de fonctionnement afin d'assurer la continuité des opérations vis-à-vis de ses clients particuliers, professionnels et entreprises. Ces dispositifs ont été adaptés tout au long de l'année, au fur et à mesure de l'évolution de la pandémie, des recommandations et des réglementations des Autorités sanitaires et publiques.

Le travail des salariés sur site a repris avec des mesures d'hygiène et de distanciation adaptées (fournitures d'équipement de protection individuel, protocole de nettoyage des locaux spécifiques, etc...). Le recours au télétravail s'inscrit dans les accords de Groupe et d'entreprise « Qualité de Vie au Travail » ou dans les dispositifs dérogatoires qui peuvent être demandés par les Pouvoirs publics. La banque n'a pas eu recours au chômage partiel financé par l'Etat, ni à d'autres dispositifs de soutien public liés à la crise du Covid-19.

Les conséquences chiffrées de la pandémie sur l'activité de la banque ne sont pas déterminables avec pertinence, en raison :

- de l'amplitude et de la rémanence des effets des mesures de soutien à l'économie, en particulier sur la solvabilité des clients (sur l'ensemble de l'année 2021, les défaillances d'entreprises sont en diminution de près de 45% par rapport à 2019 ; le chômage est au plus bas en France depuis 2012),
- de la difficulté de mesurer objectivement les impacts possibles de l'événement sur les différents postes du compte de résultat potentiellement affectés dans un établissement de crédit dont les variations peuvent relever de nombreux autres facteurs (politique monétaire et niveau des taux d'intérêt, contraintes prudentielles, situation du marché immobilier, stratégie de couverture financière de l'établissement, politique de tarification des opérations, ...),
- enfin, de la durée d'une potentielle crise et de son aggravation toujours possible avec l'émergence de nouveaux variants, l'efficacité de la couverture vaccinale, l'ampleur et la date d'une reprise économique, qui restent autant de variables très largement inconnues.

A cet égard, il convient de noter que notre établissement s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie en proposant des prêts garantis par l'Etat (PGE) pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels. Ces financements s'effectuent sous la forme de prêts comportant un différé amortissement d'un an et une clause actionnable par l'emprunteur pour lui permettre, à l'issue de la première année, de décider d'amortir son crédit sur une période d'un à cinq ans. Au 31 décembre 2021, les prêts garantis par l'Etat atteignent un total de 3,078 milliards d'euros (montants décaissés) et 3,424 milliards d'euros en tenant compte des prêts en cours d'instruction.

Enfin, en mesure d'appui immédiat à ses emprunteurs, la banque a accordé à partir d'avril 2020 des reports de remboursement sur les échéances des crédits amortissables à moyen et long terme aux entreprises, professionnels et agriculteurs, sans pénalités ou coûts additionnels, jusqu'à fin septembre 2020. A l'issue de cette période de report des échéances, un aménagement définitif des contrats a été effectué. Au 31 décembre 2021, le total des échéances reportées s'élève à 281 millions d'euros contre 341 millions d'euros un an plus tôt.

#### Mesures maintenues en 2021 dans le cadre de la pandémie de la COVID 19

- Limitation du nombre de clients en même temps dans une agence avec masque obligatoire.
- Fourniture de gel hydro alcoolique pour tous les sites.
- Fourniture d'hygiaphones en plexiglass pour tous les accueils.
- Fourniture de masques à l'ensemble des collaborateurs.
- Arrêt des formations en présentiel.
- Prescription pour ne pas rencontrer les clients chez eux.
- Limitation au maximum des réunions physiques (si pas possible, respect obligatoire des gestes barrière).
- Mise en place du télétravail avec fourniture d'ordinateurs portables et développement de fonctionnalités permettant le télétravail sur un ordinateur fixe.
- Limitation des évènements commerciaux ou de représentation.

#### Sur le plan de l'activité

- Progression du fonds de commerce de 2,4% à la faveur du redémarrage de la conquête de nouveaux clients.
- Hausse de la production de crédits échéancés de 21,9% vs -4,3% en 2020 poussée notamment par le crédit habitat.
- Croissance des crédits de +5,4% malgré une baisse des encours de Prêts Garantis par l'Etat (-12,7%).

- Baisse de la collecte d'épargne sur tous les marchés à 2,4 MM€ vs 7,0 MM€ en 2020. L'encours de ressources bancaires progresse de 6,4% sur l'année.
- Bonne tenue des activités de services, notamment les assurances, la banque à distance, les cartes bancaires et la monétique. Activité importante dans l'assistance et le conseil à la clientèle.
- Acquisition, le 18 octobre 2021, de la BECM Monaco, filiale bancaire du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale auquel appartient également CIC Lyonnaise de Banque, suivie le jour même de sa fusion avec notre succursale de Monaco.
- Fusion/absorption de la SNC St Pierre, filiale sans activité détenue à 100% par la banque, au moyen d'une transmission universelle de patrimoine.

#### Sur le plan organisationnel

- Poursuite du plan stratégique 2019-2023 renforçant la mobilisation des équipes autour de trois axes prioritaires :
  - être la banque relationnelle de référence dans un monde omnicanal,
  - être une banque engagée et adaptée au nouveau monde,
  - être une banque multiservice innovante.
- Responsabilisation accrue des directeurs d'agences disposant d'une plus grande autonomie de délégation pour plus de réactivité et de proximité auprès des clients.
- Augmentation du nombre de commerciaux en charge d'un portefeuille de clients et réduction du nombre d'administratifs.
- Approfondissement des travaux de pureté et de dimensionnement des portefeuilles pour un service adapté à chaque client.
- Adaptation du réseau d'agences à l'évolution du marché et à son environnement avec la fermeture de 27 points de vente et la transformation de 4 autres en bureau ou agence conseil.
- Enfin, 2021 a été la première année complète après la réorganisation du marché des Grandes Entreprises autour de trois agences « Grandes Entreprises » et de leurs « Banquiers Conseil » et du regroupement des agences Entreprises en « Centre d'affaires » avec l'objectif de conforter notre position de banque de premier cercle des Entreprises de taille intermédiaire.

#### Sur le plan financier

- Baisse du ratio des crédits sur dépôts de 0,6 points à 99,7%.
- Progression de la marge d'intermédiation dans un contexte de taux historiquement bas.
- Bonne dynamique des commissions portée par le redémarrage de l'économie.
- Baisse du coefficient d'exploitation à 56,3 %, la progression des revenus (+4,6%) se faisant concomitamment à une maîtrise des frais généraux (+2,1%).
- Résultat net social de la banque est en hausse de 40,4% à 250 millions d'euros avec un coût du risque des crédits historiquement bas.
- La contribution aux résultats consolidés du Groupe atteint 248,4 millions d'euros contre 69,1 millions d'euros en 2020.

## **2.2. Activité de CIC Lyonnaise de Banque**

L'activité de CIC Lyonnaise de Banque repose sur 394 points de vente localisés dans le grand quart sud-est de la France, regroupés en agences « Grand Public » (particuliers et professionnels), agences « Entreprises » (Grandes Entreprises et Entreprises) et agences « Banque Privée ».

**L'activité commerciale se caractérise par une bonne croissance des activités de crédits et de services, accompagnée par une hausse contenue des ressources bancaires.**

Avec 87 555 nouvelles entrées en relation (+4,5%) et une stabilité de l'attrition (taux de départ à 5,5% contre 5,3% en 2020), le nombre de clients de la banque a continué de progresser sur l'année (+2,4%) avec une croissance de +1,5% sur les particuliers, +4,2% sur les professionnels et de +3,4% sur le marché des entreprises.

Traduisant l'intensification des relations avec la clientèle, les indicateurs d'activation du fonds de commerce progressent de +0,8% pour les particuliers, de +1,4% pour les professionnels et de +1,7 % pour l'entreprise.

Le taux de clients détenant une carte bancaire augmente de 0,8 point (73,6%) et le taux de clients détenteurs d'un contrat personnel de 0,9 point (45,2%). 10,9% des clients ont au moins un contrat téléphonie et le nombre de contrats banque à distance avec abonnement s'est également accru de 8,1% avec 77 clients sur 100 équipés.

**En ce qui concerne l'épargne bancaire, la collecte nette s'établit à 2,4 milliards d'euros contre 7,0 milliards en 2020. L'encours d'épargne bilanciel progresse de 6,4% sur l'année.**

Selon l'INSEE, le taux d'épargne des ménages français est resté élevé en 2021 à 21,4% après 20,3% en 2020 et 14,9% en 2019. Dans un contexte économique et sanitaire difficile, les épargnants ont encore accordé une prime à la sécurité et à la liquidité de leurs placements. La structure de la collecte a continué d'évoluer vers l'épargne comptable à vue avec 3,2 milliards d'euros sur les comptes courants (+15,2%) et 962 millions d'euros sur les livrets (+12,6%). Bien que le nombre de plans épargne logement diminue de 3,3%, l'encours a continué de progresser de 63 millions d'euros (+3,1%) avec un taux de rémunération moyen de 2,43% compte tenu des taux garantis sur les anciennes générations. Les encours de comptes à terme ont baissé de 1 951 millions d'euros (-41,6%) conséquence de la forte baisse de leur rémunération.

**L'épargne financière a pour sa part augmenté de 11,4%.**

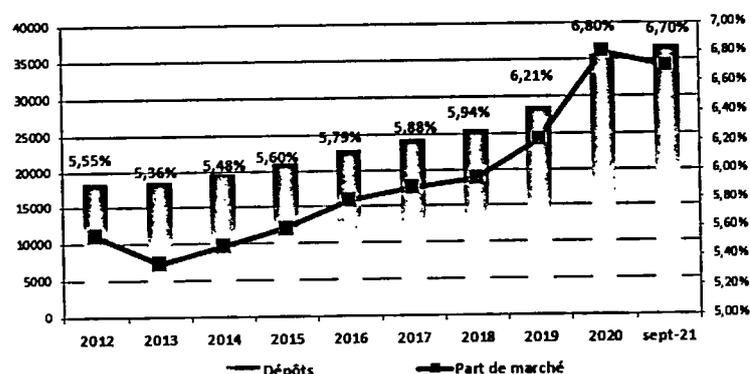
Après une année 2020 atone (+0,8%), l'épargne hors bilan a fortement redémarré en progressant de +11,4% grâce notamment à une forte dynamique des encours Titres clientèle (+31,1%).

La collecte d'assurance vie atteint 220 millions d'euros cette année après une décollecte de 202 millions d'euros l'année dernière. Les capitaux sont en progression de 4,6%. Les placements en unités de comptes représentent 19,3% du total contre 16,5% en 2020.

Les OPCVM (dont le groupe est promoteur ou distributeur) sont en hausse de 19,0%. Les produits en euros représentent 10,8% de l'encours.

L'épargne salariale progresse de 14,1% soutenue, depuis 2020, par les dispositions gouvernementales pour la promotion de l'épargne retraite.

Après une hausse constante depuis 7 ans (+1,3%), la part de marché sur les dépôts comptables est en recul de 0,10% au 30 septembre 2021.



**En ce qui concerne les crédits, la banque a continué d'accompagner ses clients dans leurs projets de financement en débloquant plus de 7,8 Milliards d'euros de crédits (+21,9%).**

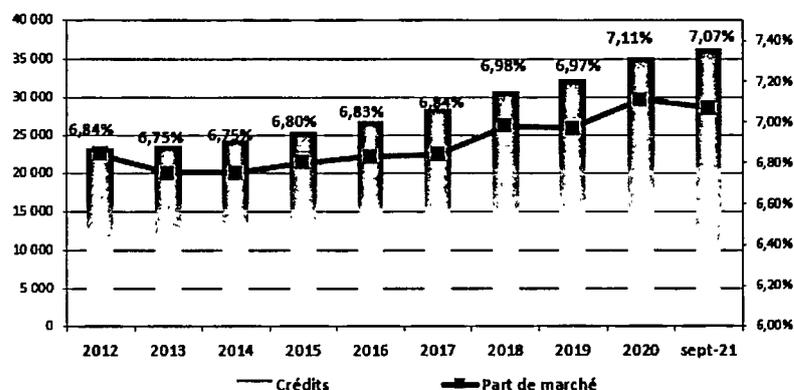
La production de crédits immobiliers a atteint un niveau historiquement élevé de 4,3 milliards d'euros débloqués (+27,6%). Le faible niveau des taux a permis de maintenir la solvabilité des ménages malgré un contexte de prix toujours plus élevés et des contraintes réglementaires plus contraignantes. 51% des financements ont porté sur l'achat de résidences principales et 21% sur des opérations locatives. La part des rachats de crédits a représenté 4,6% des déblocages contre 9% en 2020. L'encours de crédits progresse de 9,3%. Les remboursements anticipés représentent 7,7% des encours contre 7,1% en 2020. Les déblocages de crédits à la consommation sont en hausse de 13,3% contre une baisse de 15,4% en 2020; l'encours en fin d'année progresse de 2,3%.

Après un recul de 12,7% en 2020, les financements d'investissements à caractère professionnel sont repartis à la hausse à 2,9 milliards d'euros soit +16,0% et +14,9% en prenant en compte les financements en crédit-bail portés par les filiales spécialisées du Groupe. L'encours fin d'année progresse de 2,7%.

La quasi stabilité des crédits court terme (-0,3%) à 5,7 milliards d'euros masque la baisse des encours PGE à 2,5 milliards d'euros (-12,7%) compensée par une hausse 12,2% des autres encours (crédits de fonctionnement et débiteurs).

Au total, les encours de crédits progressent de 5,4% sur l'année soit -2,2% sur le marché des entreprises, +9,1% chez les professionnels, +12,0% chez les agriculteurs et +7,1% sur le marché des particuliers.

La part de marché sur les crédits de la banque a reculé de 0,04% au 30 septembre 2021 ; elle était en progression constante depuis 7 ans.



## **2.3 Résultat social de CIC Lyonnaise de Banque**

**Le produit net bancaire : 860,2 millions d'euros soit +4,6%.**

**Le produit net d'intérêts progresse de 3,5%.** Le rendement moyen du portefeuille de crédits perd 15 cts dans l'année (22 cts en 2020 et 15 cts en 2019) avec une production de crédits à des taux inférieurs à ceux du stock. Le coût des ressources clientèle baisse, pour sa part, de 5 cts (10 cts en 2020 et 4 cts en 2019) en raison du non renouvellement d'importantes échéances de comptes à terme (-8 cts sur le stock). Le coût moyen des autres ressources empruntées sur les marchés par l'intermédiaire de la BFCM, centrale de refinancement du Groupe, a bénéficié de la baisse des taux. La solidité du Crédit Mutuel Alliance Fédérale et la réduction de la dépendance aux marchés qu'apporte le coefficient d'engagement a contribué à réduire les coûts de refinancement. Le respect des normes prudentielles de liquidité s'est traduit par une augmentation des dépôts à la BCE et a contribué à peser sur les résultats dans le contexte de taux courts négatifs tandis que la

mise en place d'une enveloppe TLTRO III de 1,1 milliards d'euros, en juin 2020, a eu un impact favorable sur l'année complète.

**Les commissions sont en hausse de 6,9%.**

Les commissions liées à l'exploitation ont évolué favorablement (+7,8%) notamment les commissions de comptes (+9,5%), les commissions monétiques (+8,2%) et les commissions de crédits (+2,5%).

Dans un contexte boursier favorable, les commissions financières ont progressé de 5,2% tirées par les commissions de gestion sous mandat et les commissions de placement.

Les commissions d'assurances sont en hausse de 5,4% avec une évolution homogène des assurances de risques (+5,3%), de l'assurance vie (+4,4%) et de l'assurance emprunteur (+4,7%).

**Les dividendes perçus sur titres de participations et filiales s'élèvent à 0,5 millions d'euros (1,9 millions d'euros en 2020).**

**Les frais de fonctionnement : progression de 2,1%.**

Les frais de personnel s'apprécient de 0,7% en raison des mesures salariales mises en place dans l'année dans un contexte de réduction des effectifs passant de 3 537 collaborateurs à 3 299 fin 2021.

Les efforts déployés pour les développements et les équipements informatiques ainsi que pour la communication expliquent la hausse de 3,8% des autres frais généraux. A noter également la hausse des contributions au Fond de Résolution Unique et au Fond de Garantie des Dépôts respectivement à 15,3 millions d'euros et de 2,1 millions d'euros.

Le coefficient d'exploitation, rapportant les frais généraux au produit net bancaire, affiche une baisse à 56,3 % pour atteindre le niveau le plus bas jamais réalisé (57,7% en 2020).

⇒ **Le Résultat Brut d'Exploitation s'établit à 375,7 millions d'euros en hausse de 8,0% sur l'année précédente.**

**Le coût du risque clientèle : baisse de 70,4%.** Il représente une charge de 20,1 millions d'euros contre 68,0 millions d'euros en 2020, soit 0,05% des encours de crédits à la clientèle (0,19% en 2020). Une provision générale pour risque de crédits a été dotée pour 3,5 millions d'euros (7,1 millions d'euros l'année précédente).

La réduction du coût du risque est plus forte sur les entreprises (-73%) que chez les professionnels et les particuliers (-60%).

Le taux de couverture des encours douteux-litigieux par des provisions s'établit à 48,9% contre 52,6% l'année précédente. Les encours douteux représentent 2,32% des encours totaux contre 2,42% un an plus tôt.

⇒ **Le résultat d'exploitation ressort en hausse de 29,1 % à 352,1 millions d'euros.**

La charge d'impôt sur les sociétés représente 107,1 millions d'euros soit un taux apparent de 30,0% par rapport au résultat avant impôts. Elle est en hausse de 14,1 millions d'euros. Rappelons que le taux de l'impôt est passé de 32,0% en 2020 à 28,4% en 2021.

⇒ **Le résultat net s'inscrit à 250,0 millions d'euros en hausse de 40,4% par rapport à 2020 (178,0 millions en 2020).**

La contribution aux résultats consolidés du groupe CIC (normes IFRS) atteint 248,4 millions d'euros contre 69,1 millions d'euros en 2020.

## Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Postérieurement à la clôture du 31 décembre 2021, le conflit en cours entre la Russie et l'Ukraine risque d'entraîner un choc sur l'économie mondiale et un ralentissement de l'activité. Cela pourrait accentuer certains risques affectant notamment ceux liés aux conditions macro-économiques et à l'évolution potentiellement défavorable des marchés ainsi que ceux de cyber-sécurité. Du fait des conséquences géopolitiques, économiques, financières et sociales encore incertaines de ce conflit et des incertitudes concernant sa propagation aux différents pans de l'économie mondiale, il n'est pas à ce stade possible d'en estimer l'impact exact pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale et ses filiales.

*Stricto sensu*, en termes de risques sur la Russie et l'Ukraine, Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a pas de présence directe (via une filiale ou une joint-venture) dans ces deux pays. De manière globale, l'exposition de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, dont CIC Lyonnaise de Banque est une filiale, sur ces pays est extrêmement limitée.

## **3. GESTION DES RISQUES**

### **3.1. Risques de crédit**

#### **Organisation générale de la filière Engagements sur l'activité de réseau domestique**

La gestion des risques de crédit est organisée selon les principes suivants :

- une approche par marché commercial (grand public, entreprises, grandes entreprises, banque privée) reflétant l'organisation du réseau,
- un circuit court de décision, favorisant la réactivité,
- une séparation des fonctions entre la décision d'octroi du crédit et sa mise en place,
- un fort contrôle interne,
- une approche globale des clients au travers de la notion de « groupe d'affaires »,
- des délégations de compétence *intuitu personae*, respectant des bornes minimales et maximales par métier faisant l'objet de revues régulières.

Le **système de cotation des tiers** (conforme à la réglementation Bâle II) repose sur des algorithmes de notation propres à chaque marché.

Cette cotation est :

- systématique : chaque tiers identifié dans le système d'information de la banque est coté,
- unique : il y a une seule cotation homogène par tiers et cette cotation est utilisée par l'ensemble du système d'information,
- automatique : l'ensemble des calculs est automatique et exploite des données du système d'information. Seuls demeurent cotés manuellement les grandes entreprises et certains groupes établissant des comptes consolidés, selon les procédures du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La note calculée est impactée quotidiennement par des éléments de la gestion des risques recensés dans l'applicatif BRISK qui intègre des informations externes (ex : incidents recensés en Banque de France) et internes (ex : impayé sur prêt, mise en garde Banque de France, etc...). Ce dispositif génère une grande réactivité dans l'évolution de la cotation en fonction des événements risques.

En complément de ces règles, les relations approfondies développées avec la clientèle, et les liens étroits tissés par la Banque avec l'environnement économique régional, permettent d'appréhender efficacement le risque de crédit et peuvent conduire à des ajustements de notations, à la baisse, sans restrictions ou à la hausse sur validation obligatoire de la Direction des Engagements.

Le dispositif de gestion du risque de crédit relève des actions conjointes de la Direction des Engagements (octroi de crédits hors délégation réseau, pilotage de l'octroi et animation réseau sur ce sujet, gestion opérationnelle de la masse risquée), de la Direction des Risques, du Contrôle Permanent et de la Conformité (contrôle de deuxième niveau), ainsi que de la Direction du Contrôle Périodique (contrôle de troisième niveau).

Deux Commissions spécifiques présidées par le Directeur Général, la Commission de Surveillance des Engagements et la Commission de Masse Risquée, se réunissent trimestriellement pour exercer un suivi d'ensemble du risque de crédit. A partir de l'analyse d'une cinquantaine de critères définis au niveau du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale et sur la base d'un dossier préparé par la Direction des Risques, du Contrôle Permanent et de la Conformité, ces Commissions s'assurent de la couverture des risques, de la qualité de la production de crédits, du respect des limites et de la division des risques selon différents axes d'analyse, par marché, produit, cotation, contrepartie.

Dans le domaine des crédits, l'année 2021 a été notamment marquée par les événements suivants :

- poursuite des mesures d'accompagnement clientèle en lien avec la crise sanitaire : distribution des prêts garantis par l'État (PGE) aux clients Professionnels et Entreprises éligibles, rééchelonnement des PGE mis en place en 2020 pour les clients en ayant émis la demande, réaménagement des prêts des clients en difficultés, etc. Grâce à cela, le coût du risque est resté parfaitement sous-contrôle en 2021. Dans le contexte d'une dégradation probable en 2022, une fois les aides gouvernementales arrivées à leur terme, une procédure Groupe d'identification des clients les plus fragilisés par la crise sanitaire a été mise en place, afin de leur proposer des solutions adéquates et personnalisées,
- adaptation des procédures d'octroi de crédits immobiliers afin de respecter parfaitement les recommandations du Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF) émises fin 2019 auprès des banques françaises,
- simplification du process d'octroi de certains crédits et augmentation des délégations de compétences du réseau, au cœur du dispositif, ce qui a permis de faire passer le taux de décision en agences de 82,4% en 2020 à 87,9% en 2021.

### **Concentration des risques**

Au 31 décembre 2021, 26 groupes clients dépassent 50 M€ d'encours, pour un total de 2 151 M€, soit 4,33% des engagements de la banque.

A titre comparatif, ces principaux clients étaient au nombre de 29 en 2020 et représentaient 2 222 M€ d'engagements, soit 4,75% du total.

La division du risque de crédit est donc en amélioration en 2021.

Tous les montants indiqués dans les tableaux ci-après sont en milliers d'euros.

## Exposition au risque

<b>Exposition (hors pensions)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Prêts et créances</b>		
Etablissements de crédit	7 984	6 751
Clientèle	38 058	36 199
<b>Exposition brute</b>	<b>46 042</b>	<b>42 950</b>
<b>Dépréciation</b>		
Etablissements de crédit	0	0
Clientèle	(423)	(449)
<b>Exposition nette</b>	<b>45 619</b>	<b>42 500</b>

<b>Exposition</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Engagements de financement donnés</b>		
Etablissements de crédit	23	34
Clientèle	5 723	4 790
<b>Engagements de garantie donnés</b>		
Etablissements de crédit	130	153
Clientèle	4 351	4 422
<b>Provision pour risques sur engagements donnés</b>	<b>11</b>	<b>11</b>

## Les crédits à la clientèle

<b>(capitaux fin de mois)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Crédits court terme</b>	<b>5 663</b>	<b>5 956</b>
Comptes ordinaires débiteurs	916	836
Créances commerciales	43	46
Crédits de trésorerie	4 684	5 058
Créances export	20	17
<b>Crédits moyen et long terme</b>	<b>31 488</b>	<b>29 305</b>
Crédits d'équipement	10 795	10 503
Crédit habitat	20 666	18 769
Crédit-bail	0	0
Autres crédits	27	33
<b>Total brut des créances clientèle</b>	<b>37 151</b>	<b>35 262</b>
Créances douteuses	865	854
Créances rattachées	42	37
<b>Total brut des créances clientèle</b>	<b>38 058</b>	<b>36 153</b>

Les garanties liées aux prêts immobiliers se répartissent comme suit :

Prêts à l'habitat	31/12/2021	31/12/2020
<b>Prêts à l'habitat</b>	<b>20 666</b>	<b>18 769</b>
Avec Garantie Crédit Logement	7 623	7 080
Avec hypothèque ou garantie similaire de premier rang	11 512	10 247
Autres garanties *	1 531	1 442

\* Autres garanties : hypothèques autres rangs, nantissements et gages...

► La garantie Crédit Logement permet à la banque de garantir sa créance en désignant une personne ou une société spécialisée. Cette dernière se porte caution et, en cas de défaillance dans le remboursement, s'engage à payer à la place de la personne cautionnée.

► La garantie Garantie Hypothèque et prêteurs de deniers sont des garanties qui permettent au créancier non payé de faire vendre le bien et d'être payé sur le prix de la vente.

### Répartition des crédits à la clientèle par réseau

Répartition des crédits à la clientèle par réseau	31/12/2021	31/12/2020
Grand Public	71,4%	69,3%
Entreprises	28,6%	30,7%
<b>Total crédits</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

### Répartition des risques par note interne

Répartition des encours sains de la clientèle par note interne	31/12/2021	31/12/2020
A+ et A-	45,0%	43,8%
B+ et B-	31,0%	31,7%
C+ et C-	15,0%	15,9%
D+ et D-	7,4%	7,2%
E+	1,6%	1,4%
<b>Total crédits</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

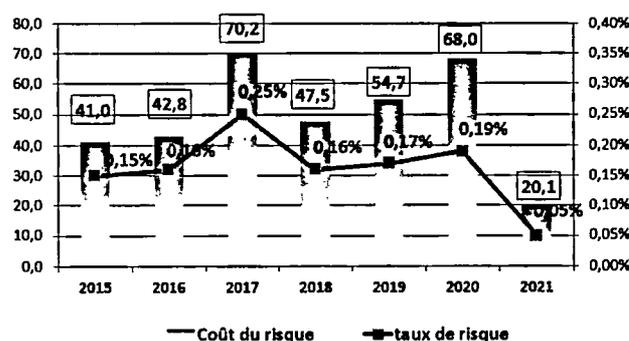
### Qualité des risques clientèle

Qualité des risques clientèle	31/12/2021	31/12/2020
Créances dépréciées individuellement	865	854
Dépréciation individuelle	(423)	(449)
Taux de couverture	48,9%	52,6%

### Impayés sur prêts à la clientèle non déclassés en créances douteuses (en K€)

Montant des créances ayant subies des Impayés de paiement	31/12/2021				Total
	< 3 mois	> 3 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 an	
<b>Prêts et avances</b>	<b>174 029</b>	<b>1 677</b>	<b>477</b>	<b>158</b>	<b>176 341</b>
Banques centrales	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	914	0	0	0	914
Entreprises non financières	105 444	777	336	154	106 711
Clientèle de détail	67 671	900	141	3	68 716
<b>Total</b>	<b>174 029</b>	<b>1 677</b>	<b>477</b>	<b>158</b>	<b>176 341</b>

## Evolution de l'incidence contentieuse :



Ratios calculés à partir du risque avéré

## **3.2. Risques de gestion de bilan**

### **3.2.1 – Organisation de l'activité**

La gestion du risque de liquidité et du risque de taux d'intérêt des banques du Groupe est centralisée, en référence aux décisions du Directoire du CIC et du Conseil d'administration de la BFCM :

- ↳ Centralisation du risque de liquidité : Directoire du CIC du 14 avril 2008 et Conseil d'administration de la BFCM du 4 juillet 2008,
- ↳ Centralisation du risque de taux : Directoire du CIC du 20 avril 2009 et Conseil d'administration de la BFCM du 3 juillet 2009.

Les comités décisionnaires du Groupe en matière de gestion de bilan sont les suivants :

- ↳ Le Comité technique ALM, qui gère le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt en fonction des limites de risque et des seuils d'alerte en vigueur dans le Groupe. Il est composé des responsables des métiers concernés (direction financière, gestion de bilan, refinancement et trésorerie, risques) et se tient au moins trimestriellement. Le Comité Technique ALM rend compte, chaque trimestre, au Comité de Suivi ALM, de l'évolution des risques et des décisions de couverture.
- ↳ Le Comité de suivi ALM, composé des principaux dirigeants du Groupe, qui examine l'évolution des risques de gestion de bilan et valide les limites de risque et les seuils d'alerte.

Les décisions de couverture visent à maintenir les indicateurs de risque (sensibilité de PNI et impasses) dans les limites fixées, au niveau global, et en deçà des seuils d'alerte pour chacune des banques composant le Groupe. Les couvertures sont affectées aux banques concernées, en fonction de leurs besoins.

Les entités du Groupe ne sont donc pas habilitées à prendre des décisions de couverture.

Les différents indicateurs de risque de gestion de bilan sont présentés chaque trimestre au Comité des Risques du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont définis comme suit :

- ↳ la gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de la salle des marchés, disposant de moyens propres,
- ↳ la gestion de bilan a pour objectif prioritaire l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change d'une part, le maintien d'un niveau de liquidité permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise de liquidité éventuelle d'autre part,

↳ la gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque et de la maîtrise du risque de liquidité et de taux lié à l'activité du réseau.

La gestion de bilan participe à la définition de la politique commerciale en matière de conditions clientèle, de règles de taux de cession interne.

Les conventions de gestion Groupe et les limites de risque et seuils d'alerte sont répertoriés dans un « référentiel de gestion de bilan Groupe » harmonisé au sein du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La banque n'ayant pas de gestion pour compte propre, CIC Lyonnaise de Banque est soumise désormais à un risque de taux et de liquidité pour sa seule activité clientèle.

La Direction Finances et Contrôle de gestion, assure le lien entre la gestion de bilan et le développement commercial. Ses principales missions couvrent :

- la gestion du risque de liquidité à court terme et les opérations de refinancement à court terme en veillant notamment au respect du ratio de liquidité LCR,
- la gestion du risque de liquidité et de taux au travers des opérations commerciales.

La Direction Finances et Contrôle de gestion rend compte mensuellement au Comité Tarification et Conditions Commerciales<sup>1</sup> de l'évolution de la production commerciale et de la liquidité. Ce comité est composé de la Direction générale, des Directions commerciales des différents marchés.

### **3.2.2 – Le dispositif de gestion du risque de taux global, les limites de risque et les seuils d'alerte**

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale et résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources. Son analyse tient aussi compte de la volatilité des encours de produits sans échéance contractuelle et des options cachées (options de remboursement anticipé de crédits, de prorogation, d'utilisation de droits à crédit, etc.).

Le risque de taux se définit comme l'éventualité de baisse du Produit Net d'Intérêt (PNI) suite à une variation défavorable des taux du marché.

A horizon d'un an et de deux ans, le risque de taux est exprimé par l'impact sur le PNI d'une variation instantanée de 1% des taux de marché et de 0,50% de l'inflation. Ces calculs sont faits sur base d'un scénario dynamique (intégration des hypothèses budgétaires d'évolution des encours). Des scénarios alternatifs d'évolution des taux sont également étudiés (inversion de la courbe des taux, variation de la courbe des taux de 2%).

Au-delà de deux ans, la méthode des impasses par type de taux (taux fixe, taux variable, taux inflation) est privilégiée, selon les étapes suivantes :

- ✓ Détermination des échéanciers en encours restant dû des actifs et des passifs par type de taux,
- ✓ Calcul de l'impassé prévisionnelle, définie comme la différence entre les actifs et les passifs.

L'écoulement des actifs et des passifs en stock (calculs sur base statique) est déterminé selon les règles de gestion de bilan (avec hypothèses de remboursements anticipés sur les

<sup>1</sup> Présidé par le Directeur Général

crédits et les comptes à terme, écoulement conventionnel des ressources non échancées et intégration des crédits engagés non versés).

L'impasse taux fixe constitue l'assiette du risque de taux et l'impasse taux livret/inflation celle de remontée du taux livret.

Par ailleurs, le pilotage interne est enrichi de mesures qui prennent en compte les phénomènes optionnels tels que les garanties de taux octroyées aux clients sur prêts à taux révisable (prêts capés).

Les limites et seuils d'alerte de risque de taux, révisées et complétées, ont été validées par le Comité de suivi ALM du 11 décembre 2020 et le conseil d'administration du 17 février 2021. Pour le Groupe CIC :

- ↳ Sensibilité du PNB à une variation des taux de marché de 1% et du taux inflation de 0,50% :
  - ✓ A la hausse des taux :
    - limite de 3% et seuil d'alerte de 2,7% du PNB à 1 an
    - limite de 4% et seuil d'alerte de 3,6% du PNB à 2 ans
  - ✓ A la baisse des taux :
    - limite de 6% et seuil d'alerte de 5% du PNB à 1 an et à 2 ans
- ↳ Sur un horizon moyen / long terme, le risque de taux d'intérêt est encadré par une limitation des impasses taux fixe statiques à 2 fois le PNB sur les maturités de 3 ans à 7 ans et un seuil d'alerte de 1,8 fois le PNB.

Pour le CIC Lyonnaise de Banque, les seuils d'alerte sont les suivants :

- ↳ Sensibilité du PNB à une variation des taux de marché de 1% et du taux inflation de 0,50% :
  - ✓ seuil d'alerte à 3,0% à 1 an,
  - ✓ seuil d'alerte à 4,0% à 2 ans.
- ↳ Sur un horizon moyen / long terme, le risque de taux d'intérêt est encadré par un seuil d'alerte des impasses taux fixe statiques à 2 fois le PNB sur les maturités de 3 ans à 7 ans.

Le comité de suivi ALM du 2 juin 2015 a validé le principe selon lequel les limites de risque de taux d'intérêt (sensibilité du PNB, impasse taux fixe) s'appliquent au niveau du Crédit Mutuel Alliance Fédérale et non au niveau de chacune des entités. Les indicateurs de risque de taux d'intérêt des entités sont néanmoins encadrés par des seuils d'alerte, de mêmes niveaux que les limites de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Pour une variation des taux de marché de 1% et de l'inflation de 0,50%, CIC Lyonnaise de Banque affiche un risque de sensibilité de PNI à la baisse des taux sur les deux premières années.

La sensibilité relative au PNB moyen de 2019 à 2021 est de -4,73% à 1 an et de -8,57% à 2 ans contre respectivement -3,30% et -6,57% à fin décembre 2020. L'impact sur le PNB serait une perte de 40,3 M€ la première année et de 73,0 M€ la deuxième année. Les seuils d'alerte à 1 an (soit 3%) et à 2 ans (soit 4%) sont dépassés.

<b>Sensibilité du PNI</b>		31/12/2020	31/12/2021
<b>A la baisse des taux</b>	1 an	-3,30%	-4,73%
	2 ans	-6,57%	-8,57%

L'augmentation de la sensibilité à la baisse des taux de la première et de la deuxième année s'explique principalement par la hausse des comptes courants créditeurs. La prise en compte en production nouvelle des Prêts de trésorerie garantis par l'Etat (PGE) à taux fixe pendant un an pour un montant de 106 M€ ralentit l'évolution de la première année.

L'impasse taux fixe est excédentaire en emplois jusqu'à 6 ans et à 15 ans, traduisant un risque à la hausse des taux. Entre 3 ans et 6 ans, le seuil d'alerte de 2 fois le PNB est respecté, sauf à 3 ans (2,9 fois le PNB). A l'inverse, les impasses taux fixe sont excédentaires en ressources (risque à la baisse des taux) sur le reste de l'échéancier.

Impasse/Excédent LB En M€		31/12/2020	31/12/2021
Après RA*	3 ans	219	2574
	5 ans	484	595
	7 ans	-97	-262

- RA : remboursement anticipé estimé.
- Conventions : 1/ + = besoin de ressources ; - = excédent de ressources

### 3.2.3 – Le dispositif de gestion du risque de liquidité et les seuils d'alerte

Le dispositif de pilotage du risque de liquidité du Groupe, en liaison étroite avec la BFCM qui assure le refinancement du groupe, repose sur les axes suivants :

- ↳ Respect des ratios de liquidité Bâle III (Liquidity Coverage Ratio à 30 jours et Net Stable Funding Ratio à 1 an)
- ↳ Suivi du ratio Crédits sur Dépôts
- ↳ Détermination de l'impasse de liquidité statique en scénario normal, toutes devises confondues, qui s'appuie sur les échéanciers contractuels et conventionnels, intégrant les engagements de hors bilan
- ↳ Détermination de l'impasse de liquidité en scénario de stress Bâle III, prenant en compte les taux de fuite / renouvellement des dépôts et les taux de renouvellement des crédits à 1 an du NSFR. Des ratios de transformation (ressources/emplois) sont calculés sur les maturités de 3 mois à 7 ans et font l'objet de niveaux cibles, afin de sécuriser et d'optimiser la politique de refinancement. Les impasses sont calculées toutes devises confondues et par devise significative (USD, GBP et CHF). Les seuils d'alerte sont les suivants :

	3 mois	6 mois	9 mois	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans
Seuils d'alerte	90,0%	90,0%	90,0%	90,0%	90,0%	90,0%	90,0%	90,0%	88,0%	86,0%

- ↳ Calcul de l'impasse de liquidité dynamique sur cinq ans, intégrant les éléments de production nouvelle, permettant de mesurer les besoins de financements futurs liés au développement de l'activité commerciale
- ↳ Le comité technique ALM décide des opérations de couvertures de liquidité à mettre en place au regard de tous ces indicateurs et notamment de l'impasse de liquidité en scénario Bâle III. Les répartitions entre les banques se font au prorata des besoins cumulés de chacune des entités, déterminés, depuis janvier 2013, à partir de l'impasse de liquidité en scénario Bâle III.

Au 31 décembre 2021, les impasses en scénario de stress Bâle III affichent des excédents de ressources de 2 ans (244 M€) à 10 ans (878 M€) et des excédents d'emplois sur les autres maturités (2,6 G€ à 1 mois, 1,8 G€ à 6 mois, 1,4 G€ à 1 an et 398 M€ à 15 ans). Les seuils d'alerte correspondant à des ratios de liquidité planchers sont respectés sur toutes les périodes.

Après prise en compte de la production nouvelle, au 31 décembre 2021, les excédents de liquidité s'élèvent à 4,3 G€ à 1 an, 2,4 G€ à 2 ans et 1,2 G€ à 3 ans contre respectivement 2,3 G€ à 1 an, 1,5 G€ à 2 ans en fin d'année 2020. Cette évolution s'explique

principalement par une plus forte hausse des dépôts (essentiellement C/C créditeurs) que des crédits (surtout habitat). A delà de 3 ans, l'impasse dynamique est en insuffisance de liquidité de 77 M€ à 4 ans et 1,5 G€ à 5 ans contre respectivement une insuffisance de liquidité de 515 M€ à 3 ans et de 1,6 G€ à 5 ans en fin d'année 2020.

### **3.3 Risques opérationnels**

L'article 4 du règlement UE n°575/2013 définit le risque opérationnel comme : « le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique ».

Dans le cadre de la réglementation prudentielle Bâle 2, le Groupe a mis en place un dispositif de gestion des risques opérationnels, sous la responsabilité des dirigeants effectifs, avec un référentiel de risques unique et des méthodes d'évaluation quantitatives communes. Ce dispositif est décliné au niveau régional, notamment au sein du CIC Lyonnaise de Banque.

#### **La politique générale et le dispositif du Groupe**

La politique générale de gestion des risques opérationnels de CIC Lyonnaise de Banque s'intègre dans la politique générale de gestion des risques opérationnels, définie et approuvée par les dirigeants effectifs et les organes de surveillance du Groupe.

La politique générale de gestion des risques opérationnels précise :

- la responsabilité des organes dirigeants et du contrôle permanent,
- le rôle et le positionnement de la fonction de gestionnaire de risque opérationnel,
- le dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels,
- le reporting et le pilotage général.

Les principaux objectifs du CIC Lyonnaise de Banque sont de :

- gérer les risques opérationnels conformément aux procédures définies au niveau du Groupe (collecte des incidents et classification des risques),
- diminuer les pertes des risques opérationnels en proposant les mesures curatives et préventives adaptées,
- renforcer les plans de continuité d'activité des activités essentielles,
- participer à optimiser les fonds propres alloués aux risques opérationnels.

CIC Lyonnaise de Banque a décliné son dispositif de gestion des risques opérationnels, sous la responsabilité des dirigeants, selon des méthodes d'évaluation quantitatives communes au Groupe.

#### **La gestion des risques opérationnels du CIC Lyonnaise de Banque, intégrée au sein du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale**

La gestion des risques opérationnels est composée :

- d'une fonction Groupe qui coordonne, consolide l'ensemble du dispositif et anime les gestionnaires de risques opérationnels des banques régionales CIC,
- d'un correspondant régional, gestionnaire des risques opérationnels (GROP) qui, met en œuvre le dispositif en cohérence avec les orientations du groupe. Il s'appuie sur les directions opérationnelles, leur contrôle interne et leur suivi qualité. Il est intégré à la Direction des Risques, du Contrôle Permanent et de la Conformité du CIC Lyonnaise de Banque.

## **Les incidents significatifs de l'exercice**

Les organes délibérants du Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont défini les critères et seuils de déclaration internes et réglementaires applicables aux entités du Groupe.

Le seuil d'1.000.000 € impose la déclaration de tout sinistre risque opérationnel aux dirigeants effectifs du CIC Lyonnaise de Banque puis aux dirigeants effectifs du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. A partir de 2.500.000 €, tout sinistre doit être déclaré aux organes de surveillance respectivement de la Banque puis du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

## **L'outil informatique de gestion des risques opérationnels**

Le Crédit Mutuel Alliance Fédérale a déployé en 2005 un outil informatique de gestion des risques opérationnels dans toutes ses entités. Cet outil, intégré au système d'information du Groupe est accessible aux collaborateurs habilités.

En complément, chaque GROUPE dispose :

- des bases de données de sinistres et de risques potentiels,
- des bases documentaires nécessaires, notamment en matière de cartographie des risques et de PUPA,
- des modules d'auto-formation nécessaires à l'utilisation des outils.

## **Le Plan d'urgence et de poursuite de l'activité (PUPA)**

Les PUPA décrivent les processus métiers considérés comme essentiels et les moyens jugés nécessaires à mettre en place dans un environnement particulier de crise (indisponibilité des locaux, des personnels, des outils et/ou fournisseurs clés) pour chacune des trois phases que sont le plan de secours, le plan de continuité et le plan de retour à la normale.

L'objectif des PUPA est de protéger l'entreprise pour limiter l'impact d'un sinistre dans le cadre de son programme de gestion de risques opérationnels.

Pour le CIC Lyonnaise de Banque, les PUPA ont été élaborés à partir de modèles communs au Groupe. Ils sont régulièrement mis à jour au gré des évolutions pouvant affecter les activités, les moyens et les organisations. La dernière actualisation des PUPA a été menée sur le premier semestre 2021.

Courant 2021, les PUPA du CIC LB (i.e. Point de vente, Centre de Relation Clientèle et Support) ont été chargés dans l'outil communautaire GCRISE.

Le portail des PUPA est accessible à partir de l'intranet de la Banque.

La gestion des PUPA est intégrée au reporting trimestriel des risques opérationnels que rédige le GROUPE à l'attention de la Direction Générale.

Le GROUPE de CIC Lyonnaise de Banque est également responsable PUPA de la Banque, le responsable immobilier et logistique de la Banque est son suppléant.

## 4. PERSPECTIVES 2022

L'année 2022 sera l'avant dernière année du plan stratégique 2019-2023 révisé en 2020 pour prendre en considération les effets de la crise du Covid 19 qui a fait irruption dans un paysage déjà dominé par les déséquilibres géopolitiques et le dérèglement climatique. La crise accélère l'utilisation des usages à distance et fait baisser la fréquentation de nos agences. Elle menace la pérennité de nos économies et augmente la sensibilité de nos parties prenantes sur nos actions environnementales et sociétales. Elle nous oblige également à sécuriser et protéger plus encore les données de nos clients avec l'exigence d'adaptation et de réactivité attendue par eux.

Les équipes seront, ainsi, mobilisées en 2022 autour des trois priorités suivantes :

1. **Être une banque relationnelle de référence dans un monde omni-canal** avec un conseiller pour chacun attentif et proche même à distance, une optimisation en permanence des réseaux de proximité et une organisation encore plus efficace pour réussir la commercialisation de l'offre multiservice.
2. **Être une banque engagée et adaptée au nouveau monde** en renforçant nos engagements auprès de nos clients, en faisant du Groupe la référence environnementale et sociétale, en rénovant le contrat social et en augmentant l'efficacité collective.
3. **Être un groupe de services multiservice et innovants** en renforçant l'orientation client dans la gestion des projets informatiques, en construisant un écosystème de partenariats de long terme pour de nouveaux services, en renforçant la connexion aux jeunes et en conservant notre avance technologique au service de la sécurité et de la protection des données.

**Le Crédit Mutuel Alliance Fédérale est le premier groupe bancaire non coté à s'être doté du statut d'entreprise à mission avec une raison d'être puissante et mobilisatrice : « Ensemble, écouter, agir ».** Le plan stratégique constitue une déclinaison majeure de la raison d'être. Il est en cohésion avec les missions qu'il porte face à la société (confère chapitre sur la Déclaration de Performance Extra Financière ci-après).

Confiante dans son modèle d'organisation commerciale basé sur une dimension locale forte et responsable, une présence visible et une marque nationale puissante, CIC Lyonnaise de Banque possède les atouts pour continuer son développement au service de l'Entreprise, du Professionnel, du Particulier et des Associations.

La conquête et la fidélisation de la clientèle resteront le socle de l'action commerciale avec une forte ambition dans le domaine Patrimonial et une approche mieux ciblée pour répondre à chaque besoin spécifique des clients.

L'évolution des habitudes de consommation et de mise en relation de nos clients induits par ces crises nécessiteront des ajustements de notre organisation commerciale. Elle se fera de manière ciblée et ponctuelle en respectant chaque fois l'engagement du Groupe sur le contrat social. Le financement des acteurs économiques de nos régions restera une priorité.

En matière de résultats, une attention particulière restera portée au développement de qualité, à l'évolution maîtrisée des risques et à une gestion rigoureuse des moyens.

Avec un maillage complet de son territoire, CIC Lyonnaise de Banque, forte de la puissance du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale, 4<sup>ème</sup> Groupe bancaire français et 2<sup>ème</sup> Banque de détail, possède les moyens pour se développer en 2021 :

- . des produits en constante évolution accessibles à travers différents canaux de distribution,
- . des collaborateurs impliqués et mobilisés,
- . une organisation commerciale fondée sur la décentralisation du pouvoir de décision au plus près du terrain,
- . une présence régionale visible et une marque nationale CIC puissante.

## **5. VIE SOCIALE**

### **5.1 Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

#### **Préambule**

Le contrôle interne est une fonction pleinement intégrée à la vie de l'entreprise, assurée dans tous les domaines selon un processus formalisé, avec l'objectif de veiller au-delà du respect des dispositions réglementaires à une meilleure maîtrise des risques, à la sécurisation des opérations ainsi qu'à l'amélioration des performances.

#### **I / Le dispositif de contrôle interne au niveau de CIC Lyonnaise de Banque**

##### **A / Un dispositif de contrôle structuré**

CIC Lyonnaise de Banque fait partie intégrante du dispositif de contrôle interne du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il s'organise autour des trois fonctions de contrôle réglementaires requises par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement, et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, à savoir le contrôle permanent, la conformité, et le contrôle périodique. Ce dispositif est adapté aux spécificités de la Banque relatives à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent, dans le respect des normes internes et réglementaires.

CIC Lyonnaise de Banque veille à ce que le périmètre couvert par son dispositif de surveillance englobe l'ensemble de ses activités. Ainsi, elle s'assure que le suivi consolidé des risques est réalisé sur une base homogène. Dans ce contexte il a été créé au premier trimestre 2019 une Direction des Risques, regroupant également la Direction du Contrôle Permanent et de la Conformité. La création de la Direction des Risques, du Contrôle Permanent et de la Conformité, placée sous l'autorité d'une même personne et indépendante de la Direction des Engagements, a pour conséquence une séparation des tâches d'octroi et de suivi des engagements.

Un Comité de Contrôle et de Conformité, placé sous l'autorité du Directeur Général, coordonne l'ensemble du dispositif de contrôle, en veillant à la complémentarité et à l'efficacité des travaux des différents acteurs, au travers de l'examen des plans de contrôles et des résultats des missions.

##### **B / Un dispositif de contrôle continu**

L'organisation mise en œuvre a pour but de vérifier de manière continue l'exhaustivité, la qualité et la fiabilité du système de contrôle interne. Elle se fonde sur un référentiel de contrôle, un ensemble de procédures, un outil informatique de contrôle dédié, ainsi que des limites opérationnelles, issus de la méthodologie Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale en adéquation avec les prescriptions réglementaires et les différentes normes prudentielles. Le système mis en place repose notamment sur des alertes informatiques générées automatiquement en fonction des seuils de détection mis en place, ainsi que des requêtes infocentre dédiées à des problématiques spécifiques revues en transversal, afin que l'intégralité des activités de CIC Lyonnaise de Banque soit surveillée de manière permanente.

## **C / Un dispositif de contrôle indépendant**

Le dispositif de contrôle a pour objectif de distinguer les différents types de contrôle au sein de directions distinctes conformément aux exigences découlant de l'arrêté du 3 novembre 2014 : il s'agit de la Direction des Risques, du Contrôle Permanent et de la Conformité, qui assure les contrôles à distance du réseau commercial ainsi que sa conformité, et de l'Inspection Générale en charge du Contrôle Périodique, qui a pour objectif de s'assurer, par l'intermédiaire de missions périodiques dans l'ensemble des entités du réseau, de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne, de l'efficacité de la gestion et de la surveillance des risques, de la conformité des opérations et du bon fonctionnement des contrôles permanents et de conformité.

Le Comité de Contrôle et de Conformité de CIC Lyonnaise de Banque, placé sous l'autorité du Directeur Général, assure la cohérence et l'efficacité du dispositif.

Les Directions des Contrôles restituent des rapports formalisés selon les trames élaborées par le Groupe. Ceux-ci font l'objet d'une présentation aux dirigeants effectifs et aux organes de surveillance de manière régulière ; ils sont adressés aux agences et aux Directeurs de Marché, ou aux services/directions concerné(e)s, pour suivi des recommandations.

## **II / L'organisation du contrôle interne de CIC Lyonnaise de Banque**

Ce paragraphe ne présente que les organes de contrôle propres à CIC Lyonnaise de Banque. Pour mémoire, elle doit également rendre compte de ses travaux en matière de contrôle aux organes de tutelle (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et Autorité des Marchés Financiers). Ces organes réalisent régulièrement des missions de contrôle sur site dans les différentes entités du Groupe.

### **A / L'exercice des contrôles**

L'organisation du contrôle interne repose, au sein de CIC Lyonnaise de Banque, sur les trois niveaux réglementaires.

#### *Les contrôles hiérarchiques de premier niveau*

Ces contrôles font partie des activités opérationnelles des Directeurs d'Agence, et portent sur l'analyse du fonctionnement de leur agence, tant au niveau du respect des procédures réglementaires et internes que celui de la maîtrise du risque de crédit. Leur formalisation, ainsi que les actions correctrices qu'ils définissent à l'issue de leurs contrôles, sont consignées dans le portail de contrôle interne Groupe selon les prescriptions définies par l'outil. Les contrôles insérés dans ce portail font l'objet d'adaptations régulières afin de se conformer aux évolutions réglementaires.

#### *Les contrôles permanents de deuxième niveau*

La Direction des Risques du Contrôle Permanent et de la Conformité assure une surveillance récurrente des activités du réseau commercial de la Banque, opérée notamment grâce à des outils de contrôle à distance déployés au niveau du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le Contrôle Permanent porte sur le respect de la réglementation et des procédures internes qui encadrent le risque de crédit et le risque opérationnel :

- Dans le domaine des engagements, les outils de Contrôle Permanent permettent en outre la détection des dossiers présentant des alertes risque, déterminées sur la base de critères actés au niveau communautaire.
- S'agissant des procédures, les travaux du Contrôle Permanent visent à apprécier l'utilisation du portail de contrôle interne DCINT mis à la disposition du réseau, la fiabilité de certains contrôles réalisés par les Directeurs d'Agence et la tenue de la comptabilité interne des agences au travers de l'analyse des écritures en suspens.

- La cellule Conformité est quant à elle plus particulièrement en charge de la LCB-FT (lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme), du respect des normes internes et professionnelles déclinées dans le recueil de déontologie du Groupe, ainsi que du respect des diligences de la Banque en tant que prestataire de services d'investissement.
- Dans le domaine des risques opérationnels, l'exhaustivité du recensement des sinistres est recherchée via le croisement de diverses sources d'information.
- En ce qui concerne le domaine de la mesure et de la surveillance du risque de crédit, la Direction des Risques, du Contrôle Permanent et de la Conformité prépare et organise les Commissions trimestrielles de Surveillance des Engagements et de Masse Risquée. A partir de l'analyse d'une cinquantaine de critères définis au niveau du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale, ces Commissions présidées par la Direction Générale s'assurent de la couverture des risques, de la qualité de la production, du respect des limites et de la division des risques selon différents axes d'analyse, par marché, produit, cotation, contrepartie.

Le dispositif du Risque du Contrôle Permanent et de la Conformité est enrichi continuellement dans l'objectif de sécuriser l'activité de la Banque.

#### *Les contrôles périodiques de troisième niveau*

L'Inspection Générale en charge du Contrôle Périodique a pour rôle de veiller, par l'intermédiaire de missions approfondies dans les agences, menées dans l'ensemble du réseau commercial de la Banque à une fréquence en moyenne quadriennale (3 à 5 ans), à la qualité globale du dispositif de contrôle interne, l'efficacité de la gestion et de la surveillance des risques. Pour ce faire, elle doit répondre à 33 questions d'appréciation dans le référentiel de contrôle des agences Grand Public 31 dans celui de la Banque privée et 29 pour les Entreprises; celles-ci sont réparties en 5 domaines, couvrant l'ensemble de leurs activités.

Les missions thématiques complètent le dispositif de manière plus transversale, afin d'analyser en profondeur des sujets d'actualité ou des problématiques spécifiques. Des missions réglementaires sont menées conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014, et aux exigences des organes de tutelle. Dans ce cadre, l'Inspection Générale établit notamment le rapport annuel de contrôle interne, incluant une analyse sur les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré (articles 258 à 261 de l'arrêté), ainsi qu'un exposé sur la mesure et la surveillance des risques de CIC Lyonnaise de Banque et de ses filiales (articles 262 à 264).

Les recommandations des missions thématiques, comme celles des missions agence, sont intégrées dans un outil de suivi des recommandations (déployé par le Groupe), afin d'homogénéiser et de structurer l'application de la méthodologie. Il permet de suivre individuellement la mise en œuvre de celles-ci, intégrant la notion de criticité des recommandations, ainsi qu'un processus d'escalade en cas d'insuffisance, ou d'absence de mise en œuvre des plans d'actions.

Le Conseil d'Administration examine l'activité et les résultats du contrôle interne deux fois par an. Au cours de l'exercice 2021, les réunions se sont tenues :

- Le 5 mai 2021, avec la présentation du rapport de contrôle interne 2020,
- Le 13 septembre 2021, concernant les évolutions du 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Une présentation des résultats et des actions correctrices à engager est réalisée au cours des réunions du Comité de Contrôle et de Conformité qui se réunit au minimum 3 fois par an. Un suivi rapproché des recommandations émises est mis en place.

## **B / Le cadre des contrôles**

### B.1 / Les procédures

La base intranet Pixis permet la consultation des procédures en vigueur chez CIC Lyonnaise de Banque, normées et communes à l'ensemble du périmètre Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elles sont accessibles de manière permanente par l'ensemble des collaborateurs grâce à son moteur de recherche.

Ces procédures portent notamment sur le contrôle des risques et sont mises à jour régulièrement. Les outils existants s'y réfèrent et des liens ont été créés afin d'en faciliter la consultation et l'exploitation.

### B.2 / Les recueils généraux

#### *Le Recueil de déontologie*

Le Règlement intérieur, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2014 et actualisé au 1<sup>er</sup> juin 2018, comprend le Recueil de déontologie du Groupe, la Charte de la sécurité et la Charte sur la prévention et la lutte contre le harcèlement au travail.

Le Recueil de déontologie, commun aux Banques et Fédérations du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale, reprend les principes des normes professionnelles de bonne conduite applicables à tous les collaborateurs dans le cadre de l'exercice de leurs activités, et définit plus particulièrement les règles s'appliquant à ceux exerçant des fonctions dites « sensibles » ou « ultra sensibles », ainsi que les obligations auxquelles ils sont assujettis. Un exemplaire est confié à tout nouvel embauché et il est par ailleurs consultable de manière permanente en version actualisée au travers de la base intranet Pixis.

#### *Les procédures de référence en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux*

Le guide Tracfin, actualisé régulièrement et recensant l'intégralité de la documentation disponible en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, est disponible via l'intranet Pixis. Outre la présentation des procédures générales s'adressant au réseau et aux structures métiers, ce guide contient un ensemble de textes à caractère réglementaire et technique, des supports de formation, et fait référence aux outils mis en place ainsi qu'aux dispositions impactant plus particulièrement certaines activités spécialisées.

Une procédure spécifique détaille les vérifications à effectuer et les pièces justificatives à recueillir lors de l'ouverture d'un compte à toute personne physique ou morale. Celle-ci s'intègre dans chacun des guides sur les entrées en relation : celui des personnes physiques d'une part et celui des personnes morales et assimilés, d'autre part.

En ce qui concerne les agences de Monaco, le manuel de procédures opérationnelles a été revu dans son intégralité et actualisé en décembre 2021. Ces mises à jour ont porté notamment sur les obligations relatives à l'identification du client et des bénéficiaires économiques effectifs, la surveillance des opérations à risque, la détection des personnes politiquement exposées, et les opérations susceptibles de se heurter aux embargos sur certains pays.

### B.3 / Les référentiels et les outils

Plusieurs documents communs à l'ensemble du Groupe servent de référence aux travaux qui sont conduits en matière de contrôle interne.

#### *Les référentiels de contrôle interne*

Les principaux risques auxquels la Banque est exposée dans le cadre de ses activités sont identifiés à travers des cartographies et des référentiels de contrôle dédiés. Ces derniers détaillent les modalités pratiques d'application du dispositif de contrôle interne pour bien appréhender et contrôler ces risques.

Outre leurs actions en vue de la détection et de la réduction des risques, les Directions des Contrôles de CIC Lyonnaise de Banque sont associées aux travaux du Groupe visant à en accroître la maîtrise.

#### *Le plan de contrôle et de couverture des risques*

Fondé sur une analyse détaillée des risques, ce plan est destiné à permettre aux Directions des Contrôles de programmer leurs travaux sur une période pluriannuelle correspondant à un cycle complet d'investigations.

Etabli selon une méthodologie définie au sein du Groupe, il est revu régulièrement afin de tenir compte des constats opérés lors des missions ainsi que de l'évolution des activités et fait l'objet d'une validation en Comité de Contrôle et de Conformité.

#### *Les méthodes et les outils de contrôle*

Dans le cadre de leurs contrôles, les deux Directions des Contrôles disposent de trois outils de travail privilégiés, développés par le Groupe, et dénommés Dossier Permanent Informatisé (DPI), portail de Contrôle Interne Métier (CINTMT) et enfin, tableau de bord des Directions des Contrôles (TACO). Ils permettent un accès à l'ensemble des référentiels et méthodologies de contrôles afférents aux travaux réalisés, aux synthèses des activités de contrôle et au suivi des recommandations émises. La documentation accessible via la base intranet Pixis et les outils communs développés par le Pôle Support Groupe, constituent une base solide pour la mise en œuvre des diligences par les contrôleurs.

### **III / Les données comptables et leur mode de contrôle au niveau de CIC Lyonnaise de Banque**

La comptabilité de CIC Lyonnaise de Banque est assurée par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFdeCM) commune aux fédérations adhérentes au Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Dans le cadre d'un contrat de prestations de services signé entre la CFdeCM et CIC LB, celle-ci traite tous les aspects comptables ainsi que ceux liés à l'arrêté des comptes sociaux et des comptes en normes IFRS pour les besoins de la consolidation Groupe. Elle assure également la production et la déclaration des états fiscaux, réglementaires et autres déclaratifs.

Une cellule de Correspondants Comptables assure pour l'essentiel, au sein de CIC Lyonnaise de Banque, le suivi et l'analyse des comptes internes des Directions du Siège social.

Les informations qui figurent dans la communication financière sont établies et validées par la CFdeCM en liaison avec la Direction Finances & Contrôle de Gestion, rattachée au Directeur Général.

Le service comptabilité au sein de la Direction Financière de la CFdeCM et le Contrôle de gestion au sein de CIC Lyonnaise de Banque sont les interlocuteurs privilégiés des Commissaires aux Comptes dans le cadre de leur mission de certification des comptes.

## **A / Les contrôles sur les comptes sociaux**

### **A.1 / Le système comptable**

#### *L'architecture comptable*

- Le plan de comptes est unique pour toutes les banques du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Les ouvertures de comptes ou leurs évolutions sont réalisées par la CFdeCM.

#### *La procédure d'agrégation des données*

- Selon le modèle défini par le Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les agrégats comptables sont constitués autour des entités suivantes :
  - la « Fédération » comprenant une ou plusieurs banques ou autres entités juridiques,
  - la « Banque » rattachée à une « Fédération ».
- L'ensemble de la banque (agences et services centraux) est décomposé en « Guichets ». Le guichet constitue l'unité de base du système comptable. C'est au niveau du guichet que sont enregistrées les écritures comptables.

#### *La cohérence comptable des données de gestion*

- Chaque guichet comprend un guichet « externe » et un guichet « interne ». Le guichet « externe » enregistre les écritures de la comptabilité générale et le guichet « interne » celles de la comptabilité analytique. Au niveau de chaque guichet, le résultat de gestion est obtenu par agrégation des résultats des données « internes » et « externes ». La génération des résultats procède de la sommation des balances comptables des guichets.
- Un lien est établi entre les comptes de comptabilité générale et les codes attribués aux produits commercialisés par la banque.
- Les données analytiques sont utilisées pour déterminer les résultats par métier nécessaires à l'établissement des comptes consolidés.

### **A.2 / Le mode de contrôle**

#### *Les procédures mises en place*

- Les procédures ainsi que les schémas comptables sont formalisés. Les procédures figurent sur l'intranet de la banque.

#### *Les niveaux de contrôle*

- Les contrôles comptables quotidiens sont exercés par les collaborateurs concernés au niveau de chaque guichet.
- La cellule des Correspondants Comptables réalise, en outre, une mission générale de contrôle portant notamment sur les contrôles comptables, le bon fonctionnement des applicatifs et le suivi des justifications des comptes internes des directions du siège et des guichets techniques. Tous les contrôles qui sont effectués par cette cellule pour assurer un suivi de meilleure qualité dans le cadre de leur mission, sont décrits à travers le portail de contrôle interne « Comptabilité LB » mis en place en 2011 sous la responsabilité de la Direction Financière CFdeCM et supervisé par l'équipe de Contrôle Permanent Métier du Groupe. Ce portail comprend également plusieurs points de contrôle comme la justification des comptes suivis par les

centres de métier, les contrôles liés aux activités comptables et de marché, aux déclarations réglementaires et fiscales de la Lyonnaise de Banque. Tous ces contrôles sont réalisés par différents intervenants au sein de la comptabilité LB, de la direction financière et centres de métier.

En période d'arrêté semestriel et annuel, la cellule « Correspondants Comptables » assure dans le cadre de la mission confiée à la CFdeCM, la justification et le suivi des soldes des comptes de bilan du siège et des guichets techniques. Elle assure aussi le rôle du suivi de la justification des comptes de bilan effectuée par les agences notamment pour s'assurer d'une remontée fiable de ces justifications lors de l'audit des commissaires aux comptes.

Le suivi des justifications des comptes internes du réseau d'exploitation (à l'exclusion des comptes de produits et charges) est assuré par la Direction du Contrôle Permanent.

Dans le cadre de ses missions sur sites, l'Inspection Générale s'assure de la régularisation des anomalies ayant trait au suivi des comptes internes des agences.

### **A.3 / L'exercice des contrôles**

#### *Les contrôles comptables automatisés*

- Une procédure automatisée de contrôle quotidien permet à partir de la balance comptable journalière de la banque de vérifier les équilibres de bilan et de hors bilan, les équilibres actif/passif par guichet et par devise ainsi que le suivi des comptes techniques.
- Cette procédure de contrôle est aussi appliquée en fin de mois sur la balance générale.

#### *La justification des comptes*

- Une procédure de justification des comptes internes a été mise en place. La justification des comptes a été automatisée par le contrôle comptable dans un certain nombre de domaines. Un suivi par service assurant la justification des comptes reprend les résultats des contrôles effectués.

## **B / Les contrôles sur les comptes consolidés**

### **B.1 / Principes et méthodes comptables**

- Le CIC définit en liaison avec le Crédit Mutuel les principes et méthodes comptables à appliquer par toutes les entités du Groupe CIC en France. Les filiales étrangères en prennent connaissance pour procéder au passage de leurs normes locales aux normes consolidées dans les liasses de consolidation et les reportings financiers.
- Les Responsables Comptables des entités du Groupe sont informés des évolutions comptables pour préparer les arrêtés des comptes.

### **B.2 / Remontée des informations et consolidation**

- La CFdeCM assure la préparation et l'établissement des liasses de consolidation. La remontée des informations comptables dans les liasses de consolidation est automatique pour les entités qui utilisent le système d'information commun. Cette phase est suivie de la production manuelle des différents tableaux qui composent la liasse. Sa validation est réalisée à l'issue des contrôles de cohérence effectués à partir des différents paramétrages contenus dans le logiciel et après de multiples contrôles croisés.

- Chaque service comptable est responsable des liasses envoyées au service de consolidation du CIC. Ce dernier est quant à lui en charge du paramétrage et des retraitements de consolidation. Il procède à la consolidation sur un progiciel utilisé par la grande majorité des banques françaises.

Un groupe d'intégration fiscale a été créé en 1995 et comprend la quasi-totalité des entités françaises. Le calcul de l'impôt du Groupe est effectué via un progiciel. Des contrôles croisés sont exercés sur les liasses fiscales et comptables.

## **C / Analyse des informations comptables et financières**

- Les comptes font l'objet d'analyses par rapport à l'exercice précédent et au budget. Les évolutions observées sont corroborées par les services concernés tels que la Direction des Engagements et le Contrôle de Gestion. Des analyses par contribution de chaque entité sont également effectuées.
- Le résultat de l'ensemble de ces analyses est communiqué aux membres du Conseil d'Administration.

### **5.2 Consultation de l'Assemblée Générale sur l'enveloppe globale des rémunérations**

La politique de rémunération s'inscrit dans le prolongement du cadre d'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui dispose que la rémunération des collaborateurs ne doit pas inciter à une prise de risque inconsidérée et vise à éviter tout conflit d'intérêts.

Dans cette optique, la politique de rémunération globale n'encourage pas à une prise de risque excédant le niveau de risque défini par Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle s'inspire ainsi, des principes de modération et de prudence mis en œuvre par Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et ce y compris pour la population des preneurs de risques.

Strictement cantonnées à quelques métiers ou fonctions, les rémunérations variables ne constituent pas une incitation pour les collaborateurs à la prise de risques qui ne serait pas en ligne avec les orientations de la direction générale et du conseil d'administration, et ce particulièrement pour ceux dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques de l'établissement.

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a validé la politique de rémunération de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notamment la politique de rémunération globale des personnels dont les activités professionnelles sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'établissement.

Cette politique générale tient compte des dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014, des articles L.511-71 et suivants du Code monétaire et financier, et du règlement délégué européen UE n° 2021/923 de la Commission publié le 25 mars 2021 qui fixe les critères qualitatifs et quantitatifs appropriés permettant de recenser ces catégories de personnel.

La dernière version de la note sur la politique de rémunération de la population des preneurs de risques a été approuvée par le conseil d'administration du 25 novembre 2021.

Les fédérations auxquelles la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel adhère sont attachées au principe du bénévolat des fonctions d'administrateur au sein des différentes instances qui composent Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le corollaire de ce principe est d'assurer aux administrateurs les moyens nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités, dans le seul souci d'assurer le développement, la pérennité et le respect des valeurs du Crédit Mutuel. Une charte relative aux moyens d'exercice des mandats des membres des conseils d'administration ou de surveillance a été mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elle fixe les modalités d'application du principe de bénévolat des élus de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notamment en définissant strictement les modalités dans lesquelles des

indemnités sont allouées pour assurer l'exercice de certaines fonctions stratégiques, dans les fédérations et les entités faitières de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle complète ainsi le code d'éthique et de déontologie qui s'applique à tous les élus.

Pour l'ensemble des personnes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale répondant aux critères ci-dessus, l'enveloppe globale telle que visée par l'article L.511-73 s'élève à 147 580 214 euros au titre de 2021.

Le rapport sur les politiques et les pratiques de rémunération prévu à l'article 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement, est publié chaque année.

Il reprend les informations quantitatives agrégées prévues à l'article 450 h) et 450 G) du règlement UE 575/2013.

### **5.3 Résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale**

Nous vous invitons, dans une **première résolution**, après lecture du rapport des Commissaires aux Comptes, à approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés, se traduisant par un résultat net après impôts de 250 024 573,19 euros.

Dans une **deuxième résolution**, votre Assemblée Générale constatera que le montant distribuable s'établit comme suit :

- résultat de l'exercice :	250 024 573,19 euros
- report à nouveau	109 094 981,75 euros
soit un montant distribuable de	359 119 554,94 euros

et nous vous invitons à décider de répartir ce montant de la façon suivante :

- à titre de dividende aux actions ordinaires soit 28,58 euros par action	240 477 893,16 euros
- le solde au report à nouveau qui se trouve ainsi porté à	118 641 661,78 euros

L'Assemblée Générale prendra acte de ce que les sommes distribuées en dividende par action, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercices	Dividendes
2018	20,31 €
2019	24,60 €
2020	8,21 €

Il est rappelé que la totalité de la distribution soit 240 477 893,16 euros est éligible à l'abattement institué par l'article 158.3 -2<sup>ème</sup> à 4<sup>ème</sup> du Code Général des Impôts.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 20 mai 2022.

Dans une **troisième résolution**, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce, nous vous demandons d'en prendre acte purement et simplement.

Dans une **quatrième résolution**, nous vous demandons de vous prononcer sur l'enveloppe globale des rémunérations prévue par l'article L511-73 du Code Monétaire et Financier, comme il est précisé ci-dessus.

Dans une **cinquième résolution**, nous soumettons à votre approbation le montant global de la rémunération de l'activité des administrateurs à répartir pour l'exercice écoulé.

Dans une **sixième résolution**, il conviendra de donner pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

#### **5.4 Stock-Options – Attribution d'actions gratuites**

Conformément aux dispositions des articles L 225-184 et L 225-197-4 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale doit être informée des plans d'option et des attributions gratuites d'actions, par le biais de rapports spéciaux.

Nous vous informons que la Société n'a pas mis en œuvre de programme d'attribution de stock-options et n'a pas attribué d'actions gratuites.

#### **5.5 Actionnariat des salariés de la société**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la Société et par le personnel des Sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce, dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise, d'un fond commun de placement, au dernier jour de l'exercice, soit le 31 Décembre 2021.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous informons qu'il n'existe aucune participation des salariés au capital social au 31 Décembre 2021.

#### **5.6 Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients**

*En application de l'article L441-6-1 du Code de commerce, vous trouverez ci-après le tableau donnant toutes informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients.*

**Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice  
(tableau prévu au II de l'article D. 441-4)**

	Article D. 441 -II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 -II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre cumulé de factures concernées	423					206						N/A
Montant TTC cumulé de factures concernées	371 794	86 255	16 920	4 202	12 201	119 577						
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	0,69%	0,16%	0,03%	0,01%	0,02%	0,22%						N/A
Pourcentage du montant												N/A

**NB : les informations présentées n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes.**

## Rappel des données 2020

### Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

	Article D. 441 -II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 -II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre cumulé de factures concernées	994					262		N/A				
Montant TTC cumulé de factures concernées	461 119	272 480	35 701	5 401	3 265	316 847		N/A				
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	0,89%	0,53%	0,07%	0,01%	0,01%	0,61%		N/A				
Pourcentage du montant	N/A							N/A				

## 5.7 Résultat des cinq derniers exercices

### CIC Lyonnaise de Banque Comptes sociaux

Nature des indications (en milliers d'euros)	2017	2018	2019	2020	2021
<b>I - Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) Capital social	260 840	260 840	260 840	260 840	260 840
b) Nombre d'actions émises	8 414 202	8 414 202	8 414 202	8 414 202	8 414 202
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<b>II - Résultat global des opérations effectives</b>					
a) Produit brut bancaire					
b) Produit net bancaire	777 105	818 800	841 827	822 622	860 220
c) Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	338 602	354 905	373 038	365 966	396 534
d) Charge fiscale	90 987	103 569	87 799	93 060	107 126
e) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	150 183	176 330	207 018	178 030	250 025
f) Montant des bénéfices distribués	150 266	176 410	207 135	178 176	359 120 (*)
<b>III - Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)</b>					
a) Bénéfice après impôt, avant amortissements et provisions	29,43	29,87	33,90	32,43	34,40
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	17,85	20,96	24,60	21,16	29,71
c) Dividende versé à chaque action :					
- ordinaire	17,18	20,31	24,60	8,21	28,58 (*)
- ordinaire (jouissance au 01 juillet)					
<b>IV - Personnel</b>					
a) Nombre de salariés au 31/12	3 607	3 588	3 653	3 537	3 312
b) Montant des salaires et traitements	145 288	151 380	155 516	153 904	146 988
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.)	69 499	75 898	76 997	71 114	72 064

(\*) Montants indiqués dans le projet d'affectation du résultat qui sera proposé par le Conseil d'Administration qui aura lieu le 02/03/2022.

## 5.8 Dépenses non déductible fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 66.136 euros, correspondant à des dépenses non déductibles du résultat fiscal, et que l'impôt sur les sociétés au taux de base acquitté à ce titre s'est élevé à 18.783 euros.

## **5.9 Rapport du Conseil d'administration sur les délégations en matière d'augmentation de capital**

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 de l'ordonnance 2004-604 du 24/06/2004, nous vous rendons compte ci-dessous des informations relatives aux délégations de compétence et de pouvoir, en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital :

NÉANT

Sur l'usage fait au cours de l'exercice 2021 des délégations visées ci-dessus.

NÉANT

## **5.10 Actionnariat**

CIC Lyonnaise de Banque est détenue à 100% par le CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) dont le siège social est à Paris (9<sup>ème</sup>), lui-même détenu majoritairement par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, elle-même détenue par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Elle possède une succursale à Monaco composée de deux agences.

CIC Lyonnaise de Banque est intégrée globalement dans les comptes consolidés du Groupe CIC, du Crédit Mutuel Alliance Fédérale et du Groupe Crédit Mutuel.

Au cours de l'année 2021, il n'y a pas eu de rachat de participations. En conséquence, l'actionnariat s'établit comme suit :

Sociétés	Nombre d'Actions
CIC	8.414.196
UGEPAR SERVICES	6
Total général	8.414.202

## **5.11 Conseil d'administration**

Au cours de l'exercice 2021, le Conseil d'administration de notre société est composé comme suit :

Conseil d'Administration
VIDAL Philippe
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
CIC ASSOCIES
CICOR
CICOVAL
CIC PARTICIPATIONS
EFSA
PLACINVEST SA
SOFINATION
VTP5 INVESTISSEMENTS
DE GOUVENAIN Claire
HELLEISEN Julie
SORINI Christelle

---°°°---

**CIC LYONNAISE DE BANQUE  
ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE**

**RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE  
BILAN 2021**

# Table des matières

• I Préambule.....	3
• II Modèle d'affaires.....	3
• I Un groupe engagé en matière sociale et environnementale.....	4
1. Le déploiement des engagements au sein de CIC Lyonnaise de Banque	
2. Risques et opportunités extra-financiers du Groupe	
• II Être un partenaire de confiance, loyauté des pratiques.....	7
1. Audit démarche RSE	
2. Pilote critères ESG dans les dossiers de financement, et application des politiques sectorielles	
• III Ambitions Clients : un acteur économique responsable .....	8
1. A l'écoute de ses clients : une organisation agile	
2. Des offres de financement et des initiatives pour l'entrepreneuriat sur tous les territoires	
3. Le soutien à l'innovation	
4. Des financements et des services pour faciliter la transition énergétique	
5. Accompagner les entreprises dans leur transformation et leur stratégie de développement durable.	
6. Pour l'insertion des jeunes dans la vie	
7. Une offre de produits et services responsables	
8. Inclusion bancaire et accompagnement des personnes fragiles	
9. Des offres responsables en matière de santé et de sécurité	
10. La maîtrise des risques pour une confiance renforcée	
• IV Ambition sociétale : un acteur de la vie culturelle et sociale.....	16
1. Mécénat, partenariats culturels	
2. Des opérations de mécénat et sponsoring sur tout le territoire	
3. Des actions pour favoriser l'accès à la culture et au sport	
• V Un engagement responsable.....	19
1. Soutien de nombreux projets sociaux, solidaires, économiques et environnementaux	
2. CIC Lyonnaise de Banque soutient plus globalement la vie économique locale	
3. Soutien à des projets locaux en lien avec la RSE : « mon agence CIC, solidaire et engagée »	
4. Des collaborateurs engagés	
5. Agir contre l'exclusion bancaire en soutenant la microfinance	
• VI Une gestion responsable des ressources humaines .....	27
1. Sensibilisation des salariés à la RSE	
2. Favoriser l'égalité des chances et la diversité	
3. Emploi et insertion des personnes en situation de handicap	
4. Des mesures Groupe	
5. La formation, facteur d'employabilité et de développement des collaborateurs	
6. Une entreprise soucieuse des conditions et de la qualité de vie au travail	
7. Un cadre social responsable	
• VII Une démarche renforcée en faveur de l'environnement.....	33
1. Réduire l'empreinte carbone directe	
2. Optimiser les déplacements	
3. Réduire la consommation de ressources	
4. Recyclage et gestion des déchets	
5. Mesures pour développer et préserver la biodiversité	
• VII Indicateurs 2021 .....	37
1. Indicateurs de gouvernance	
2. Indicateurs sociaux	
3. Indicateurs informations sociétales	
4. Indicateurs environnementaux	

## ● I Préambule

Les actions du groupe Crédit Mutuel en matière de responsabilité sociale et environnementale font l'objet de déclarations de performance extra-financière (DPEF) par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (volontaire) et par Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Celle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est publiée dans son document de référence. La déclaration de performance extra-financière du CIC est établie sur une base volontaire et publiée dans son document d'enregistrement universel.

Ce rapport RSE de CIC Lyonnaise de Banque est complémentaire et établi sur base volontaire.

## ● II Modèle d'affaires.

Depuis plus d'un siècle et demi, le CIC construit sa différence en s'appuyant sur l'esprit d'initiative, la capacité d'innovation, le goût du défi, le désir d'entreprendre et la recherche de la simplicité.

Principale filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le CIC est une banque universelle qui s'organise autour de cinq métiers : bancassurance, banque de financement, activités de marché, banque privée, capital-développement.

Banque de proximité, CIC Lyonnaise de Banque est une des cinq banques régionales du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale spécialisées dans tous les métiers de la finance et de l'assurance, en France comme à l'étranger. Elle s'organise autour de cinq métiers : bancassurance, banque de financement, activités de marché, banque privée, capital-développement.

### Suivi des effets de la pandémie de covid-19

Dans un contexte économique et sanitaire toujours incertain, le CIC a continué en 2021 à accompagner ses clients en faisant preuve de proactivité et en s'adaptant à la situation de chacun. La priorité du CIC est resté la poursuite de l'activité des clients, le soutien des plus fragiles, leur protection ainsi que celle des salariés et des tiers.

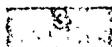
### Une raison d'être au cœur des enjeux

En 2020, le CIC, au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et avec l'ensemble de ses filiales, a fait sienne la raison d'être : « Ensemble, écouter et agir ». Il a adopté le statut de société à mission et poursuit les objectifs sociaux et environnementaux suivants :

- Filiale d'une organisation coopérative et mutualiste, accompagner les clients au mieux de leurs intérêts.
- Banque de tous, clients et salariés, agir pour chacun et refuser toute discrimination.
- Respectueux de la vie privée de chacun, mettre la technologie et l'innovation au service de l'humain.
- Entreprise solidaire, contribuer au développement des territoires.
- Entreprise responsable, œuvrer pour une société plus juste et plus durable.

Ces missions ont été déclinées en 14 preuves au niveau du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale, engagements concrets applicables dès 2022.

Le suivi de l'exécution de ces missions est confié à un comité de mission qui présentera annuellement un rapport joint au rapport de gestion à l'assemblée générale. L'exécution des objectifs sociaux et environnementaux fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant qui émet un avis joint au rapport du comité de mission.



CIC Lyonnaise de Banque fait preuve d'une ambition affirmée dans sa politique et ses actions de Responsabilité Sociétale, inscrite au Plan Stratégique du Groupe, au plus près de ses territoires.

## ● I Un groupe engagé en matière sociale et environnementale

Le CIC et CIC Lyonnaise de Banque participent à la politique définie au niveau de leur maison-mère Crédit Mutuel Alliance Fédérale, basée sur les valeurs défendues par le groupe depuis sa création : proximité, responsabilité, solidarité.

### Gouvernance

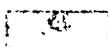
Le dispositif de gouvernance en matière de responsabilité sociale et environnementale du CIC est intégré dans celui de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ce dispositif réunit l'ensemble des fonctions du groupe et s'appuie sur le pôle RSM (RSE déclinée en Responsabilité Sociale et Mutualiste) rattaché à la Direction des Risques, du Contrôle Permanent et de la Conformité. Ce positionnement stratégique traduit la volonté de la gouvernance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale de s'assurer que les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux doivent être identifiés comme des facteurs de risque dont le traitement assurera la bonne exécution de la stratégie de développement.

La démarche s'appuie sur une gouvernance responsable et engagée.

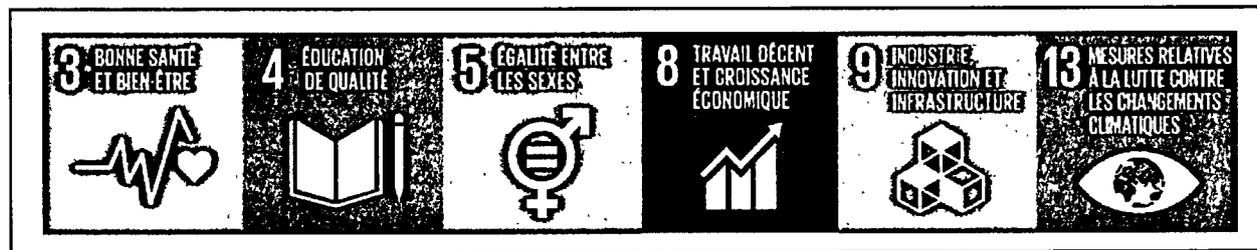
### Orientations stratégiques

Crédit Mutuel Alliance Fédérale développe sa démarche RSE dans un objectif d'innovation, de création de richesse et de croissance durable. Cette démarche s'articule autour de cinq ambitions déclinées en 15 engagements.

AMBITION	ENGAGEMENTS
SOCIÉTAIRES ET CLIENTS	1 - Etre à l'écoute de nos clients et sociétaires 2 - Favoriser l'inclusion bancaire 3 - Maîtriser les risques dans la conduite des affaires
DE GOUVERNANCE	4 - Soutenir un fonctionnement efficace des instances de gouvernance 5 - Dynamiser la gouvernance coopérative
SOCIÉTALE	6 - Formaliser une politique d'achats responsables 7 - Entretenir des relations responsables avec nos partenaires 8 - Contribuer au développement du territoire 9 - Valoriser nos initiatives locales
SOCIALE	10 - Favoriser la diversité et l'égalité des chances 11 - Renforcer l'accompagnement des carrières, les synergies dans le développement de la mobilité interne et le développement des compétences 12 - Faire de la démarche de vie au travail et de communication interne un levier stratégique d'engagement des collaborateurs 13 - Renforcer la dynamique du dialogue social
ENVIRONNEMENTALE	14 - Réduire notre impact environnemental 15 - Promouvoir des produits de qualité et des services responsables



Suite à un travail de mise en regard de ces ambitions avec les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies avec la participation volontaire de toutes les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (périmètre France), 6 ODD ont été sélectionnés (numéro 3, 4, 5, 8, 9 et 13) dont les enjeux sont en cohérence avec les engagements de la démarche RSM du groupe.



La démarche RSM est intégrée au plan stratégique révisé 2019-2023 de Crédit Mutuel Alliance Fédérale : « ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin ! » qui, face aux attentes des parties prenantes, à l'accélération des transformations sociétales, numériques et environnementales, privilégie un développement durable et responsable.

Ce plan comprend 3 objectifs en matière de lutte contre le changement climatique :

- Réduction des émissions de CO2 de Crédit Mutuel Alliance Fédérale de 30 % (en tant qu'institution)
- Baisse de 15 % de l'empreinte carbone des financements réalisés dans les portefeuilles de clients corporate, gestion d'actifs et d'assurance
- Hausse de 30 % des financements des projets à forts impacts climatiques, toujours à horizon 2023

Il intègre par ailleurs 2 objectifs sociaux et de gouvernance :

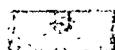
- 100 % des collaborateurs formés à la transformation ;
- Égalité femmes/hommes aux postes d'encadrement et de gouvernance.

Par ailleurs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est associé à l'adhésion du groupe Crédit Mutuel, via la Confédération Nationale de Crédit Mutuel (CNCM), aux Principes pour une banque responsable, de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI) et à la Net Zero Banking Alliance qui s'inscrit dans l'objectif de neutralité carbone de l'Accord de Paris. Par ailleurs, le groupe a adhéré en 2015 au Comité 21, réseau d'acteurs engagés dans la mise en œuvre opérationnelle du développement durable.

## 1. Le déploiement des engagements au sein de CIC Lyonnaise de Banque

Des correspondants sont présents dans chacune des entités du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ils travaillent en collaboration avec l'équipe RSM intégrée à la direction des Risques, du Contrôle Permanent et de la Conformité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Parallèlement à la démarche groupe, des groupes de travail et des comités dédiés peuvent être constitués dans certaines entités.

CIC Lyonnaise de Banque est consciente des apports et enjeux de la RSE notamment en termes de : image, notoriété, attractivité, ancrage territorial, compétitivité, Innovation, proximité avec les territoires et les clients, développement commercial, fidélisation des clients et des salariés, conformité.



Volontaire dans sa démarche RSE, la banque adopte, adapte et déploie les engagements sur son territoire en fonction de ses métiers.

Des réseaux peuvent aussi être créés dans les banques ou filiales. C'est le cas de CIC Lyonnaise de Banque, qui a nommé en 2020 dans toute la banque des Ambassadeurs RSE pour diffuser la culture RSE et développer les bonnes pratiques.

La banque s'engage sur son territoire, en participant à des réseaux d'entreprises engagées dans la RSE : le Club Enjeux RSE de l'AFNOR, réseau MIX'R, Club AURA de Mazars...



## 2. Risques et opportunités extra-financiers du Groupe

Les principaux risques/opportunités extra-financiers identifiés découlent des enjeux auxquels doit faire face le groupe décrits précédemment et des relations qu'il développe avec ses parties prenantes. Complétés pour ceux qui sont déclinables en banque régionale, dans ce rapport, ils sont listés et détaillés dans la Déclaration de Performance Extra-financière du CIC :

- Relations avec les actionnaires et dirigeants : implication du CIC dans la démarche de responsabilité sociale et environnementale
- Au niveau des salariés et des instances représentatives du personnel
- Avec les clients particuliers, professionnels, associations, entreprises : échanges lors de la conception d'un service ou d'un produit, de la signature de contrats, de réponse à des appels d'offres, de réponse à des questionnaires
- Fournisseurs, sous-traitants, entreprises d'insertion ou entreprises adaptées : les relations sont établies au niveau des centres de métiers du groupe pour certaines relations fournisseurs (logistique, informatique) et au niveau de chaque entité pour les autres fournisseurs.
- Associations, fondations, partenaires, universités, société civile
- Organisations professionnelles du domaine d'activité de chaque entité du CIC : contacts réguliers dans le cadre de l'animation de nos territoires
- Administrations, autorités de contrôle et de régulation, agences de notation : transmission d'informations.

Les relations avec les agences de notation extra-financières et ONG lors de controverses sont traitées au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM).

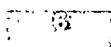
### Une cartographie des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance groupe :

La direction des risques dispose d'une cartographie des risques permettant d'appréhender l'ensemble des facteurs susceptibles d'affecter les activités et leur performance. Cette cartographie est le point de départ des travaux menés par une équipe dédiée pour identifier, évaluer et hiérarchiser les enjeux ESG du groupe. La démarche mise en place en 2018, (inspirée par le guide méthodologique reporting RSE publié par le MEDEF), s'appuie sur un travail collaboratif des équipes risques et RSM qui a consisté à identifier (à dire d'expert) les facteurs de risque pour chaque domaine ESG.

### Intégration des risques climatiques :

Les risques liés au climat et à l'environnement sont communément considérés comme comprenant deux principaux facteurs de risque : le risque physique et le risque de transition (source BCE) :

- Le risque physique fait référence aux pertes directes causées par le changement climatique.



Il comprend notamment multiplication des événements climatiques extrêmes, modifications progressives du climat, la dégradation de l'environnement (comme la pollution de l'air, de l'eau et de la terre, le stress hydrique, la perte de biodiversité et la déforestation).

Il peut être qualifié d'aigu quand il découle d'événements extrêmes, tels que la sécheresse, les inondations et les tempêtes, et de « chronique » lorsqu'il résulte de changements graduels, comme la hausse des températures, l'élévation du niveau de la mer, le stress hydrique, la perte de biodiversité et la pénurie de ressources. Il peut avoir des conséquences directes, par exemple des dommages causés aux biens immobiliers ou une baisse de productivité, ou indirectes, comme la perturbation des chaînes d'approvisionnement.

- Le risque de transition fait référence aux pertes financières qu'un établissement peut encourir, directement ou indirectement, du fait du processus d'adaptation à une économie sobre en carbone et plus soutenable d'un point de vue environnemental. Il peut provenir, par exemple, de l'adoption relativement brutale de politiques climatiques et environnementales, du progrès technologique ou de changements du sentiment et des préférences de marché.

Au cours du 1er semestre 2021, les risques climatiques ont intégré la cartographie générale des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale :

- Risque physique : ce risque a été qualifié à un niveau 4 (risque faible), du fait des expositions globalement situées dans des zones jugées peu vulnérables au regard des scénarios de changement climatique actuellement disponibles, majoritairement en France – où il existe un dispositif efficace de prise en compte des catastrophes naturelles. La couverture assurantielle permet également de limiter le risque pour la banque.
- Risque de transition : ce risque a été qualifié à un niveau 4 (risque faible), au vu d'une estimation de pertes limitées à horizon 2-3 ans.

L'évaluation des impacts des risques climatiques fait l'objet d'une révision annuelle afin de s'assurer que le niveau sélectionné est conforme aux différentes analyses d'exposition du portefeuille.

## ● Il Être un partenaire de confiance, loyauté des pratiques

Le CIC fait partie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont le modèle de développement du Groupe est fondé sur les valeurs de solidarité, proximité et responsabilité sociale.

Le dispositif déployé par le groupe concerne donc totalement CIC Lyonnaise de Banque.

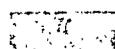
Implanté dans 394 points de vente, CIC Lyonnaise de Banque compte 1 193 655 clients, répartis en 915 487 clients particuliers, 241 702 clients professionnels et 36 466 clients Entreprises. Il met à disposition sur tous les territoires où il est présent 473 DAB dont plus de 99 % sont accessibles aux personnes malvoyantes.

### 1. Audit démarche RSE

CIC Lyonnaise de Banque a démarré en 2021 un audit de sa démarche RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise).

L'objectif est de s'assurer que la banque oriente ses efforts sur les sujets clés actuels et à venir au regard de la réglementation, des tendances de notre secteur et des attentes de ses parties prenantes.

Ceci, dans la lignée des orientations du Groupe. Des entretiens sont menés avec les parties prenantes clés de la banque, internes et externes, afin de recueillir leur perception des enjeux et priorités pour la banque dans le domaine de la RSE (thèmes social, éthique, gouvernance, environnement et sociétal au sens large).



Leurs attentes seront mises en regard avec les enjeux de CIC Lyonnaise de Banque selon leur maturité. Les points de convergence et d'éloignement avec la feuille de route RSE seront mis en lumière, afin construire un plan d'actions RSE. Pour mener cette démarche, la banque se fait accompagner par le cabinet Mazars, et s'appuie, comme pour l'ensemble de sa démarche RSE, et entre autres, sur la norme ISO 26000.

## **2. Pilote critères ESG dans les dossiers de financement, et application des politiques sectorielles**



CIC Lyonnaise de Banque est Banque pilote pour le Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur la mise en place de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans les dossiers de financement de crédits, ainsi que dans l'application des politiques sectorielles existantes en matière de financements.

### **● III Ambitions Clients : un acteur économique responsable**

#### **1. A l'écoute de ses clients : une organisation agile**

##### **Une approche efficace et pro active**

L'organisation décentralisée du réseau bancaire apporte une réactivité aux demandes des clients. En 2021, au niveau du réseau grand public, 93,4% des décisions d'octroi de crédit ont été prises localement de manière autonome au niveau des agences.

Le conseiller reste au centre de la relation physique, téléphonique ou numérique avec les clients.

##### **Une proximité relationnelle omnicanale**

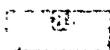
Le CIC s'adapte aux nouveaux modes de vie en proposant aux clients une relation fluide et suivie à travers les moyens de communication qu'ils privilégient dans leur relation avec la banque.

##### **Des offres de services innovants et sécurisés qui simplifient la vie des clients**

Le LAB CIC est une plateforme d'échange entre la banque et ses clients mais aussi entre les clients eux-mêmes sur des thématiques données. Il a pour objectif de recueillir l'avis des clients et de co-innover avec eux, de comprendre leurs besoins, de co-construire des offres, produits et services et d'anticiper les besoins du futur. Le LAB est privé et accessible sur invitation. Ainsi, fin 2020 150 000 clients ont été sollicité sur la relation que les clients aimeraient avoir avec le CIC.

##### **La mesure de la qualité**

Dans le cadre de la démarche qualité, une enquête est dorénavant systématiquement menée auprès des clients après un contact avec un conseiller, ou auprès des nouveaux clients. Au niveau des points de vente, un tableau de bord – implication et mobilisation pour le plan d'action qualité (IMPAQ) – permet de consulter divers indicateurs quantitatifs et qualitatifs, liés à la qualité de la relation client et d'aider à l'identification de dysfonctionnements ou d'alertes lors des situations délicates.



## Traitement des réclamations et médiation

Une relation fondée sur la clarté est le gage de confiance et de fidélité des clients. Le CIC s'est toujours engagé à cette transparence, en offrant une information claire sur le fonctionnement de ses produits et services. Malgré le souci constant d'apporter la meilleure qualité de service, des difficultés peuvent survenir. Des moyens sont mis à disposition des clients pour qu'ils fassent part de leurs réclamations, et si nécessaire, des recours sont possibles.

## 2. Des offres de financement et des initiatives pour l'entrepreneuriat sur tous les territoires.

CIC Lyonnaise de Banque est un acteur engagé dans le développement de l'écosystème économique et social des territoires où il est implanté. Cet engagement se traduit par l'octroi de financements, l'offre de produits et services répondant aux besoins de tous, tout en prenant en compte les enjeux et les principes d'un développement durable notamment en matière d'éthique et de déontologie.

A travers des offres de financement et des initiatives locales, CIC Lyonnaise de Banque développe l'entrepreneuriat sur tous ses territoires. Elle accompagne également des autoentrepreneurs et des créateurs d'entreprises.

## 3. Le soutien à l'innovation

La banque est aussi engagée auprès des entrepreneurs innovants.

Afin de préserver l'écosystème de la French Tech et son potentiel de croissance, le CIC a mis en œuvre des dispositifs spécifiques pour les aider à traverser la crise et faire face à des difficultés conjoncturelles pouvant apparaître sur les levées de fonds notamment.

Le soutien au développement direct des start-up et entreprises innovantes revêt plusieurs formes, en place également au CIC Lyonnaise de Banque :

Une filière spécifique dédiée aux start-up et entreprises innovantes avec des chargés d'affaires spécialisés dans les réseaux bancaires et des offres et des mesures spécifiques. Au niveau national, des chargés d'affaires entreprises sont dédiés à la filière start-up, soit au CIC Lyonnaise de Banque :

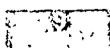
- 6 Chargés d'Affaires Entreprises & Innovation. Basés à Lyon, Grenoble, Marseille et Nice, ils sont entièrement dédiés aux start-up et entreprises innovantes,
- 6 Chargés d'Affaires Entreprises référents. Ils gèrent un portefeuille mixte de clients classiques et clients innovants, et sont basés à Dijon, Oyonnax, St Etienne, Avignon, Aix en Provence et Toulon.

Ce soutien repose sur le dispositif « **Start Innovation CIC** » qui propose :

- Des services spécifiques pour répondre aux différentes problématiques rencontrées par ces *Start up*,
- Une communauté de chefs d'entreprise, experts métiers et partenaires comme la BPI, les Instituts Carnot, MoovJee, le Réseau Entreprendre avec de nombreuses implantations locales,
- Deux lieux « CIC Place de l'innovation » : à Lyon et à Marseille,
- Des événements dédiés à l'innovation, appels à projets et concours.



La banque participe, en qualité de membre fondateur, au « Congrès Entreprise du Futur » qui a pour vocation d'accompagner les TPE et ETI dans leur transformation numérique.



Elle est partenaire historique des « Victoires de l'innovation » et de « la fête de l'entreprise », qui mettent en avant les entrepreneurs, Start up et entreprises de l'année (manifestations organisées par Le Progrès).

Elle accompagne les start-up et entreprises innovantes à travers le concours « Start Innovation Business Awards » destiné à tous ceux qui veulent promouvoir et accélérer un projet innovant avec ateliers d'experts, sessions de coaching, réseautage, séances de pitch, etc... Les vainqueurs de la région Sud-Est sont :

- Prix Scale : KIRO : à l'aide d'une plateforme boostée à l'intelligence artificielle, Kiro vulgarise les résultats selon le profil biologique du patient et prépare l'appropriation des résultats pour le médecin.
- Prix Start : YPHEN : projet d'usine à champignons. En effet, les champignons peuvent nous aider à dépolluer nos sols, en étant élevés pour attaquer spécifiquement certains polluants, puis capturés dans de petites billes pour pouvoir les stocker et les transporter.
- Prix Impact : WELCO : agir sur la problématique du dernier kilomètre, avec une communauté de particuliers disponibles en journée : les welkers. Ils réceptionnent les colis, sont notés, géolocalisés & rémunérés. 60% des personnes sont absentes lors de la livraison d'un colis, ce qui engendre 150 millions de seconds passages/ an, avec les conséquences écologiques et économiques qui s'ensuivent. WELCO

Elle soutient le développement des start-up et entreprises innovantes de Marseille en louant sa Place de l'Innovation à Marseille Innovation.



Le partenariat avec l'association la Cuisine du Web qui vise à favoriser l'entreprenariat web et numérique s'est poursuivi.

A noter également, le soutien aux événements majeurs de l'innovation tel que le Transfo, 1er festival du numérique à Grenoble, le Grand Opening de Medinsoft à Marseille, le FIDMED, Financial Innovation Day, à Marseille et à Nice et le B.I.G Challenge Côte d'Azur à Cannes.

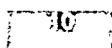
#### Les partenariats se poursuivent avec :

- Minalogic, pôle de compétitivité mondial des technologies du numérique en Auvergne-Rhône-Alpes
- Lyonbiopôle, pôle de compétitivité santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes dont la banque est membre fondateur.
- Pôle SCS, pôle de compétitivité mondial des technologies du numérique en Provence Alpes Côte d'Azur
- Eurobiomed, pôle de compétitivité santé de la région Provence Alpes Côte d'Azur
- Innov'Alliance, pôle de compétitivité de la naturalité en Auvergne-Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur.

CIC Lyonnaise de Banque adhère depuis 2017 en tant qu'administrateur à l'association French Tech One Lyon St-Étienne dont la mission consiste à renforcer le positionnement de Lyon comme Métropole Européenne de référence en matière d'Innovation. En octobre 2021, le CIC a été réélu au sein du nouveau Conseil d'administration. Les nouveaux statuts inscrivent la parité comme prérequis dans le schéma de gouvernance : l'équipe de direction est ainsi composée de 50% de femmes et 50% d'hommes.

La banque soutient et participe, en qualité de partenaire historique, à l'Odyssée des Entrepreneurs, un salon permettant la rencontre et les échanges entre start-up, entrepreneurs et dirigeants d'entreprises, avec le MEDEF.

**L'ODYSSÉE**  
DES ENTREPRENEURS



Elle disposait d'un stand lors de la 10<sup>ème</sup> édition de l'Odyssée des Entrepreneurs sur lequel les offres Start Innovation CIC et Club CIC International ont été mises en avant. Cette manifestation s'est déroulée au Double Mixte à Villeurbanne le 23 septembre 2021 autour de la thématique « Boussole : décryptons les signaux pour apprivoiser le futur ».

Par ailleurs, la banque est membre fondateur avec Crédit Mutuel Equity de la Fondation Émergences de Lyon qui aide à faire émerger des projets sociétaux.

#### **4. Des financements et des services pour faciliter la transition énergétique**

En 2019, CIC Lyonnaise de Banque s'est engagée dans une coopération locale avec les plateformes territoriales pour la rénovation énergétique en signant avec la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Etat et l'ADEME et cinq autres banques une convention de partenariat destinée à favoriser la rénovation énergétique des logements privés.



Elle a déployé cette année un webinaire destiné à l'accompagnement à la transition énergétique de ses clients et prospects particuliers, en concertation avec la région AURA, la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) et l'ADEME (Agence de la Transition Ecologique). 6 sessions ont été déployées à l'intention de 1200 collaborateurs de la filière Grand Public. 2 sessions ont réuni par ailleurs des clients et prospects, sur l'évolution des obligations légales, en lien notamment avec les nouvelles contraintes du Diagnostic de Performance Energétique (DPE).

De nombreuses contributions existent en région ; citons notamment :

L'agence Savoie – Pays Voironnais Entreprises a financé :

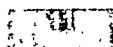
- Une société dont l'activité consiste à récupérer des algues polluantes sur les côtes et à les transformer en matière aux propriétés équivalente au plastique mais biodégradable.
- Une activité de centrale à béton permettant d'utiliser du déchet de fonderie à la place du ciment dans la fabrication d'un béton bas carbone
- Un fournil bio qui aura vocation à alimenter de nombreux magasins Bio. de Savoie.

L'agence Saône et Loire – Jura Entreprises a financé un de ses clients pour l'acquisition d'un tunnel de peinture et d'un tunnel de traitement de surface pour remplacer un matériel ancien. Ceci présente 2 avantages en terme de RSE :

- Environnemental : plus de rejets d'eaux usées mais traitement et recyclage des boues du bain par une entreprise spécialisée, 2 fois par an
- Humain : poussières aspirées permettant un air ambiant plus sain et la prévention de certaines maladies respiratoires.

#### **5. Accompagner les entreprises dans leur transformation digitale, industrielle et leur stratégie de développement durable.**

Plusieurs facteurs (réglementaires, économiques...) poussent les entreprises à engager ou à renforcer leur transformation digitale, industrielle, énergétique et leur démarche RSE.



Les **prêts Transition** permettent aux entreprises de toute taille (TPE, PME et GME) et tout secteur de financer des investissements accompagnant leur transformation. Ils ont la particularité de proposer un taux bonifié et la possibilité d'un différé d'amortissement allant jusqu'à deux ans.

Le **Prêt Transition Numérique** finance les investissements corporels et incorporels liés à la digitalisation des activités des professionnels et entreprises. L'objectif est de moderniser les outils et/ou la transformation du modèle économique de chaque entreprise par le numérique. Par ailleurs, le CIC propose à ses clients une gamme de d'outils digitaux adaptés à leurs besoins. CIC e-factures by Epithète, service complet de facturation et règlement en ligne, s'adresse à l'ensemble des acteurs économiques et aux professionnels au sens large (associations, auto-entrepreneurs, TPE, PME/PMI, ETI, grandes entreprises). Il leur permet de collaborer simplement avec leurs clients et fournisseurs, même s'ils ne sont pas eux-mêmes abonnés au service et d'échanger des commandes, des devis, des factures, des paiements, etc.

La crise sanitaire ayant révélé une dépendance industrielle et technologique de l'économie française, l'Etat a lancé un Plan de Relance autour de 4 axes : (re)localiser les activités stratégiques, décarboner l'industrie, moderniser l'appareil productif et innover (R&D). En réponse, le **Prêt Transition Industrielle** a été créé en 2021 pour financer les entreprises souhaitant investir dans des actifs corporels ou incorporels répondant à l'esprit de ce plan de relance. Son encours au 31 décembre 2021 atteint 24,3 millions d'euros.

Pour les entreprises et professionnels souhaitant réaliser des investissements pour renforcer leur démarche RSE, le CIC propose le **Prêt Transition RSE**. Il peut s'agir :

- au niveau social, d'améliorer des conditions de travail, de former des équipes, d'équiper en matériels
- au niveau commercial, de créer de nouveaux produits moins énergivores...
- d'investir dans des véhicules à usage professionnel exclusivement hybrides ou électriques
- de rechercher de solutions de recyclage des déchets, de réduction de la consommation de papier, de mettre en place des process de mise aux normes pour répondre à la réglementation, de solutions de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de mise en place d'outils d'analyse qui permettent de mesurer les impacts des actions sur l'environnement...

Le CIC soutient également ses clients dans leur transition énergétique notamment par le **Prêt Transition Energétique**.

Depuis l'ouverture du partenariat aux établissements financiers en 2017, CIC Lyonnaise de Banque participe au SIRHA, le Salon International dédié aux professionnels de la Restauration, de l'Hôtellerie et de l'Agroalimentaire. Le département RSE est intervenu sur le thème de l'engagement RSE de CIC Lyonnaise de Banque, au sein du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale.



## 6. Pour l'insertion des jeunes dans la vie

La banque s'investit pour favoriser l'insertion des jeunes dans la vie, notamment à travers le mécénat de compétence (voir infra).

## 7. Une offre de produits et services responsables

### En matière d'ISR : Investissement Socialement Responsable

Crédit Mutuel Asset Management est un acteur engagé en matière de finance responsable depuis plus de 20 ans. L'entité a adhéré en 2019 à l'initiative Finance for Tomorrow lancée par Paris Europlace, s'engageant ainsi à contribuer à réorienter les flux financiers vers une économie bas-carbone et inclusive, en cohérence avec l'Accord de Paris et les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU. Sur 2021, toujours au sein de Finance for Tomorrow, Crédit Mutuel Asset Management a rejoint la coalition pour une transition juste.

La gamme Crédit Mutuel Asset Management se structure en deux volets :

- Intégration ESG : comprenant l'ensemble des fonds dont la gestion repose sur des critères extra-financiers aux côtés de critères financiers, permettant d'identifier les opportunités de marchés dans le respect des principes environnementaux, sociaux et de gouvernance, et de limiter les risques (physiques, financiers et de marchés, réglementaires, de réputation). Ce dispositif s'accompagne d'un dialogue régulier avec les émetteurs afin de faire évoluer leurs pratiques.
- ISR : comprenant les fonds gérés selon les principes du label d'état ISR, incluant une forte sélectivité des valeurs en portefeuille et une transparence accrue au travers de reportings dédiés.

Les fonds font désormais l'objet d'une classification selon le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation). Ce règlement européen renforce la communication auprès des porteurs sur le risque de durabilité (prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la stratégie d'investissement des fonds).

Pour la réglementation SFDR, les fonds doivent ainsi être classés selon les catégories suivantes :

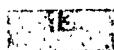
- Les fonds dits « article 6 » : règle générale de communication commune à tous les fonds au sein de la documentation précontractuelle (prospectus), en matière de prise en compte ou non du risque de durabilité
- Les fonds dits « article 8 » : les fonds relevant de cet article intègrent des caractéristiques environnementales et sociales de manière systématique. Ils font la promotion de ces caractéristiques pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés, appliquent des pratiques de bonne gouvernance.
- Les fonds dits « article 9 » : les fonds relevant de cet article contribuent à la réalisation d'un objectif environnemental et/ou social définis et quantifiables, par exemple en matière de réduction des émissions carbone. Ce sont aussi des produits ayant un objectif social, tels que les fonds à impact.

Ce nouveau cadre réglementaire a été l'opportunité pour Crédit Mutuel Asset Management de redéfinir ses objectifs en termes de prise en compte de critères extra-financiers au sein de la gestion de ses fonds. Aussi l'ambition pour Crédit Mutuel Asset Management est de classer 100% des fonds ouverts en gestion active en article 8 ou en article 9.

Au CIC Lyonnaise de Banque, des fonds ISR ont été présentés lors de 4 conférences dédiées aux Conseillers Patrimoniaux et Conseillers en Gestion de patrimoine.

### L'épargne solidaire encouragée

Pour les clients souhaitant donner du sens à leur épargne, le CIC offre plusieurs possibilités.



Le CIC sollicite ainsi l'épargne de ses clients détenteurs d'un Livret de Développement et Solidaire (LDDS) pour financer dix associations qui ont été sélectionnées : Famille Rurale, Habitat et Humanisme, Emmaüs Connect, 60 000 Rebonds, France Active, Nos Quartiers ont des Talents (NQT), ATD Quart Monde, La Croix-Rouge Française, Les Restos du Coeur, l'ADIE.

Le CIC propose aussi le Livret d'Épargne Pour les Autres qui bénéficie du label Finansol. Les détenteurs de ce livret conservent la totale maîtrise de la disponibilité et de l'utilisation de leur épargne, tout en versant sous forme de don tout ou partie des intérêts (50, 75 ou 100 % des intérêts annuels) à une à quatre associations humanitaires partenaires qui œuvrent dans le domaine de l'urgence humanitaire (Action contre la Faim, Secours Catholique, Médecins du Monde), l'enfance (Association Petits Princes et UNICEF), le logement social (Fondation Abbé Pierre, Habitat et Humanisme), ou la recherche médicale (Institut Curie). La Carte pour les Autres permet de reverser à ces mêmes partenaires des dons liés aux achats payés avec cette carte.



Les clients du CIC peuvent aussi souscrire au fonds de partage CM-AM Partage (également labellisé Finansol) qui soutient l'emploi. La moitié du résultat de ce fonds fait l'objet d'un don à l'association France Active. Cette association accompagne et finance les entreprises solidaires qui créent ou consolident des emplois ainsi que les personnes en difficulté d'emploi qui créent leur entreprise.

Parmi la gamme ISR dédiée à l'épargne salariale « Sociale Active » labellisée par le Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES), plusieurs FCPE sont aussi solidaires contribuant ainsi au développement et à l'accompagnement de structures de l'économie sociale et solidaire.

### **Des services pour le soutien des associations**

Pour accompagner les associations dans leur projet, le CIC propose des solutions adaptées, notamment :

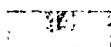
- Une solution de paiement simple d'utilisation et sécurisée, sans frais de souscription, ni abonnement : Pay Asso qui permet aux adhérents, donateurs, ou participants aux événements associatifs de régler par carte bancaire directement sur Internet les adhésions, les cotisations, la billetterie, les dons et de vendre les articles et services de l'association.
- L'assurance Multi Asso CIC qui permet d'assurer les activités, les biens et les membres des associations avec des garanties adaptées à leurs besoins avec notamment des garanties optionnelles en matière de continuité d'activité et de protection juridique. Pour soutenir l'engagement des dirigeants d'associations, une couverture responsabilité civile est depuis début 2022 offerte aux responsables des associations sportives et culturelles<sup>1</sup> afin de les protéger des conséquences financières de dommages corporels, matériels et immatériels causés à des tiers lors d'un éventuel incident ou accident.
- Des offres de partenaires pour la gestion de la comptabilité des associations et pour la gestion de la vie associative présentes dans le kiosque à services.
- Enfin, comme indiqué dans le paragraphe précédent, certaines associations bénéficient aussi du Livret et de la Carte d'Épargne Pour les Autres ainsi que du Livret de Développement Durable et solidaire que propose le CIC à sa clientèle.

Des partenariats sont aussi noués avec les associations dans divers domaines (voir infra).

## **8. Inclusion bancaire et accompagnement des personnes fragiles**

Le CIC veille à accompagner les clients qui traversent des situations de vie difficiles que celles-ci soient structurelles, sociales ou conjoncturelles, à travers plusieurs dispositifs :

<sup>1</sup> Dans la limite d'un plafond annuel de couverture de 50 000 euros.



## **Assurances et personnes fragiles**

Pour les clients déjà titulaires d'une assurance emprunteur (correspondant aux conditions requises) et faisant l'objet d'une surprime, cette surprime a été supprimée à compter du 1er décembre 2021.

Afin que tous les clients aient accès à la propriété sans discrimination liée à la santé, le CIC a mis en place fin 2021 un dispositif solidaire et inédit sous certaines conditions :

A compter du 9 novembre 2021, les clients fidèles n'ont plus à remplir de questionnaire de santé pour l'acquisition de leur résidence principale. Dès lors, ils n'ont plus de formalités médicales, et, ainsi, ne font plus l'objet de surprimes ou d'exclusions liées à leur état de santé.

## **Aide à la gestion de son budget**

Le CIC s'attache aussi à proposer des solutions permettant au client de maîtriser son budget, avec des fonctionnalités telles que le service « Alertes CIC, « Gestion de budget », simulateurs de crédits...

CIC Lyonnaise de Banque s'investit également à travers son réseau d'agences sur l'ensemble de son territoire, en faveur des personnes fragiles :

CIC Lyonnaise de Banque a notamment participé via sa filiale Entreprises, aux côtés d'un fonds orienté « solidaire » au développement d'une entreprise qui commercialise et installe des dispositifs pour les malvoyants et personnes à mobilité réduite, dans les immeubles et sur les voiries.

## **9. Des offres responsables en matière de santé et de sécurité**

En matière de santé, par son activité bancassurance, le CIC propose des produits d'assurance santé, prévoyance, de dépendance individuels pour les particuliers, les travailleurs non-salariés, et collectifs pour les entreprises.

Afin de soutenir le pouvoir d'achat de leurs assurés face aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire, CIC Assurances a décidé de ne procéder en 2021 à aucune augmentation tarifaire sur l'ensemble de leurs contrats d'assurance santé des particuliers, des professionnels et des entreprises.

Les assurés bénéficient de services qui leur simplifient les démarches.

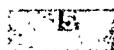
Dans le domaine de la sécurité informatique, des moyens importants sont déployés pour sécuriser les opérations bancaires et lutter contre la cyber criminalité

CIC Lyonnaise de Banque accompagne les clients désireux de réaliser des travaux d'adaptation pour vivre le plus longtemps possible chez eux à travers son offre de financement à taux bonifié : RSE CONSO.

## **10. La maîtrise des risques pour une confiance renforcée.**

Le CIC veille à l'application des meilleurs pratiques en matière de transparence et de loyauté des pratiques afin de garantir des principes d'intégrité, d'honnêteté dans ses relations avec ses parties prenantes et en particulier ses clients : plan de vigilance, actions engagées pour prévenir la corruption, critères d'entrée en relation avec les clients.

Le CIC Lyonnaise de Banque s'inscrit dans cette exigence nationale.



## ● **IV Ambition sociétale : un acteur de la vie culturelle et sociale**

Le CIC Lyonnaise de Banque soutient financièrement et par sa participation active, les actions de la Fondation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La banque a maintenu, pendant cette crise sanitaire, l'ensemble de ses mécénats malgré l'annulation des événements prévus ou l'absence de contreparties liées à ces collaborations. Elle a également maintenu le versement des sommes au profit de fondations ou associations dont les diners de gala ont été annulés.

### **1. Mécénat, partenariats culturels**

#### **L'accompagnement à long terme de projets culturels et de préservation du patrimoine**

Depuis 2003, le CIC est le grand partenaire de l'Hôtel national des Invalides (musée de l'Armée) qu'il accompagne activement tant dans ses actions patrimoniales (travaux de restauration) et culturelles (concerts, saison musicale) que pour toutes ses expositions temporaires (en 2021 « Napoléon n'est plus » et « Napoléon ? Encore ! »).

Le CIC, avec CIC Lyonnaise de Banque, est fondateur du Festival de Pâques d'Aix-en-Provence, qui a atteint une notoriété internationale et a un fort impact économique local.



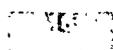
#### **Le soutien aux jeunes artistes**

Le partenariat du CIC avec les « Victoires de la Musique Classique » permet de faire connaître de jeunes virtuoses au grand public en leur donnant l'occasion de se produire à l'Hôtel national des Invalides et sur de nombreuses scènes en France.

Par ailleurs, le CIC met un violoncelle de Francesco Goffriller fabriqué en 1737 à la disposition d'Ophélie Gaillard depuis 2005.

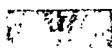
Le CIC Lyonnaise de Banque a accueilli sur son territoire la 28<sup>ème</sup> cérémonie des Victoires de la Musique Classique, événement incontournable du paysage musical français.

Depuis 28 ans, cette manifestation, dont le CIC est mécène, récompense les révélations solistes instrumentales et artistes lyriques de l'année.



## 2. Des opérations de mécénat et sponsoring sur tout le territoire

Principaux projets culturels ou sportifs régionaux soutenus	Bénéficiaires
<b>Beaux-Arts</b>	
Soutien au développement de la culture par la présentation notamment d'une œuvre dans l'Atrium du Siège (tous les 2 ans)	La Biennale de Lyon
Conservation du patrimoine national et enrichissement des collections au bénéfice du Musée des Beaux-Arts de Lyon	Club du musée Saint-Pierre
Participation à la conservation du patrimoine, avec une collection majeure des 20ème et 21ème siècle, riche de plus de 19 000 œuvres. Accueil du grand public autour d'une programmation culturelle variée et une offre pédagogique très riche	Musée d'Art moderne et Contemporain de Saint Etienne
Rassembler, faire découvrir et valoriser le patrimoine artistique, culturel et musical de Marseille, de la Provence et de la Méditerranée, du XVIIIème siècle à nos jours	Fondation Regard de Provence
<b>Musique</b>	
Soutien aux programmes de tarification jeunes, dont "Tous au balcon", destiné à faciliter l'accès aux spectacles d'arts lyriques, de danse et aux concerts et soutien à la vidéo transmission publique et gratuite d'un opéra, Don Giovanni -Mozart, dans treize villes de la région Auvergne-Rhône-Alpes.	Opéra de Lyon
Soutien, en tant que membre fondateur, du Festival d'Aix-en-Provence à la notoriété internationale, à un fort impact économique local. Ce festival permet notamment des projections gratuites et en direct ou en différé du Festival de l'opéra de l'année.	Association pour le Festival international d'art lyrique et l'académie européenne de musique d'Aix en Provence
L'association "Saoû Chante Mozart" a en charge l'organisation du Festival et organise par ailleurs des événements à destination de ses membres (voyages musicaux et touristiques essentiellement). Elle réunit actuellement 175 adhérents, domiciliés dans toute la France et en Europe.	Association « Saoû chante Mozart"
<b>Architecture et défense du patrimoine</b>	
Conservation du patrimoine français	Fondation Fourvière
<b>Cinéma</b>	
Soutien du Festival "Sport, Littérature et Cinéma" de L'Institut Lumière, et exposition d'une trentaine d'affiches originales de films au sein de l'Atrium au Siège de CIC Lyonnaise de Banque.	Institut Lumière
<b>Sport</b>	
Soutien du sport, des valeurs partagées via le vélo (révélation des talents, audace, persévérance)	CIC Mont Ventoux Dénivelé Challenges
Soutien du tournoi de tennis Open 13	Marseille
Soutien du tournoi de tennis, promouvoir le révélation des talents, faire rayonner le territoire (Rhône)	Open Sopra Steria de Lyon



### 3. Des actions pour favoriser l'accès à la culture et au sport

#### Accès à la culture :

Tant sur le plan national que régional, les collaborateurs peuvent bénéficier de visites gratuites ou de réductions tarifaires pour des représentations, des visites de musées, des concerts. Les partenariats peuvent aussi être l'occasion d'accueillir au sein de la banque une exposition ou une œuvre d'art ou de faire découvrir des œuvres aux collaborateurs au travers de visites privées.

*Pour les Jeunes* : CIC Lyonnaise de Banque participe à l'opération « Tous au Balcon » avec l'Opéra de Lyon qui favorise grâce à un tarif préférentiel de 10 euros l'accès de 500 jeunes de 18-28 ans à un opéra.

Au vu des mesures sanitaires, certaines opérations comme celle-ci n'ont pu être menées, les lieux dédiés à la culture étant fermés.

CIC Lyonnaise de Banque soutient l'Association du Méjan. Fondée en 1984, l'Association du Méjan propose chaque année une riche programmation mêlant musique (de chambre, baroque et jazz), arts plastiques (peinture, sculpture, photographie...) et lectures. En accueillant de talentueux artistes connus ou méconnus dans un cadre d'exception à la chapelle du Méjan, elle souhaite rendre accessible la culture au plus large public possible et lui faire partager ses coups de cœur.

La banque soutient également l'association Terre d'Arménie, à travers le prix Charles Aznavour et le prix Alain Terzian.

CIC Lyonnaise de Banque s'investit, à travers son réseau d'agences sur l'ensemble de son territoire en faveur de la culture :

- Les agences d'Orange et de Carpentras soutiennent l'association « Ma ville fait son cinéma ».
- L'agence de Beaurepaire soutient l'association L'Oiseau Lire, à travers la participation au 14<sup>ème</sup> week-end du Carnet de voyage de Beaurepaire.
- L'agence Ain Entreprises soutient le Musée du Village – Vonnas et son passé. Musée un plein air, celui-ci va raconter à travers une balade l'évolution de la ville de Vonnas, le parcours et l'histoire du Village Blanc ainsi que le parcours de Georges Blanc. Il présente également le patrimoine culturel présent au sein du pays de l'Ain.

#### Accès au sport :

Attachée aux valeurs véhiculées par le sport, la banque soutient de nombreuses manifestations ou associations sportives régionales ou locales :

- La course Run in Lyon, une série de courses à pied se déroulant dans la ville de Lyon depuis 2010
- Open 13 (tennis), Open Sopra Steria de Lyon.  
L'agence CIC d'Annonay Davezieux est partenaire du tournoi de tennis organisé par le club de Roiffeux : trois semaines d'échanges de balles, avec 88 matchs joués et 69 joueurs.  
L'agence de Cagnes sur Mer soutient l'Union Sportive de Cagnes, section Tennis.
- Le golf, avec le golf-club de Lyon, le soutien au Golf du Gouverneur de Monthieux pour l'opération Madame Swing
- Une compétition de golf a été organisée par le CIC Lyonnaise de Banque, par le secteur grand public Côte d'Azur.



CIC Lyonnaise de Banque s'investit, à travers son réseau d'agences sur l'ensemble de son territoire, pour le sport :

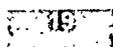
<b>Agences</b>	<b>Sports</b>	<b>Bénéficiaires</b>
Macon Aubenas et Drome Ardèche Entreprises Clermont-Ferrand Péronnas Montbard Drôme Ardèche Entreprises Annonay-Davézieux	<b>Rugby</b>	AS Macon Rugby Club Aubenas Vals ASM Clermont Ferrand Auvergne Comité de l'Ain Rugby Entente rugby club Montbard Auxois Association Vallée du Rhône Rugby Club Sportif d'Annonay
Avignon République Grandes Entreprises Lyon Grenoble	<b>Basket</b>	Union sportive Avignon le Pontet JL Bourg basket Basket Club La Tronche Meylan
Champagne au Mont d'Or	<b>Tennis</b>	Tennis Club de champagne au Mont d'or
Haute Loire Loire Entreprises, Pays Roannais et caladois Entreprises, Aura Bourgogne Grandes Entreprises, Grand Public et Banque Privée Saint Etienne Chazelle sur Lyon Agence pays roannais et caladois entreprises	<b>Football</b>	Association sportive de saint Etienne Club de foot Hauts Lyonnais (cinq villages) Football Club de Villefranche
Trévoux Roanne	<b>Marche/Course</b>	Cyclos Marcheurs Saint Martinois. Tout Roanne court
Grenoble	<b>Hockey sur glace</b>	Grenoble Métropole Hockey
Var Entreprises, Fréjus Cœur de Ville, Fréjus Tassigny, Saint Raphael Gallieni, Sainte Maxime Bourg de Péage Château Gombert	<b>Handball</b>	Saint Raphael Var Handball Bourg de Péage Drome HandBall Hand Ball de Plan de Cuques
Secteur Dauphiné-Deux Savoie	<b>Ski</b>	Ski nordique Belledonne Chamrousse : entraînements et activités sportives liées au ski.
Aix Jeanne d'Arc	<b>Natation</b>	Pays d'Aix natation
Agence de Super Nîmes	<b>Tir à l'arc</b>	Arc Club de Nîmes
Agence Rhône Entreprises	<b>Equitation</b>	Jumping International de Bourg en Bresse

## • V Un engagement responsable

Une politique achat groupe encadre les relations du CIC avec ses fournisseurs et une charte des achats durable et responsable est proposée à la signature aux fournisseurs.

Le CIC s'engage à respecter les droits de l'Homme, en particulier les droits couverts par les principales conventions de l'OIT notamment dans la promotion de l'égalité des chances en tant qu'employeur et dans le cadre de la protection de données personnelles.

Cet engagement responsable se décline sous de nombreuses autres formes.



# 1. Soutien de nombreux projets sociaux, solidaires, économiques et environnementaux

CIC Lyonnaise de Banque s'investit dans différents domaines :

**Santé** (prévention, soutien à la recherche, aide aux malades) :

- Mécène membre fondateur de la « Fondation Hospices Civils de Lyon » reconnue d'utilité publique en 2017 qui soutient les projets permettant d'accélérer la recherche et l'innovation médicale, ainsi que l'accueil, le confort à l'hôpital, l'accompagnement des malades et de leurs proches au-delà des traitements. Participation à de nombreuses manifestations de soutien pour l'accompagnement de malades et de leurs familles.
- Soutien à la chaire « CIC - Cerveau et Santé Mentale » de la fondation Neurodis qui accompagne en Rhône-Alpes et Auvergne des projets de recherche fondamentale et clinique sur le cerveau. Le but est d'apporter de nouvelles solutions de recherche en neurosciences, afin que les malades et leurs proches bénéficient au plus vite des avancées médicales sur le cerveau.



CIC Lyonnaise de Banque s'engage également à travers son réseau d'agences :

- Le secteur Savoie-Léman soutient les Virades de l'Espoir, luttant pour vaincre la mucoviscidose, en fournissant des lots et un terminal de paiement électronique.
- L'agence CIC de Thonon a signé une convention avec le fonds de dotation Jetons Cancer, créé par le Rotary Club Section International. Les clubs rotariens pourront ainsi bénéficier de prêts gracieux de terminaux de paiement lors des futures collectes Jetons Cancer, ce qui booste en général le don de 20 à 40%. Partenariat mis en application dès la future collecte du 05 02 2022. En 2021, 170 KE ont été récoltés.
- L'agence Savoie-Pays voironnais Entreprises a acheté 250 masques fabriqués en France par un de ses clients, et les a offerts aux collaborateurs de plusieurs agences de sa zone géographique.
- L'agence de Valence Victor Hugo soutient la Fondation Paralysie cérébrale
- L'agence Entreprises Massif Central Entreprises a soutenu la vente de chocolats de Noël organisée par l'Amicale de Soutien aux Jeunes Rugby mens, dont les bénéfices sont reversés au Centre d'Etudes des Maladies du sang bénignes ou malignes.
- L'agence de Saint Amand Montrond a participé à l'opération Vitrines Roses organisée par l'association des commerçants, pour encourager le dépistage et prévenir le cancer.



**Social :**

- CIC Lyonnaise de Banque s'est engagée en tant que membre fondateur dans les actions menées par « L'Entreprise des Possibles », collectif d'entreprises de la métropole de Lyon créé en 2019, en faveur des personnes sans abri ou en grande précarité.

La banque a mis en place un système d'abondement par l'entreprise des dons des collaborateurs, qu'il s'agisse de don de jours ou de don de temps. Le don de jours de congés payés a été déployé en 2019 et la 3<sup>ème</sup> campagne de dons a eu lieu en 2021. Chaque jour donné par le salarié est valorisé et abondé monétairement, puis ces dons sont versés au Fonds de dotation "L'Entreprise des Possibles".



Au total, **161** jours de congés ont été donnés par **118** collaborateurs de CIC Lyonnaise de Banque fin décembre 2021. L'entreprise a abondé à hauteur de **156** jours (plafond de 2 jours/salarié). La somme totale donnée par les salariés et la banque est de **64.000** euros.

Le don de temps de bénévolat pris sur le temps personnel du salarié doit être déployé en 2022, auprès de publics en grande précarité, au sein d'associations référencées par L'Entreprise des Possibles. Cet engagement personnel du salarié sera abondé par un mécanisme « d'autorisation d'absence rémunérée ».

- La banque soutient également l'accueil des familles dans les structures du Foyer Notre-Dame des Sans-abri.
- Dans le cadre de leur remplacement, la banque a offert, via L'Entreprise des Possibles, 220 lampadaires au Foyer Notre-Dame des Sans-abri, leur donnant ainsi une seconde vie.

### Éducation (promotion de l'égalité des chances) :

- Soutien à de nombreux établissements d'enseignement supérieur. Ces partenariats peuvent être renforcés par l'apport de compétences utiles aux étudiants.
- Transmission de propositions de stages auprès d'établissements d'enseignement supérieur et formation des apprentis et des alternants : 41 alternants ont été recrutés en 2021, principalement pour le réseau Grand public et Entreprises. Les alternants bénéficient de 2 journées d'intégration.
- Soutien à la « Fondation pour l'Université de Lyon », qui a pour mission, en liaison avec le monde socio-économique, de contribuer au rayonnement de l'Université de Lyon et de son territoire, à l'international et sur le territoire Lyon Saint-Étienne.
- Soutien au bureau des élèves de l'Ecole de management de Lyon
- Partenaire de l'association « Coup de Pouce » qui se mobilise contre l'échec scolaire et la maîtrise de l'écriture et de la lecture en participant au financement de l'ingénierie éducative nécessaire pour l'ouverture de 20 clubs.



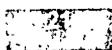
CIC Lyonnaise de Banque s'engage également à travers son réseau d'agences :

- Le secteur Grand Public Haute-Savoie Léman soutien à des comédiens amateurs mettant en scène des étudiants des lycées St Jo de Thonon de la 4ème à la terminale. D'autres élèves des établissements de Thonon participent dont le lycée professionnel pour les décors, le lycée hôtelier, ainsi que d'autres établissements avec près de 100 bénévoles, à travers la Compagnie du Graal.

### Insertion et la réinsertion :

Le CIC a maintenu ou développé d'autres partenariats favorisant l'insertion ; parmi ceux-ci :

- CIC Lyonnaise de Banque soutient l'association d'insertion par le sport « Sport dans La Ville », qui accompagne les jeunes issus de quartiers difficiles et adhérents de Sport dans la ville à grandir, évoluer et découvrir la vie de l'entreprise. Les dispositifs utilisés par Sport dans la ville sont : L dans la ville, Jog dans la ville, Job dans la ville (système de parrainage entre collaborateurs CIC et jeunes).
- Deux réunions de présentation (en présentiel et en distanciel) se sont tenues en novembre pour proposer aux salariés de parrainer un jeune.
- CIC Lyonnaise de Banque a participé au financement du restaurant « salle à manger » à Fourvière, projet porté par l'association des apprentis d'Auteuil et un de leurs clients, participant ainsi à l'insertion par l'apprentissage de jeunes.



- CIC Lyonnaise de Banque soutient l'association des cadets de la gendarmerie nationale de Haute-Loire, qui promeut les valeurs de la citoyenneté auprès des jeunes français et étrangers, âgés de 16 à 18 ans.

Dans ce domaine également, de nombreux partenariats sont tissés par les agences ou les secteurs :

- Le secteur Grand Public Haute Savoie – Léman notamment a soutenu différentes causes : don de lots à l'Amicale pour l'animation du centre hospitalier du pays de Gex, démonstration de véhicules anciens pour des enfants en situation de handicap.
- De nombreuses agences achètent des fournitures à des entreprises adaptées.

### Émergence de projets :

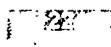
De nombreuses actions ont été menées en 2021 en faveur de tous les entrepreneurs notamment dans la création d'entreprise et de l'innovation :

- Avec Tout Lyon Affiches, CIC Lyonnaise de Banque soutient les femmes chefs d'entreprise dans le cadre de l'événement Femmes Décideurs par Tout Lyon Affiches et une soirée de remise des trophées.
- CIC Lyonnaise de Banque soutient depuis cette année Collectif 224, réseau ayant pour ambition de permettre aux femmes – et aux hommes- d'occuper leur place dans la transformation du monde.
- Partenaire historique de ces événements organisés par Le Progrès, CIC Lyonnaise de Banque soutient, en tant que partenaire historique, 2 grands événements lyonnais : la fête de l'entreprise, qui a eu lieu en digital en 2021, et les victoires de l'innovation, qui mettent en avant les entrepreneurs, start-up et entreprises de l'année.
- L'agence Alpes Maritime Entreprises soutient l'IRCE : Institut régional des chefs d'entreprises.



### Soutien à la philanthropie :

- CIC Banque Privée se mobilise en faveur du monde associatif via un fonds philanthropique, avec l'opération « Les Lauréats du Cœur ». Cette action a pour mission de collecter des dons afin de soutenir dans notre région des projets d'intérêt général. Pour la première édition, CIC Banque Privée avait choisi la thématique de la santé. Les équipes CIC Banque Privée – CIC Lyonnaise de Banque ont lancé un appel à projets auprès d'associations ou de fondations agissant dans le domaine de la santé. Le projet lauréat est : L'association lyonnaise Liv et Lumière, qui offre des parenthèses de joie aux enfants atteints d'un cancer pendant leur hospitalisation et finance la recherche médicale en oncologie pédiatrique. Les fonds, récoltés en 2020 auprès de clients mais aussi de salariés de CIC Lyonnaise de Banque, ont été versés en 2021.
- CIC Banque Privée a soutenu la Soirée de Lyon pour le bien commun organisée par la Fondation de France, en soutenant plus particulièrement 2 associations : La Pause brindille, qui lutte contre l'isolement social et les difficultés des jeunes aidants et aidants, et Simon de Cyrène, qui coordonne un réseau de maisons partagées entre des personnes valides et des personnes devenues handicapées suite à un accident de la vie.
- Soutien de différentes agences à des clubs du Rotary Club, qui souhaite faire avancer des programmes qui lui permettent d'avoir un impact.



### Défense de l'environnement :

- CIC Lyonnaise de Banque continue à s'engager pour la biodiversité en étant partenaire de Continuum « Des Entreprises en action pour la nature », association drômoise née de la rencontre d'entreprises locales et de la LPO Drôme (ligue de protection des oiseaux), par le biais de son agence Drôme-Ardèche Entreprises, située à Valence. L'agence a organisé une action de sensibilisation des salariés lors d'une action collective un midi, et s'est engagée à mettre en relation CONTINUUM et des entreprises via un « afterwork biodiversité ».
- Les agences de Chambéry sont partenaires de la manifestation Eléphantique, qui œuvre pour la protection des éléphants et collecte des fonds pour le WWF.

## 2. CIC Lyonnaise de Banque soutient plus globalement la vie économique locale

- CIC Lyonnaise de Banque est partenaire de Lyon Place Financière et Tertiaire, une communauté pour tous les métiers qui accompagnent les entreprises et les collectivités en matière de finance, de gestion, de droit, de gouvernance, de gestion des risques, qui vient servir l'économie régionale et agir comme un catalyseur qui vient appuyer une dynamique forte entre les métiers. 
- Elle soutient le réseau Entreprendre ainsi que le réseau Initiatives, et plusieurs chambres de commerce et d'industrie de son territoire.
- Elle soutient le Centre des jeunes Dirigeants d'Entreprises de Lyon, Grenoble, Rhône-Alpes : « Mettre l'économie au service de l'homme est depuis toujours notre moteur au CJD ».
- Elle soutient également le B.I.G Challenge, événement business de relance économique, organisé sur le campus Cannes Bastide Rouge
- Elle est partenaire du HéroFestival, rendez-vous incontournable pour tous les fans de super héros de manga, comics et dessins animés à Marseille

CIC Lyonnaise de Banque s'engage également à travers son réseau d'agences :

- Soutien à My Presqu'île, réseau de boutiques, artisans, restaurants, lieux culturels, etc, fédérés autour de la promotion du centre-ville de Lyon
- L'agence de Pertuis soutient l'opération Les vitrines de Pertuis.
- L'agence de Dijon Rude soutient la fédération des commerçants et artisans dijonnais.
- L'agence Banque Privée soutient le Club des Entrepreneurs Solidaires de la Fondation Centre-Est, afin d'accompagner et inciter des entreprises à mener des actions solidaires sur leur territoire.
- L'agence Var Entreprises soutient le Cluster Provence Rosé, qui s'est donné pour mission de fédérer les entreprises fournisseurs de la filière viti-vinicole & maintenir une position de leader des rosés de Provence
- L'agence Entreprises de Loire – Haute Loire est adhérente du Club GIER Entreprises, relais de nombreuses actions d'accompagnement proposées différents acteurs : certifications QSE, recrutement, International, promotion de filières techniques auprès des jeunes.
- L'agence CIC Côte d'or Entreprises de Dijon soutient par son adhésion la CGPME Cote d'Or
- L'agence CIC Banque Privée Loire Auvergne de Saint Etienne soutient la CPME du Puy de Dôme, organisation patronale française représentant les petites et moyennes entreprises.
- L'agence Alpes- Maritimes Entreprises est partenaire du 10ème trophée Finance&Gestion de la Côte d'Azur. Outre un espace d'échanges et de partages de bonnes pratiques, l'association DFCG propose échange et proximité grâce à un ancrage territorial fort.

- L'agence Entreprises Savoie-Pays Voironnais de Chambéry est partenaire du collectif Savoie Mont-Blanc Angels, collectif de bénévoles motivés par le développement de leur territoire, investis dans une démarche citoyenne, offrant durablement un soutien humain et des moyens financiers au capital des entreprises nouvelles ou en croissance de la région.
- L'agence Isère Hautes-Alpes entreprises est partenaire de Grenoble Angels, réseau d'investisseurs de proximité Business Angels, basé à Grenoble, qui accompagne et finance les start-up de la région en phase d'amorçage.
- Elle est partenaire de l'UNIRV (Union Interprofessionnelle des entreprises de la Région Voironnais), qui a pour objet de créer, de développer une solidarité morale professionnelle et interprofessionnelle entre tous les employeurs de la Région Voironnais et de promouvoir toutes les actions propres à assurer le développement économique et social du bassin.
- Soutien aux trophées de l'économie du Var.
- L'agence Entreprises d'Aix en Provence adhère à Pays d'Aix Développement, l'agence de développement économique du Pays d'Aix. Depuis plus de 25 ans, elle accompagne les entreprises françaises ou étrangères sur le territoire. De l'amorçage à l'installation, PAD aide et soutient leur création et leur développement.

### 3. Soutien à des projets locaux en lien avec nos territoires et la RSE : « mon agence CIC, solidaire et engagée »

L'action « **Mon agence CIC, Solidaire et Engagée** » a été lancée par CIC Lyonnaise de Banque en 2019, afin de promouvoir dans une même démarche :



- La démarche éco citoyenne de la banque
- Son engagement citoyen dans nos territoires d'exploitation.

Cette année, pour la 3<sup>ème</sup> édition, les critères ont porté sur l'implication environnementale de chaque agence de la filière Grand Public : financements responsables (gamme prêts transition, Crédits Immobiliers Développement durable), RDV Vidéo, Signature électronique, Optimisation enveloppes postales, Envoi direct des chèques.

Chaque directeur des agences gagnantes reçoit un trophée réalisé avec des fils recyclés et du chêne issu de nos forêts. Ce trophée s'accompagne d'une dotation de 1,5 ke, à offrir à une association ayant une activité en lien avec les trois domaines de la RSE (social, sociétal et environnemental).

Les remises des 1500 euros de dotation de la **2ème édition** se sont déroulées tout au long de l'année 2021. Elles ont donné lieu, malgré les contraintes sanitaires, à de beaux moments d'échanges et de partage. Cette **2ème édition** a permis de récompenser les 27 agences (sur 11 secteurs) les plus vertueuses en signature électronique.



Pour mémoire, les associations bénéficiaires sont les suivantes :

#### Sociétal : santé

<b>Morestel</b>	<b>Les couleurs de la solidarité</b>	Recueillir des fonds en faveur du Téléthon, améliorer la vie des malades, soutenir la recherche médicale.
<b>Lyon Bellecour</b>	<b>Fragile X</b>	Aide à la recherche et au confort des enfants touchés par des maladies orphelines

Vence	Goutte d'OM	Sensibiliser à l'autisme et proposer une prise en charge adaptée et inclusive pour les enfants et jeunes adultes en situation d'inadaptation sociale ou en situation d'handicap mental, d'autisme ou troubles envahissants du comportement.
Belleville	PAZ	Soutenir les enfants hospitalisés et leur famille
Saint Maximin	Association Jules Bianchi	Soutenir les patients hospitalisés et faire des dons de matériels aux services hospitaliers
Saint Chamond	Association Saint Chamond Ville de Don	Organiser des actions afin de récolter des fonds pour le téléthon.
Manosque	France Alzheimer 04	Aider les personnes atteintes d'Alzheimer et leur famille.
Aix La Duranne	Carpe Tiem	Accompagner les patients en cardiologie pédiatrique à Aix
Langogne	Rêve d'enfants	Réaliser les rêves des enfants hospitalisés

**Sociétal : Solidarité**

Marseille Prado Perier	SOS village d'enfant	Permettre aux frères et sœurs placés par les services sociaux de rester ensemble et d'être élevés dans une atmosphère familiale
Craponne Sur Arzon	Amicale des Sapeurs-Pompiers de Craponne	Soutenir les pupilles orphelins des sapeurs-pompiers à travers des levées de fonds
Briançon	Restaurants du cœur	Lutter contre la précarité, mettre à disposition des bénéficiaires des produits d'hygiène de premières nécessités
Marguerittes	Orphelinat de Courbessac	Offrir aux enfants confiés une éducation et une aide
Vaison la Romaine	Le Regard d'Anna	Organiser des actions locales avec les enfants de la cité scolaire de Vaison la Romaine.
Gueret	Intermède 23	Accompagner des femmes victimes de violences conjugales.
Arles Victor Hugo	Centre d'information sur les droits des femmes et des familles du pays d'Arles	Ecouter et accompagner les femmes victimes de violences conjugales.
Cannes Californie	Secours populaire Français	Soutenir les actions déjà mises en place après la tempête Alex par l'antenne locale.
Monteux	Anatoth	Agir pour favoriser et sensibiliser à la précarité, notamment dans les écoles voisines
La Chatre	Sam en Foire	Organiser des spectacles afin de lever des fonds pour les restaurants du cœur.
Marguerittes	Handi club Nîmois	Sensibiliser à l'handi football

### Sociétal : insertion

Nice Joseph Garnier	Solidarité 06	Aider les personnes sans-abris dans l'intégration sociale et professionnelle. Publication d'un magazine associatif.
---------------------	---------------	---

### Sociétal : lien social

Hauts de Biemme	Le rebond créatif	Donner accès à la culture et au sport, soutenir l'émergence de projets des habitants du massif du jurassien de tout âge.
-----------------	-------------------	--

### Environnement : éducation

Cannes Californie	NaturDive	Agir pour la protection des fonds marins en les nettoyant et en réintroduisant des espèces rares.
Carqueiranne	Capoupacap	Sport santé dans la nature et le respect de l'environnement, sensibiliser les adhérents à la culture en potager ou encore au zéro déchet.
Miribel	Fort pour demain	Favoriser l'implication des écoles primaires et des enfants du village en participant à la plantation d'environ 1000 arbres et d'un potager bio sur le site.
Anecy Seynod	Explora Care	Créer des bourses pour des projets à fort impact climatique, et soutenir 10 jeunes en difficultés de la banlieue de Grenoble

### Environnement : protection

Montélimar sud	L'hirondelle aux champs	Former les agriculteurs au respect de la biodiversité, agir pour réintégrer de la biodiversité sur des cultures classiques
----------------	-------------------------	--

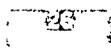
### Environnement : revalorisation

La Garde	Occazou	Proposer des objets de seconde main, promouvoir l'économie du don
Lyon Vaise	Sengaspi	Agir contre le gaspillage, redistribuer des invendus

## 4. Des collaborateurs engagés

Le mécénat de compétence est présent au CIC Lyonnaise de Banque :

- Engagement auprès de l'association « Nos Quartiers ont des Talents » qui accompagne individuellement et efficacement les jeunes diplômés issus de milieux sociaux modestes vers l'emploi.



- Des collaborateurs cadres parrainent des jeunes dans le cadre du programme « L dans la ville ». Le programme L dans la Ville, dédié aux 1 400 jeunes filles de l'association, accompagne chacune d'entre elles dans leur épanouissement personnel et leur insertion professionnelle. Les nombreuses activités qui leur sont offertes (activités sportives dédiées, sorties culturelles, séjours découvertes et rencontres professionnelles) ayant fortement diminué du fait de la crise sanitaire, des occasions de rencontre, essentiellement digitales, existent toujours.
- Des collaborateurs du CIC Lyonnaise de Banque sont impliqués au sein de la Fondation Emergences, communauté d'entrepreneurs engagés qui soutient, par du bénévolat de compétences, l'émergence de projets créant du lien social et de l'emploi. Son objectif est d'aider à la structuration de projets social et sociétal afin de les rendre autonomes et viables économiquement et de les accompagner dans leur développement d'activité.
- Proposition a été faite aux salariés de participer à la campagne nationale de don du sang, du 18 au 22 octobre 2021.

## 5. Agir contre l'exclusion bancaire en soutenant la microfinance

Comme les six banques du Groupe, CIC Lyonnaise de Banque met à disposition de l'ADIE des crédits pour financer les micro-entrepreneurs. Cette année, le montant des lignes de crédit mises à disposition est de 1.100.000 euros.

Le groupe CIC participe à la vie du réseau Initiative. Sur le plan local, il contribue à la pérennité des fonds de prêts et participe au financement de l'accompagnement des créateurs.



## • VI Une gestion responsable des ressources humaines

Au 31 décembre 2021, CIC Lyonnaise de Banque compte 3 296 salariés inscrits. L'effectif est en baisse sur l'année (3 483 fin 2020 et 3 728 fin 2019).

L'engagement, l'implication des collaborateurs, sont des facteurs clés de réussite du développement du groupe et de ses performances financières. La politique sociale du CIC vise à créer les conditions pour accompagner au mieux les transformations profondes qui impactent les métiers du groupe et à permettre de relever les défis financiers, réglementaires et comportementaux en favorisant le développement des carrières et le bien-être au travail.

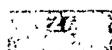
L'implication des collaborateurs constitue un objectif stratégique pour le groupe et la non réalisation de cet objectif a été identifié comme un risque extra-financier significatif. L'engagement du CIC se traduit par des pratiques sociales responsables respectueuses des collaborateurs et la recherche de conditions et de vie au travail de qualité.

582 collaborateurs ont été recrutés en 2021 en CDI (84) ou en CDD (498). Les recrutements de CDI, très ralentis pendant la crise sanitaire, ont repris, essentiellement sur des postes commerciaux pour le réseau grand public, et via le site cic.fr et les réseaux sociaux professionnels.

La banque affiche un taux de *turnover* de 6,30% en légère baisse par rapport à 2021 (6,61%). Des données concernant les embauches et les licenciements sont présentes dans le tableau des indicateurs sociaux communiqué à la fin du document.

### 1. Sensibilisation des salariés à la RSE

Les actions de sensibilisation des salariés sont déjà présentes à travers plusieurs initiatives du groupe :



- Existence de plan de déplacement entreprise.  
CIC Lyonnaise de Banque souhaite tout particulièrement encourager la mobilité douce en réactualisant son Plan de Déplacement Entreprise en Plan de Mobilité. Ceci, grâce à une démarche innovante de recensement des besoins des salariés pour évoluer vers une mobilité douce.  
Des Groupes de travail, animés en binômes par des directeurs d'agence Ambassadeurs RSE et les Responsables ressources Humaines, rassemblent des salariés. Ceux-ci sont consultés afin d'être sensibilisés, et de recueillir leurs idées sur l'accroissement de la mobilité douce. Les idées sont sélectionnées par chaque atelier puis par le Siège sur des critères d'impact et de faisabilité pour être mises en œuvre. Ces groupes de travail ont commencé fin 2021.
- Offre d'épargne salariale ISR labellisée par le comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES)
- Dématérialisation des bulletins de paie, des Bilans Sociaux Individuels, des titres restaurants
- Diffusion d'articles sur la RSE dans des revues internes comme « Le billet de l'ISR », présent dans la lettre hebdomadaire de Crédit Mutuel Asset Management « Économie et marchés ».
- Espace « Être éco citoyen au travail » sur Intranet
- Dans les métiers dans les offres proposées (ISR, épargne solidaire)
- Au niveau de la conformité et gestion des risques.

Elles ont été renforcées par la mise en place de mesures pour atteindre les objectifs de RSM dans le plan stratégique (diminution de l'empreinte carbone du groupe, développement des financements à fort impact climatique), la mobilisation des salariés pour des actions solidaires.

#### **Donner du sens aux actions et le faire savoir**

Les messages et actions RSE sont mises en valeur dans la revue interne de la banque, [#Initiatives](#) rubrique « Stratégie et valeurs ».

Des parutions sont faites très régulièrement sur les actions RSE en cours dans l'intranet PIXIS, à l'intention des collaborateurs.

Diffusion de communication dédiée à la RSE sur la page LinkedIn de CIC Lyonnaise de Banque.

#### **Premières missions des Ambassadeurs RSE**

Le réseau des 19 Ambassadeurs RSE de la Lyonnaise de Banque a été déployé en octobre 2020. Il est constitué par un représentant des entités suivantes : Conformité, Ressources Humaines, Engagements, CIC Accueil, Marché Grand Public, Filière Entreprise, Filière Grandes Entreprises, Filière Banque Privée, et 11 directeurs d'agence Grand Public.



Les missions des Ambassadeurs RSE sont les suivantes :

- Être le relais de la RSE dans les secteurs et services en prenant la parole en réunion de directeurs d'agence et de collaborateurs,
- Être force de proposition et d'échange avec les agences pour développer les meilleures pratiques et leurs idées sur les trois volets de la RSE : social, sociétal et environnemental,
- Échanger avec le département RSE au Siège sur les bonnes pratiques.

Ces 19 ambassadeurs ont été formés au cours du second trimestre pendant une journée entière à la RSE, à ses fondements, à la norme ISO 26000, et aux actions de la RSE Groupe et au CIC Lyonnaise de Banque. Ils seront ensuite réunis en présentiel une fois par an et par Skype tous les trimestres.

Cette formation, rebâtie en format « distanciel » compte-tenu des contraintes sanitaires, a été conçue avec l'équipe RSM Groupe et « CAP Compétences », pôle de formation du Groupe, afin d'être déclinée dans d'autres entités. Elle a ensuite été diffusée en co-animation RSM groupe – RSE Lyonnaise de Banque à l'ensemble des référents RSM du Groupe, en 3 journées de formation.

Les Ambassadeurs RSE sont réunis régulièrement autour des sujets d'actualité, et ont contribué aux actions Groupe : nettoyage des fichiers informatiques avec l'Eco Clean up Week (CIC Lyonnaise de Banque s'est classée au printemps à la 4<sup>ème</sup> place en valeur absolue pour les banques régionales et fédérations du groupe), Eco Clean Walk, ramassage de déchets, pour certains.

Les Ambassadeurs RSE s'impliquent dans des actions RSE de la Lyonnaise de Banque :

- Pour la troisième année consécutive, ils ont promu le Don de jours de congés payés pour les personnes sans-abris et en situation de grande précarité, via « L'Entreprise des Possibles », au cours du dernier trimestre 2021. Leur contribution a fortement contribué à la réussite de cette troisième campagne de dons.
- Interviews dans le cadre de la démarche de CIC Lyonnaise de banque pour définir sa stratégie RSE, afin de recueillir leur perception des enjeux et priorités pour la banque dans le domaine de la RSE (thèmes social, éthique, gouvernance, environnement et sociétal au sens large).
- Diverses contributions ponctuelles, telles que la constitution du groupe de clients et jeunes interviewés dans ce même cadre de définition de la stratégie RSE.

## **2. Favoriser l'égalité des chances et la diversité**

Le CIC est soucieux d'offrir à l'ensemble de ses collaborateurs les mêmes possibilités dans l'emploi et ce, dès le recrutement et tout au long de leur carrière. En décembre 2021, un accord de Groupe en faveur des salariés en situation de handicap et des salariés proches aidants a été signé.

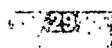
L'interdiction et la lutte contre toute forme de discrimination, le respect de l'équité professionnelle entre les femmes et les hommes font partie des engagements du CIC.

L'équipe Ressources Humaines et les managers ont été sensibilisés sur les stéréotypes, la diversité et la non-discrimination.

CIC Lyonnaise de Banque est partenaire du portail « Mon stage de troisième » et « tous en stage », et accueille des stagiaires collégiens issus des quartiers prioritaires.

Des partenariats existent avec des acteurs publics et des associations en faveur de l'accès à l'emploi :

- Elargissement des profils des alternants.
- Test mené à Marseille avec Pôle Emploi et ODAS ERHGO. Il s'agit de méthode de recrutements sans CV qui se basent sur des simulations, des tests et l'analyse des compétences, sans tenir compte des diplômes et de l'expérience. Ces méthodes ont été mises en œuvre pour le Centre de relations clients pour lequel des conseillers en ligne ont ainsi été recrutés.
- La banque diversifie les profils des candidats à l'embauche soit en direct ou en liaison avec le Grand Lyon, la Maison de l'emploi, Ressort, l'école de la deuxième chance et Degun sans stage.
- La banque soutient l'association Ressort, qui aide les personnes à rebondir à la suite d'une perte d'emploi.
- CIC Lyonnaise de Banque est partenaire de FACE Loire : Fondation Agir Contre l'Exclusion. Cette fondation reconnue d'utilité publique a pour objectif de prévenir et lutter contre toutes formes d'exclusion, de discrimination et de pauvreté, à partir de l'entreprise.



### **3. Emploi et insertion des personnes en situation de handicap**

Dans le prolongement de la charte groupe relative à la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité, des accords relatifs à l'insertion et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés ont été signés et des engagements spécifiques pris dans le cadre d'accords plus larges sur l'égalité professionnelle et la non-discrimination. Dans ce cadre, les Responsables Ressources Humaines ont suivi une classe en réseau sur la non-discrimination à l'embauche, avec l'appui du cabinet Fromont Briens, organisée par Cap Compétences.

Une campagne de sensibilisation sur la base d'articles et de vidéos a été faite sur le handicap sur l'espace de communication interne – intranet, au niveau du groupe et déclinée à la Lyonnaise de Banque.

CIC Lyonnaise de Banque a participé cette année encore à l'opération Duo Day, qui a permis partout en France la constitution de plus de 16 000 duos concrétisés le jour J entre des personnes en situation de handicap et des professionnels volontaires dans de nombreuses entreprises, collectivités ou associations.



Elle favorise, par ailleurs, l'emploi des personnes en situation de handicap à travers l'appel à des ESAT en tant que fournisseurs (ESAT Antilope). C'est également le cas avec les sociétés Elise et TribÜ, en charge du tri sélectif du Siège et du réseau (voir paragraphe Remploi et gestion des déchets).

### **4. Des mesures Groupe**

De nombreuses mesures existent au niveau du Groupe sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences : anticipation des évolutions des métiers, recrutement, détection et l'accompagnement des potentiels, mobilité.

### **5. La formation, facteur d'employabilité et de développement des collaborateurs**

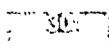
La formation a pour objectif d'aider les collaborateurs à s'adapter aux évolutions rapides de leur métier ainsi de prévenir un des risques significatifs extra-financiers, celui du risque de non-conformité des opérations bancaires dans un contexte de transformation. C'est un levier majeur pour la réussite de la stratégie de transformation du groupe.

Le CIC investit massivement dans la formation de ses collaborateurs. En 2021, le budget formation a représenté 5,6 % de la masse salariale avec un total de plus de 742 000 heures de formations, soit près de 38 heures par salarié avec notamment le report en 2021 d'une partie des parcours de formation de 2020. Plus de 80% des formations se sont déroulées à distance afin de répondre aux contraintes sanitaires (69% de formation à distance en 2020).

### **6. Une entreprise soucieuse des conditions et de la qualité de vie au travail**

Concilier à la fois l'amélioration des conditions de travail pour les collaborateurs et la performance globale du groupe dans un environnement en pleine mutation reste la priorité.

Cet engagement dépend de plusieurs conditions : contenu du travail, opportunités de développement professionnel, qualité du management et aussi de la satisfaction clients sociétaires ainsi que d'un bon fonctionnement de l'entreprise.



Afin d'installer de telles conditions dans la durée, ces sujets ont été intégrés dans l'agenda stratégique (plan stratégique 2019-2023 révisé ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin !) et dans les projets techniques, sociaux et organisationnels de l'entreprise. Des mesures fortes pour favoriser la Qualité de Vie au Travail

Les mesures communes de l'accord-cadre portant sur la QVT ont pour objectif :

- D'optimiser l'organisation du travail au quotidien avec l'analyse régulière des tâches, l'instauration d'échanges privilégiés avec les managers au sujet de la Qualité de Vie au Travail et plus spécifiquement, l'inclusion de la charge de travail comme thème spécifique de l'entretien professionnel
- De favoriser la santé au travail par la mise en place d'une plateforme santé afin de simplifier et d'élargir les services existants, l'amélioration de l'aménagement des locaux et des postes de travail, la lutte contre les risques psycho-sociaux et la prévention de la dépression ou encore l'encouragement de la pratique du sport en entreprise
- D'améliorer la mobilité des salariés entre leur domicile et leur travail grâce à l'adoption d'un forfait « Mobilités durables » de 400 euros pour l'ensemble des salariés qui privilégie les modes de déplacement « doux ». Cette mesure s'inscrit dans la démarche écoresponsable du groupe
- D'encourager le développement d'un modèle de management « responsable », d'inciter les collaborateurs à être participatifs notamment via le Réseau Social d'Entreprise et les enquêtes engagements et de favoriser l'engagement des salariés dans les activités solidaires
- De faciliter l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle : promotion du droit à la déconnexion, développement des services collaborateurs et facilitateurs.

Le partenariat mis en place au CIC Lyonnaise de Banque en janvier 2020 pour que les salariés puissent commander et être livrés de fruits et légumes frais et de saison au Siège et en points relais, s'est poursuivi. Des bons d'achat de 5 euros ont été offerts tout au long de l'année pour encourager la découverte de ce service.



Les salariés du Siège sont régulièrement incités à utiliser les escaliers plutôt que l'ascenseur par des affiches disposées à l'accueil, dans les escaliers et à proximité des ascenseurs.



2021 a vu la continuation de la mise en place du télétravail lié à la crise sanitaire. Ainsi, le travail en distanciel s'est fortement développé, aussi bien en interne que dans la relation clients (Skype Entreprise...), avec le déploiement de kits de télétravail et

l'équipement des commerciaux professionnels en smartphone.

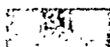
L'équipe RH et les managers ont été sensibilisés sur la prévention des TMS. Des dispositifs d'écoute sont en place via l'assistante sociale et la plate-forme PSYA, ainsi que la structure relais : Prévention et détection des Risques Psycho Sociaux. Les responsables Ressources Humaines ont été formés aux Risques psycho-sociaux.

### **Responsabilité Sociétale de l'Entreprise et Qualité de Vie au Travail**

Une campagne de communication sur la prévention des Troubles Musculo-Squelettiques, en co-construction RSE-RH-Infirmière du travail : affichage au Siège et dans les agences, réalisation et diffusion de 3 vidéos explicatives dans l'intranet (Pixis).



L'équipe Ressources Humaines et les managers ont été sensibilisés sur la prévention des TMS.



L'accord cadre du 28 octobre 2020 portant sur la qualité de vie au travail ainsi que sur le télétravail, socle commun applicable à l'ensemble des entités qui relèvent de la Convention de Groupe, a été décliné par CIC Lyonnaise de Banque, au plus près de son organisation dans une logique de proximité et de responsabilité.

De même, CIC Lyonnaise de Banque a mis en œuvre l'accord de mobilité groupe.

Des ateliers de mobilité innovants sont déployés pour sensibiliser et recueillir l'avis des salariés sur les axes permettant de faciliter la mobilité douce.

### **Le travail à distance au cœur des engagements pris par le Groupe**

Outre les mesures décrites précédemment, l'accord-cadre prévoit la mise en place du travail à distance régulier et volontaire selon deux formules possibles - un rythme de 22 jours maximum de travail à distance par an et/ou un rythme de 1 jour minimum de travail à distance par semaine.

Ce dispositif permet à un collaborateur de travailler à distance soit depuis son domicile soit depuis un autre site du Groupe plus proche de son domicile. Il a été déployé à la Lyonnaise de Banque dans le cadre de l'accord Groupe, avec un accompagnement et une animation via une hotline RH.

Cette année a vu un fort développement du travail distanciel en interne et dans la relation clients (Skype Entreprises...), le déploiement de kits de télétravail, de formations managériales de travail à distance et l'équipement de commerciaux en smartphones.

### **Des actions de prévention, de suivi au niveau de la santé, de la sécurité des collaborateurs**

La santé et la sécurité des collaborateurs face à la pandémie est restée une priorité majeure du CIC en 2021. Le CIC a aussi facilité aux salariés le souhaitant l'accès à la vaccination pendant leurs horaires de travail et un service d'accompagnement psychologique est accessible à tous les collaborateurs gratuitement en permanence (24h/24 et 7 jours/7) de façon anonyme et confidentielle.

A côté de ces mesures, d'autres dispositions en matière de prévention de la santé, de sécurité des collaborateurs s'appliquent à l'ensemble des entreprises relevant de la convention groupe : plan de prévention du stress au travail, une charte relative à la prévention et à la lutte contre le harcèlement et la violence, faculté de signalement pour signaler tout manquement au respect des obligations légales et réglementaires ainsi qu'aux normes professionnelles ou internes, gestion des incivilités.

### **La recherche de l'équilibre des temps de vie**

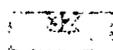
Si la mise en place du travail à distance entérinée par le nouvel accord cadre peut contribuer à mieux concilier la vie professionnelle et la vie personnelle, c'est aussi le cas d'autres accords : l'accord sur le temps de travail, accord groupe sur l'accompagnement des salariés à l'utilisation des outils numériques et le droit à la déconnexion, accord sur le don de jours. A l'occasion de l'entretien professionnel, la question de l'articulation entre les différents temps de vie peut être posée et des solutions recherchées en cas de difficultés.

## **7. Un cadre social responsable**

CIC Lyonnaise de Banque s'inscrit là aussi dans le cadre du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale, œuvrant pour la pérennité des emplois, une politique de rémunération transparente et incitative, l'association des collaborateurs à la performance globale de l'entreprise, grâce à l'accord d'intéressement et de participation du groupe, ainsi qu'une politique sociale avancée.

Le groupe veille à proposer également aux salariés un dialogue social de qualité, à travers les accords collectifs, le dialogue social de proximité.

La satisfaction des salariés est prise en compte à travers notamment des enquêtes d'écoute.



Le CIC est classé dans le palmarès « Meilleur employeur » 2022 de la revue Capital, 2e pour les banques de réseau dans le secteur banque et services financiers derrière sa maison mère Crédit Mutuel, à partir de notes attribuées par ses propres collaborateurs mais aussi par ceux travaillant dans le même univers. Ce classement illustre les performances et la politique volontariste du CIC dans le domaine des ressources humaines.

## ● VII Une démarche renforcée en faveur de l'environnement

CIC Lyonnaise de Banque s'inscrit ici aussi pleinement dans la politique du Groupe.

### 1. Réduire l'empreinte carbone directe

La banque, a publié en 2019 sur le site de l'ADEME, conformément à la réglementation, un 3<sup>e</sup> BEGES (Bilan d'Emission de Gaz à Effet de Serre) sur la base de données 2018. Le « contrôle opérationnel » est la méthode retenue pour l'ensemble des entités concernées membres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Des tests sont effectués chaque année en interne sur les déclarations de consommation.

### 2. Optimiser les déplacements

#### Mise à jour du Plan de mobilité

Un Plan de Déplacements Entreprise (PDE) est déjà en place au CIC Lyonnaise de Banque.

La banque mène une démarche innovante pour le faire évoluer en tant que plan de mobilité, en recensant des remontées « terrain » les besoins des salariés pour évoluer vers une mobilité douce. Compte-tenu de la crise sanitaire, cette démarche, mise en suspens en 2020, a repris en 2021, avec la tenue d'un atelier. Les 7 autres ateliers se poursuivent au premier trimestre 2022.

Cette démarche RSE s'inscrit notamment dans le cadre de l'accord sur la QVT.

#### Suppression des véhicules diesel, équipement en véhicules moins polluants et véhicules électriques

Une attention est portée, lors du renouvellement de la flotte automobile, à la commande de véhicules moins émetteurs de CO2 et donc moins polluants. Les véhicules diesel sont exclus du catalogue.

CIC Lyonnaise de Banque est équipée de 36 véhicules électriques et hybrides. A Lyon, 12 bornes sont opérationnelles pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables, et 4 à Nice.

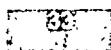
Une incitation RSE allant jusqu'à 2 ke a été mise en place pour encourager les collaborateurs dont le véhicule de service est supprimé, à s'équiper en véhicule électrique ou hybride.

L'utilisation du vélo est encouragée par la rénovation du local à vélos de Nice Liberté, par l'installation d'un parc à vélos pour les salariés du Siège de Lyon, en complément de celui existant. CIC Lyonnaise de Banque a participé aux ateliers Tous en selle proposée via le Groupe par la Fédération française de cyclisme.



#### Nos actions de terrain

L'agence CIC de Vaison-la-Romaine, était représentée à l'arrivée des coureurs lors du Grand Défi Vélo du Team National de Cyclisme des Sapeurs-Pompiers qui a eu lieu du 11 au 15 octobre. Cette course à étapes entre Paris et Marseille, dont le CIC est partenaire, a été organisée dans le cadre du 127<sup>ème</sup> Congrès National des Sapeurs-Pompiers de France.



### 3. Réduire la consommation de ressources

#### Disparition progressive des produits plastique

Les gobelets plastiques dans les sites centraux ont été remplacés par des gobelets compostables ; les gobelets, bouteilles et couverts en plastique sont déréférencés des catalogues de nos fournisseurs Sofedis et Fiducial. Plus globalement, pour le Groupe, les produits « consommables » en plastique sont progressivement remplacés par des solutions plus écologiques dans le catalogue Sofedis.

Une bouteille d'eau a été offerte à chaque collaborateur, précédée par un mail mettant en valeur le caractère durable de cette manière de s'hydrater, en matière d'utilisation des ressources, de lutte contre le plastique, et de préservation de la santé humaine : selon une étude du WWF, un être humain absorbe chaque semaine l'équipement de 5 grammes de plastique, soit l'équivalent d'une carte de crédit.



Les salles de réunions sont équipées de bouteilles en verre et de gobelets en papier recyclé et recyclable. Les bonbonnes et fontaines d'eau sont désinstallées au Siège dans leur grande majorité, Des robinets dédiés ont été installés dans les sanitaires pour pouvoir remplir aisément les bouteilles individuelles des collaborateurs. Les directeurs d'agence ont été fortement incités à faire de même.

#### Réduire notre consommation de papier

CIC Lyonnaise de Banque a créé l'opération « **Mon agence CIC, Solidaire et Engagée** », pour répondre à l'objectif de participer à des actions solidaires et sociales de proximité, et de développer le recours à la signature électronique.

Par ailleurs :

- La plupart des salariés de la banque a opté pour un bulletin de paie électronique (96% sont dématérialisés en 2021), le Bilan Social Individuel, les tickets restaurants et les revues internes #Initiatives sont aussi dématérialisés.
- Au niveau de la clientèle, le passage des relevés papier à des relevés de comptes électroniques des clients et des collaborateurs poursuit sa progression grâce à des actions incitatives. La souscription au web relevé est automatique (au lieu du relevé papier) lors de l'ouverture d'un compte client. Le remplacement des extraits et relevés papier par leurs versions numériques consultables sur Internet génère une économie de papier de 66,27 % à fin décembre 2021.
- La banque a référencé du papier non blanchi.
- L'usage du papier recyclé ou labellisé PEFC ou FSC est privilégié. De nombreux abonnements papier ont été transformés en abonnements numériques.

#### Réduire le nombre d'imprimantes

La banque s'est engagée dans la réduction de son parc d'imprimantes, pour 4 raisons :



- Réduire la consommation de papier, qui représente 75% des déchets de bureau,
- Réduire la consommation de cartouches usagées, qui contiennent des composants toxiques pour l'environnement et la santé,
- Consommer moins d'électricité, avec les imprimantes multifonctions communes et consommant 50% d'énergie de moins que les 3 appareils qu'elles remplacent,
- Lutter contre la sédentarité en se levant pour aller récupérer ses documents, et donc participer à la forme physique de chacun.



Le Siège a réduit cette année son parc d'imprimantes de 75%. Le réseau sera intégré dans cette dynamique en 2022, certains réglages techniques préalables étant nécessaires (équipement en FOLLOW ME).

### **Réduire l'impact de l'immobilier**

En complément des mesures mises en place en 2020 : remplacement des éclairages fluo par des LEDS, évolution des consignes températures, intégration volet iso dans les contrats de maintenances et achats matériels :

Au Siège, un test a été réalisé sur l'ensemble du R+3 pour valider une migration de l'éclairage en technologie LED avec détection de présence. Le parc d'éclairage sur pied de l'ensemble des bureaux est en cours de remplacement. Un système de comptage précis a été installé afin de mieux apprécier les différents postes de consommations électriques. Le contrat de maintenance multi technique du site a été adapté et intègre des gammes de maintenances impliquant des économies d'énergie. Ce test réalisé sur les éclairages du R+3 et les économies qui en découlent nous permettent d'ouvrir une ligne budgétaire sur le remplacement et l'automatisation de l'ensemble des sources lumineuses du site. Ceci représente une diminution de 50% des consommations de ce poste.

Au Siège, il a été procédé au changement de menuiseries extérieure pour améliorer l'isolation, remplacement d'équipements de climatisation/Chauffage anciens ou hors d'usage par des équipements performants.

L'ensemble du site est équipé en robinets automatiques avec limiteurs de débit.

### **Réduire les nuisances lumineuses**

Les enseignes de l'agence Lyon République ont été remplacées en 2020 par des sources électroluminescentes non génératrices de halo.

## **4. Remploi et gestion des déchets**

CIC Lyonnaise de Banque a terminé en 2019 le déploiement de sa politique d'optimisation du recyclage des déchets et d'équipement en points de collecte : le recyclage et le tri participatif sont désormais en place sur l'ensemble des sites. Possibilité a été donnée aux Directeurs d'agence d'installer des bornes supplémentaires pour le recyclage des gobelets et bouteilles plastique : 95 agences se sont équipées ; 585 kg de bouteilles plastique ont ainsi été recyclés au niveau du réseau cette année.

La collecte des cartouches d'encre usagées est uniformisée dans l'ensemble du réseau pour une meilleure efficacité : regroupement sur la plateforme courrier et collecte pour recyclage.

De même, le recyclage des souris et claviers usagés a été mis en place en 2020 par le groupe.

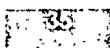
La collecte et le recyclage des déchets du Siège se poursuit avec l'entreprise TRiBü.

La collaboration avec les franchises ELISE (5 entreprises adaptées et 3 entreprises d'insertion) se poursuit pour le réseau de CIC Lyonnaise de Banque.

Le recyclage est suivi trimestriellement et un point est réalisé annuellement avec notre centre de métiers CCS et ses prestataires : TRiBü pour le Siège, Elise pour le réseau. Ces structures font travailler des personnes en situation de handicap ou d'insertion.

En 2021, ce sont près de 13 tonnes de papier pour le Siège, de 148 tonnes pour le réseau, qui ont été recyclées.

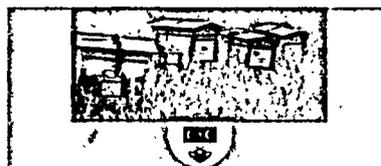
Les bio-déchets du restaurant de Direction sont compostés.



## 5. Mesures pour développer et préserver la biodiversité

La protection de la biodiversité se traduit dans la gestion du parc immobilier de CIC Lyonnaise de Banque (plantation d'espèces indigènes à faible demande d'eau sur le site de Marseille Prado).

Huit ruches sont installées sur le site de Marseille, dont la récolte a été offerte aux salariés du secteur Provence.



Quatre ruches sont installées sur le site de Tassin-la-Demi-Lune, en partenariat et sur le terrain de la filiale du Groupe Euro Information Production. Cette année, la récolte a été offerte aux salariés du secteur Cote d'Azur.

Les agences de Clermont-Ferrand et Auxonne ont adopté chacune une ruche dans une zone préservée et propice au bien-être des abeilles.

Depuis plusieurs années, CIC Lyonnaise de Banque soutient l'association Cœur de Forêt, qui œuvre pour la reforestation du parc Masaola à Madagascar. Le soutien de CIC Lyonnaise de Banque a permis la plantation de 4 286 arbres comprenant 15 espèces (ce qui correspond à entre 20 000 et 30 000 m<sup>2</sup>). Cette année le financement a aussi permis de participer au financement d'un inventaire faunistique de la zone : 80 espèces ont été inventoriées dans la forêt d'Ambohifamotsy dont 6 amphibiens, 19 reptiles, 44 oiseaux et 11 mammifères. La quasi-totalité sont des espèces endémiques de Madagascar ou de l'Océan Indien et 7 espèces particulièrement menacées ont été identifiées.



---°°°---



## • VII Indicateurs 2021

### 1. Indicateurs de gouvernance

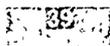
Indicateurs publication	Intitulé	2021	Unité	Définition/Commentaire
<b>Indice de mixité et répartition par âge</b>				
GOUV01	Nombre de membres dans le Conseil d'administration ou Conseil de surveillance	13	Nombre entier	10 administrateurs + 3 administrateurs salariés + 4 censeurs
GOUV02	Nombre de membres femmes dans le Conseil d'administration ou Conseil de surveillance*	4	Nombre entier	
GOUV9-01	Nombre d'administrateurs dans le Conseil d'administration ou Conseil de surveillance par tranche d'âge	13		1 administrateur personne physique + 9 administrateurs personnes morales (avec des représentants permanents personnes physiques) + 3 administrateurs salariés.
GOUV9-02	< 40 ans	1	Nombre entier	1 administrateur salarié
GOUV9-03	40/49 ans	4	Nombre entier	2 représentants permanents + 2 administrateurs salariés
GOUV9-04	50/59 ans	5	Nombre entier	5 représentants permanents
GOUV9-05	> 60 ans	3	Nombre entier	3 représentants permanents
GOUV25	Taux global de renouvellement des Conseils dans l'année (nouveaux membres élu sur total de membres)	7,69%	Pourcentage	Changement représentant permanent CIC.
GOUV26	Taux de participation aux Conseils	71%	Pourcentage	

\* Hors administratrice représentant les salariés.

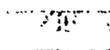
## 2. Indicateurs sociaux

Indicateurs publication	Intitulé	2021	Unité	Commentaire
SOC01	Effectif total ETP	3 250	ETP	Salariés en ETP (équivalent Temps plein) inscrits à l'effectif au 31 décembre : - Quelle que soit la nature du contrat de travail (CDD / CDI / alternance / auxiliaire de vacances), - Même si celui-ci est "suspendu", sans rémunération versée, - Hors stagiaires sous convention de stage - Hors intérimaires, hors prestataires extérieurs. Les personnes en invalidité sont prises en compte.
SOC01_bis	Effectif inscrit PPH (personne physique)	3 296,00	PPH	Calcul (cf indicateurs ci-dessous)
	<i>Dont hommes</i>	1 154,00		
	<i>Dont femmes</i>	2 142,00		
SOC07	Effectif CDI France et étranger	3 204,00	PPH	
SOC0133	Effectif CDI et CDD cadre ou avec responsabilité managériale France et étranger	1 576,00	PPH	
SOC08	Effectif CDI France	3 204,00	PPH	France
SOC08BIS	Effectif femmes CDI France	2 088,00	PPH	
	Effectif hommes CDI France	1 116,00	PPH	
SOC08_NCADRE	Effectif non cadre CDI France	1 628,00	PPH	
	Effectif cadre CDI France	1 576,00	PPH	
SOC01-F201	Effectif : Femmes cadres en CDI - France	840,00	PPH	
SOC01-F202	Effectif : Femmes non cadres en CDI - France	1 248,00	PPH	
SOC01-F203	Effectif : Femmes cadres en CDD - France	0	PPH	
SOC01-F204	Effectif : Femmes non cadres en CDD - France	54	PPH	
SOC01-H211	Effectif : Hommes cadres en CDI - France	736	PPH	
SOC01-H212	Effectif : Hommes non cadres en CDI - France	380	PPH	
SOC01-H213	Effectif : Hommes cadres en CDD - France		PPH	
SOC01-H214	Effectif : Hommes non cadres en CDD - France	38	PPH	
SOC02	Effectif en France	3 296,00	PPH	
SOC05	<i>Dont non cadres</i>	1 720,00	PPH	
	<i>Dont femmes</i>	2 142,00	PPH	
Pyramide des âges - Effectif CDI au 31 décembre				
SOC88	inférieur à 25 ans	126	PPH	
	<i>dont hommes</i>		PPH	
	<i>dont femmes</i>	71	PPH	
SOC89				
SOC90	25 à 29 ans	379	PPH	
	<i>dont hommes</i>		PPH	
	<i>dont femmes</i>	262	PPH	
SOC91				
SOC92	30 à 34 ans	469	PPH	
	<i>dont hommes</i>		PPH	
	<i>dont femmes</i>	323	PPH	
SOC93				
SOC94	35 à 39 ans	536	PPH	
	<i>dont hommes</i>		PPH	
	<i>dont femmes</i>	367	PPH	
SOC95				
SOC96	40 à 44 ans	549	PPH	
	<i>dont hommes</i>		PPH	
	<i>dont femmes</i>	390	PPH	
SOC97				
SOC98	45 à 49 ans	420	PPH	
	<i>dont hommes</i>		PPH	
	<i>dont femmes</i>	277	PPH	
SOC99				
SOC100	50 à 54 ans	312	PPH	
	<i>dont hommes</i>		PPH	
	<i>dont femmes</i>	189	PPH	
SOC101				
SOC102	55 à 59 ans	306	PPH	
	<i>dont hommes</i>		PPH	
	<i>dont femmes</i>	179	PPH	
SOC103				
SOC104	60 ans et +	199	PPH	
	<i>dont hommes</i>		PPH	
	<i>dont femmes</i>	84	PPH	
SOC105				

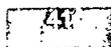
Age moyen et ancienneté				
	Somme des âges France et international	136 820		somme des âges soit à la somme de "Année du RSE - année de naissance" de chaque salarié décompté CDI et CDD France et étranger
SOC121	Age moyen France et international	41,51		
	Somme des années d'ancienneté	50 354		L'ancienneté acquise dans une entreprise par un salarié est systématiquement reconduite en cas de mutation. De même, l'ancienneté acquise par les salariés dans une entreprise rejoignant le groupe est systématiquement validée par le groupe. Cet indicateur contient la somme des anciennetés de tous les salariés inscrits en CDI au 31/12, c'est à dire la population décomptés dans les indicateurs IS003_F_C_CDI_FR ou IS003_F_NC_CDI_FR ou IS003_H_C_CDI_FR ou IS003_H_NC_CDI_FR. Sous GXP il s'agit de la date d'entrée dans le groupe, D8DGR)
SOC122	Ancienneté moyenne	15,28		
Mouvements				
Entrées - Recrutement				
SOC13	Nombre total d'embauches	582	PPH	Nombre total d'embauches sur l'exercice, même si Tout type de contrats (CDD - CDI - alternance - auxiliaire de vacances). Y compris les transformations de CDD ou de contrat d'interim en CDI. Hors stagiaires et Intérimaires.
SOC14		204	PPH	
SOC15		378	PPH	
SOC16		84	PPH	Nombre de collaborateurs recrutés sur la période en CDI (contrat à durée indéterminée), y compris les transformations de CDD (contrat à durée déterminée) ou d'intérim en CDI. Y compris les contrats de professionnalisation CDI.
SOC17		498	PPH	
SOC123	Somme des embauches rapportée aux effectifs	17,7%	%	
Sorties - Licenciements				
SOC19	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation	269	PPH	Est considéré comme "sortie" CDI : démission, rupture période d'essai (initiative employeur et salarié), rupture conventionnelle, licenciement, mobilité groupe, départ en retraite. Y compris les décès.
SOC20		35	PPH	Quel que soit le motif : disciplinaire (motif réel et sérieux, pour faute grave ou lourde) / économique / personnel (insuffisance professionnelle). Y compris les départs transactionnels car précédés d'un licenciement. Hors rupture conventionnelle.
SOC124	Somme des licenciements rapportée aux effectifs	1,1%	%	
SOC21	DÉPARTS : DÉMISSIONS + LICENCIEMENTS + FIN PÉRIODE ESSAI + RUPURE CONV	202	PPH	Non publié
SOC27	Turnover	6,3%	%	Démissions +licenciements + fin de période d'essai + ruptures conventionnelles/effectif total CDI
Organisation, durée du travail et absentéisme				
Organisation du temps de travail				
SOC29	Nombre de collaborateurs à temps plein	3117	PPH	Collaborateurs en CDI ou en CDD dont la durée du temps de travail est égale à la durée légale du pays. France: - 35h hebdomadaires ou 151,67 h / mois pour un non cadres; - forfait jour à temps complet (non réduit) pour un cadre.
SOC30	Nombre de collaborateurs à temps partiel	179	PPH	Collaborateurs en CDI ou en CDD dont la durée du temps de travail est inférieure à la durée légale du pays. France: - moins de 35h hebdomadaires ou 151,67 h / mois pour un non cadres; - forfaits jour à temps complet (réduit) pour un cadre.
SOC31	% de collaborateurs à temps plein	94,57%	Pourcentage	
SOC32	% de collaborateurs à temps partiel	5,4%	Pourcentage	



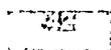
Absentéisme et ses motifs				
SOC38	Nombre total de jours d'absence en jours ouvrés	42 679	Jours ouvrés	Concerne les jours d'absence de l'effectif global quel que soit le contrat de travail (CDI / CDD / alternance) - Hors stagiaires et intérimaires. Hors jours de congés payés ou jours conventionnels (RTT - ancienneté - etc...). L'absentéisme prend en compte les congés maladie et les absences dues aux accidents du travail/trajet. Les congés maternité/paternité sont exclus.
SOC39	<i>dont Malades</i>	42 244	Jours ouvrés	Hors maladie professionnelle
SOC40	<i>dont Accidents de travail</i>	435	Jours ouvrés	Y compris accident de trajet et maladie professionnelle.
SOC43	Nombre de déclarations pour maladies professionnelles	0	Nombre entier	Maladies professionnelles reconnues comme telles par la CPAM en France.
SOC125	Nombre total de jours d'absence en jours ouvrés par collaborateur en CDI	13,32	Jours ouvrés	
Conditions d'hygiène et de sécurité				
SOC44	Nombre d'accidents du travail déclarés, avec arrêt de travail	15	Nombre entier	Accidents du travail et de trajet ayant fait l'objet d'une déclaration auprès de la CPAM (et considérés comme tels par elle) ayant entraîné un arrêt de travail quelqu'en soit le nombre de jours d'arrêt. Sont exclus les accidents de travail ou de trajet n'ayant entraîné aucun arrêt de travail. Sont incluses les rechutes.



Rémunérations et leur évolution				
SOC73	Masse salariale brute (euros)	136 711 593	Euros	Cumul des rémunérations brutes des salariés de l'établissement (hors cotisations patronales). Les rémunérations correspondent aux salaires et primes versés au cours de l'année d'exercice à l'ensemble des collaborateurs.
SOC107	Total des rémunérations annuelles brutes (en euros) des CDI	133 829 490	Euros	CDI uniquement - tous statuts confondus y compris cadres dirigeants.
SOC108	Total des rémunérations annuelles brutes (en euros) - CDI non cadres	50 721 509	Euros	CDI uniquement - Statut non cadre uniquement
SOC109	Total des rémunérations annuelles brutes (en euros) - CDI cadres	83 107 981	Euros	CDI uniquement - Statut cadres uniquement
	Somme salaires effectif CDI France	133 114 004	Euros	Il s'agit du salaire annuel fixe (SAB), brut à temps complet, des CDI, en date du 31/12, hors primes et hors éléments variables de toute nature, de tous les CDI. Participation, intéressement et abondement qui ne sont pas du salaire en sont donc exclus. Ces indicateurs contiennent la somme des SAB des salariés inscrits en CDI en France au 31/12.
SOC126	Salaire moyen effectif CDI France	41 546,19	Euros	France
	Somme salaires effectif cadre CDI France	80 100 793	Euros	Il s'agit du salaire annuel fixe (SAB), brut à temps complet, des CDI, en date du 31/12, hors primes et hors éléments variables de toute nature, de tous les CDI. Participation, intéressement et abondement qui ne sont pas du salaire en sont donc exclus. Ces indicateurs contiennent la somme des SAB des salariés cadres inscrits en CDI au 31/12.
SOC127	Salaire moyen effectif cadre CDI	50 825,38	Euros	
	Somme salaires effectif non cadre CDI France	53 013 211	Euros	Il s'agit du salaire annuel fixe (SAB), brut à temps complet, des CDI, en date du 31/12, hors primes et hors éléments variables de toute nature, de tous les CDI. Participation, intéressement et abondement qui ne sont pas du salaire en sont donc exclus. Ces indicateurs contiennent la somme des SAB des salariés non cadres inscrits en CDI au 31/12.
SOC128	Salaire moyen effectif non cadre CDI France	32 563,40	Euros	
	Somme salaires effectif hommes CDI France	52 729 771	Euros	Il s'agit du salaire annuel fixe (SAB), brut à temps complet, des CDI, en date du 31/12, hors primes et hors éléments variables de toute nature, de tous les CDI. Participation, intéressement et abondement qui ne sont pas du salaire en sont donc exclus. Ces indicateurs contiennent la somme des SAB des salariés hommes inscrits en CDI au 31/12.
SOC129	Salaire moyen effectif hommes CDI France	47 248,90	Euros	
	Somme salaires effectif femmes CDI France	80 384 233	Euros	Il s'agit du salaire annuel fixe (SAB), brut à temps complet, des CDI, en date du 31/12, hors primes et hors éléments variables de toute nature, de tous les CDI. Participation, intéressement et abondement qui ne sont pas du salaire en sont donc exclus. Ces indicateurs contiennent la somme des SAB des salariés femmes inscrits en CDI au 31/12.
SOC130	Salaire moyen effectif femmes CDI France	38 498,20	Euros	
<b>Charges sociales</b>				
SOC80	Montant global des charges sociales versées (euros)	92 099 052	Euros	Charges patronales uniquement.

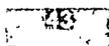


Formation			
SOC46	Montant de la masse salariale investie dans la formation (euros)	8 858 498	Euros Salaires bruts annuels des stagiaires + primes sur l'année + charges patronale + coût pédagogique des formations (dépenses conventions, logement nourriture, ...) + transport - hors versement à des organismes (OPCA, FONGECIF, ...)
SOC47	% de la masse salariale dédiée à la formation	6,48	%
SOC48	Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation	3 577	PPH Collaborateurs titulaires d'un contrat de travail - Les intérimaires et prestataires sont exclus.
SOC49	% de salariés formés	108,53	%
SOC50	Nombre d'heures totales consacrées à la formation des salariés	134 355	Heures Y compris formation e-learning constituant un prérequis à une formation présentielle.
Egalité des chances			
Egalité professionnelle Femme - Homme			
SOC59	Nombre de femmes cadres en CDI + CDD France	840	PPH calcul
	Nombre d'hommes cadres en CDI + CDD France	736	PPH calcul
SOC60	% de femmes parmi les cadres France	53,30	% calcul
SOC61	Nombre de cadres promus dans l'année dans un niveau de fonction supérieur	52	PPH
SOC62	<i>dont nombre de femmes</i>	26	PPH
	<i>dont nombre d'hommes</i>	26	PPH
SOC63	% de femmes parmi les promotions cadres	50,00	% calcul
Emploi et insertion des travailleurs handicapés			
SOC68	Nombre de travailleurs handicapés	65	PPH Nombre de personnes en situation de handicap (handicap déclaré et reconnu) au sein de l'entité, en nombre "d'individus", pas en ETP ni en "unité bénéficiaire", notion définie dans la DOETH (Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés).
	Nombre de travailleurs handicapés hommes	15	
	Nombre de travailleurs handicapés femmes	50	
SOC71	% de personnes handicapées dans l'effectif total	1,97	% calcul
Dialogue social			
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail			
SOC67	Nombre de condamnations pour délit d'entrave (en France)	0	Nombre entier Uniquement les jugements devenus définitifs (non susceptibles d'appel).
SOC78	Nombre de réunions avec les représentants du personnel (CE, CHSCT, DPE, DS...)	55	Nombre entier
SOC79	Nombre de procédures d'information des représentants du personnel (CE, CHSCT, DPE, DS, ...)	56	Nombre entier

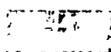


### 3. Indicateurs informations sociétales

Indicateurs publication	Intitulé	2021	Unité	Commentaire
<b>Impact économique</b>				
<b>Indicateurs d'impact économique disponibles dans les rapports de gestion</b>				
	Encours crédit à la clientèle	36 311 354 755	Montant en €	
SOT83	<i>Dont particuliers</i>	15 850 471 314		
	- Crédit à l'habitat	20 230 555 160	Montant en €	
SOT84	<i>Dont particuliers</i>	14 322 153 083		
	- Crédit à la consommation	1 116 232 496	Montant en €	
SOT85	<i>Dont particuliers</i>	891 136 479		
SOT86	- Prêt d'équipement (TPE)	11 167 409 789	Montant en €	
	<i>Dont particuliers</i>	619 960 377	Montant en €	
	<i>Dont agriculteurs</i>	392 346 352	Montant en €	
	<i>Dont professionnels</i>	4 268 154 739	Montant en €	
	<i>Dont entreprises</i>	5 613 748 885	Montant en €	
SOT40	<i>Dont OBNL</i>	91 154 689	Montant en €	
<b>Impact territorial</b>				
SOT01D	Nombre de points de vente Réseau bancaire	394	Nombre entier	
<b>Marché des associations</b>				
SOT40	Nombre d'OBNL clientes (associations, syndicats, comités d'entreprises,...)	41 861	Nombre entier	
<b>Impact social</b>				
<b>Microcrédit professionnel intermédiaire</b>				
<b>Microcrédit professionnel intermédiaire - ADIE</b>				
SOT16	Nombre de dossiers traités	496	Nombre entier	
SOT17	Montant des lignes de crédit mises à disposition	1 100 000	Montant en €	
<b>Microcrédit professionnel intermédiaire - France Active Garantie (FAG)</b>				
SOT19A	Nombre de nouveaux microcrédits financés	120	Nombre entier	
SOT20A	Montants garantis	6 292 120	Montant en €	
<b>Épargne salariale solidaire</b>				
SOT37	Encours (euros) de l'épargne salariale solidaire	93 536 759	Montant en €	
<b>Épargne de partage, autre épargne solidaire</b>				
	Encours Livret Epargne Populaire	212 268 251		
	Encours Livret A	2 461 511 357		
SOT36	Encours Livret LDDS	1 218 046 600		
SOT33LFinansol	Encours d'épargne sur des produits bénéficiant du label FINANSOL	8 573 105	Montant en €	
SOT33	<i>Dont encours hors capitalisation (euros) Livrets d'Épargne pour les Autres (LEA)</i>	8 528 349	Montant en €	
SOT31	<i>Dont fonds commun de placement France Emploi - Encours</i>	44 756	Montant en €	
SOT35	Montant reversé aux associations venant des produits solidaires	22 483	Montant en €	
	<i>Dont dons LEA</i>	12 949	Montant en €	
	<i>Dont dons des cartes pour les autres</i>	1 154	Montant en €	
SOT32	<i>Dont fonds commun de placement France Emploi</i>	436	Montant en €	



Impact environnemental				
SOT63	Nombre des Eco-prêts à taux zéro accordés dans l'année	731	Nombre entier	
SOT65	Montant total des Eco-prêts à taux zéro accordés dans l'année	9 650 443	Montant en €	Production annuelle (encours fin de mois). Volume des crédits accordés aux clients en formule de prêts à taux zéro pour le financement de constructions neuves, sous certaines conditions, de rénovations et livraisons à l'état neuf, de travaux d'extension ou surélévation.
	Montant total des prêts transition énergétique accordés dans l'année	8 948 133		
	Montant total des prêts transition RSE accordés dans l'année	9 560 077		
SOT69	Montant total de projets financés énergie renouvelable (professionnels et agriculteurs)	4 852 980	Montant en €	Projets de financement d'installations ou systèmes d'énergie renouvelable, effectivement réalisés sur l'année civile auprès des professionnels, des agriculteurs et des petites entreprises. Ils incluent des projets concernant l'amélioration de l'efficacité énergétique.
SOT70	Nombre de projets financés énergie renouvelable (professionnels et agriculteurs)	62	Nombre entier	Projets de financement d'installations ou systèmes d'énergie renouvelable, effectivement réalisés sur l'année civile auprès des professionnels, des agriculteurs et des petites entreprises. Ils incluent des projets concernant l'amélioration de l'efficacité énergétique.
Qualité de service et relations avec la clientèle				
Médiation				
	Établissements soumis à la réglementation sur la médiation bancaire			
SOT75	Nombre de dossiers éligibles en médiation bancaire	34	Nombre entier	
SOT77	Nombre de décisions favorables au client et appliquées systématiquement	17	Nombre entier	
SOT78	Pourcentage de décisions favorables ou partiellement favorables au client et appliquées systématiquement	50%		Statistiques issues du traitement des dossiers transmis au médiateur et dont l'issue est favorable au client, soit systématiquement soit après décision du médiateur.
Protection des données personnelles				
	Nombre de salariés ciblés pour la formation protection des données	747	Nombre entier	
	Nombre de salariés ayant réalisé la formation protection des données	377	Nombre entier	
	Taux de salariés ayant réalisé la formation protection des données	50%	%	
Éthique				
	Nombre de salariés ciblés pour la formation LAB-FT (corruption)	3 590	Nombre entier	
	Nombre de salariés ayant réalisé la formation LAB-FT (corruption)	2 554	Nombre entier	
	Taux de salariés ayant réalisé la formation LAB-FT (corruption)	71%	%	
	Nombre de salariés ciblés pour la formation LAB-FT	4 070	Nombre entier	
	Nombre de salariés ayant réalisé la formation LAB-FT	3 263	Nombre entier	
	Taux de salariés ayant réalisé la formation LAB-FT	80%	%	
Mécénat et sponsoring				
SOTS2	Budget global dédié au mécénat et au sponsoring (euros)	1 660 107	Montant en €	Décomposition ci-dessous afin de distinguer des charges de nature très différentes, dans un cas porteuses de valeurs à caractère solidaires, dans l'autre visant à soutenir la notoriété de l'entreprise. Traitement fiscal au demeurant différent pour ces deux types de charges
SOTS2-M	Budget global dédié au mécénat (euros)	1 062 538	Montant en €	
SOTS2-S	Budget global dédié au sponsoring (euros)	597 569	Montant en €	



## 4. Indicateurs environnementaux

Indi+LC:(55) C(5)cateurs publication	Intitulé	2021	Unité	Commentaire
<b>Consommation de ressources</b>				
<b>Eau</b>				
ENV04	CONSUMMATION D'EAU (m3)	25 865,67	M <sup>3</sup>	
<b>Energie</b>				
ENV05	CONSUMMATION TOTALE D'ENERGIE (kWh)	18 145 422,76	kWh	
ENV06	dont électricité (kWh)	17 249 985,00	kWh	
ENV07	dont gaz (kWh)	881 476,00	kWh	
			Litres	Non publié
	gaz en réseau	881 476,00	kWh	Non publié
ENV08	dont fioul (kWh)	13 961,76	kWh	
ENV08		1 392,00	Litres	Non publié
	dont chauffage en réseau urbain	0	kWh	
ENV05_1	chauffage en vapeur d'eau réseau urbain		kWh	
ENV05_2	eau glacée en réseau urbain (kWh)		kWh	
<b>Matières premières</b>				
ENV09	CONSUMMATION DE PAPIER (Tonnes) au global (interne et externe)	416,96	Tonnes	
ENV10	Consommation de papier en interne - Total	135,26	Tonnes	Non publié
	Consommation de papier à usage interne abonnements	2,00	Tonnes	Non publié
	Consommation de papier interne SOFEDIS	32,66	Tonnes	Non publié
	Papier interne acheté à la seconde centrale d'achat (GRLI pour CM11-CIC)		Tonnes	Non publié
	Consommation de papier à usage interne Listings	0,000126	Tonnes	Non publié
	Consommation de papier à usage interne Atelier Repro CCS	0,29	Tonnes	Non publié
	Consommation de papier à usage interne Fournisseurs hors groupe	100,3	Tonnes	Non publié
ENV11	Consommation de papier externe - Total	281,70	Tonnes	Non publié
	Consommation de papier - autres prestations externes : impression documents de communication, etc. dont contrat de mandat.	27,55	Tonnes	Non publié
	Consommation de papier - chèquiers	42,87	Tonnes	Non publié
	Consommation de papier - Envois Cartes Bancaires	7,28	Tonnes	Non publié
	Dont Fabrication & Envoi encarts Cartes bancaires	4,79	Tonnes	Non publié
	Dont Fabrication & Envoi codes Cartes bancaires	2,50	Tonnes	Non publié
	Consommation de papier externe - prestations internes EIP : relevés clients, courriers	73,61	Tonnes	Non publié
	Consommation de papier externe - prestations internes EIP - enveloppes pour envoi extraits, courriers clients	49,85	Tonnes	Non publié
	Consommation de papier externe - prestations internes EIP - tracts adressés avec les extraits, courriers clients	9,75	Tonnes	Non publié
	Consommation de papier externe SOFEDIS	70,80	Tonnes	Non publié

Dispositifs de réduction de l'impact environnemental et des émissions de gaz à effet de serre				
Emissions évitées				
ENV15R	Consommation de papier recyclé acheté	53,49	Tonnes	
	CONSUMMATION DE PAPIER A USAGE INTERNE RECYCLE - AUTRES CENTRALES OU HORS CENTRALES D'ACHATS	4,45		Non publié
	CONSUMMATION DE PAPIER A USAGE INTERNE RECYCLE FOURNI PAR SOFEDIS	2,57		Non publié
	CONSUMMATION DE PAPIER A USAGE EXTERNE RECYCLE FOURNI PAR SOFEDIS	12,24		Non publié
	CONSUMMATION DE PAPIER A USAGE EXTERNE - CHEQUIERS SUR PAPIER RECYCLE	34,23		Non publié
ENV15	PAPIER USAGE RECYCLE EN SORTIE (DECHET)	266	Tonnes	Non demandé par la CNCM (recyclage)
ENV16	CARTOUCHES DE TONER USAGEES RECYCLEES APRES USAGE	4 687	Nombre	
ENV20	Déplacements professionnels - Flottes automobiles (km) beges mesuré	8 942 642	Km	Non demandé par la CNCM (baisse d'émission de GES)
ENV21	dont flotte automobile - nombre de km en véhicule essence	4 119 619	Km	
ENV22	dont flotte automobile - nombre de km en véhicule gasoil	4 823 023	Km	
	dont flotte automobile - nombre de km en véhicule électrique	44 995	Km	
ENV23	Déplacements professionnels avec véhicule personnel (km)	883 274	Km	
ENV18	Déplacements professionnels avion (km)	51 143,00		
ENV19	Déplacements professionnels train (km)	387 749		
ENV24	Déplacements professionnels transports en commun (km)	12 303		
ENV25	Déplacements professionnels taxi (km)	9 757		
ENV25	Déplacements professionnels véhicule de location (km)	24 755		
ENV32	Nombre de visio conférences	59 943	Nombre	
ENV34	DOCUMENTS NUMERISES (PAPIER EVITE) (1 feuille = 0,000005 Tonnes)	439	Tonnes	Non demandé par la CNCM (économies de ressources).
	DOCUMENTS NUMERISES (PAPIER EVITE) EN NOMBRE DE FEUILLES	87 878 048	Nombre de feuilles	Non publié
	GED ENTRANTE - NB FEUILLES	21 965 473	Nombre de feuilles	Non publié
	GED SORTANTE - NB FEUILLES - PAR DVI GENERES PAR LES APPLICATIONS (CONTRATS SIGNES SUR TABLETTE ELECTRONIQUE)	6 894 976	Nombre de feuilles	Non publié
	GED SORTANTE - NB FEUILLES - PAR UTIA4 - EXTRAITS, COURRIERS CLIENT,	59 017 599	Nombre de feuilles	Non publié
Moyens humains				
ENV44	Moyens humains consacrés à la RSE	1,6	ETP	Recensement des ETP consacrés à la RSE dont experts (RSE/BEGES/Microcrédit/formation RSE....). Non comptée la saisie des factures dans Consos
Risques environnementaux				
ENV47	Montant des provisions et garanties pour risque en matière d'environnement			
ENV48	Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés par celui-ci			

**LYONNAISE DE BANQUE**  
**Société Anonyme au capital de 260.840.262 euros**  
**Siège Social : 8, rue de la République 69001 LYON**  
**SIREN 954 507 976 RCS LYON**

**PROCES VERBAL DE**  
**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 4 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 4 mai, à 10 heures, s'est tenue en son siège social à Lyon, 8 rue de la République 69001 Lyon, l'Assemblée Générale Ordinaire de la Lyonnaise de Banque, Société Anonyme au capital de 260.840.262 euros.

Les actionnaires ont été convoqués par lettres et par courriers électroniques avec accusé de réception adressés le 19 avril 2022.

Monsieur Philippe VIDAL préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration. Il constate que les sociétés UGEPAR SERVICES et CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, actionnaires, ont envoyés un formulaire de vote par correspondance.

Madame Marie-Noëlle LONGY assume les fonctions de secrétaire.

Monsieur Bertrand GARON, représentant la masse des porteurs de titres participatifs, est absent excusé.

Monsieur Laurent TAVERNIER représentant le Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Monsieur Arnaud BOURDEILLE et Monsieur Rémi VINIT-DUNAND représentant tous deux le Cabinet KPMG Commissaires aux Comptes de la société, régulièrement convoqués, par lettres et par courriers électroniques avec accusé de réception, n'assistent pas à la réunion.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau constatant que les actionnaires présents et représentés ou ayant voté par correspondance possèdent la totalité des 8 414 202 actions composant le capital social.

L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition :

- Une copie de la lettre de convocation adressée aux actionnaires ;
- Les copies des lettres de convocation adressées aux Commissaires aux Comptes ainsi que les récépissés postaux correspondants ;
- La feuille de présence dûment émargée ;
- Un exemplaire des statuts de la société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- L'inventaire de l'actif et du passif de la société arrêtée au 31 Décembre 2021 ;
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) ;
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration ;

- Le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise ;
- Les rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et sur le rapport du Président ;
- Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce ;
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et aux Commissaires aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées : Constatation de l'absence de conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations prévu par l'article L.511-73 du Code monétaire et financier ;
- Fixation du montant global de la rémunération de l'activité des administrateurs ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée et du rapport sur le gouvernement d'entreprise, du rapport des Commissaires aux Comptes, et des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021, approuve lesdits comptes annuels tels qu'ils lui sont présentés, qui se traduisent par un résultat net après impôts de 250 024 573,19 euros.

L'Assemblée Générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéficiaires soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 66.136 euros ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges ressortant à 18.783 euros.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration, constate que le montant distribuable s'établit comme suit :

- résultat de l'exercice :	250 024 573,19 euros
- report à nouveau	109 094 981,75 euros
soit un montant distribuable de	<b>359 119 554,94 euros</b>

et décide de répartir ce montant de la façon suivante :

- à titre de dividende aux actions ordinaires soit 28,58 euros par action	240 477 893,16 euros
- le solde au report à nouveau qui se trouve ainsi porté à	118 641 661,76 euros

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées en dividende par action, au titre des trois précédents exercices, sont les suivantes :

Exercices	Dividendes
2018	20,31 €
2019	24,61 €
2020	8,21 €

La totalité de la distribution soit 240 477 893,16 euros est éligible à l'abattement institué par l'article 158.3 -2<sup>ème</sup> à 4<sup>ème</sup> du Code Général des Impôts.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 20 mai 2022.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce, en prend acte purement et simplement.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **QUATRIEME RESOLUTION**

En application de l'article L.511-73 du Code Monétaire et Financier, l'Assemblée Générale émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations indiquées dans le rapport du Conseil d'Administration. Cette enveloppe inclut les rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice écoulé aux dirigeants effectifs et aux catégories de personnel régulé visé à l'article L.511-71 du même code.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant global de la rémunération de l'activité des administrateurs à 104.000 euros pour l'exercice écoulé et pour les exercices suivants jusqu'à décision contraire de l'Assemblée Générale.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par les membres du bureau.

**Le Président**



**Le Secrétaire**



— >  
certifié conforme le 17/05/2022



**CIC Lyonnaise de Banque**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2021)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2, avenue Gambetta  
92006 Paris la Défense Cedex

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2021)**

A l'assemblée générale  
**CIC Lyonnaise de Banque**  
8, rue de la République  
69001 Lyon

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CIC Lyonnaise de Banque relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### ■ Evaluation des dépréciations et provisions pour risques de crédits avérés sur les encours de prêts à la clientèle

Risque identifié	Notre réponse
<p>Votre société constitue des dépréciations pour couvrir des risques avérés de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers.</p> <p>Des dépréciations de prêts et créances sont constituées pour couvrir ces risques, sur une base individuelle. Des provisions sont constituées pour les engagements de financement et de garanties. Les dépréciations et les provisions sont constatées dès qu'il existe une indication objective de perte de valeur.</p> <p>Ces dépréciations et provisions correspondent à la différence entre la valeur comptable des prêts et la somme des flux futurs estimés actualisés.</p> <p>Au 31 décembre 2021, les créances douteuses sur la clientèle s'élèvent à 865,0 M€ et les dépréciations ainsi que les provisions associées s'élèvent respectivement à 423,3 M€ et 20,4 M€, telles que présentées dans les notes 3 et 95 de l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>Les principes suivis en matière de provisionnement du risque de crédit sont décrits dans la note 1 « Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation » de l'annexe aux comptes annuels.</p>	<p>Nous avons examiné et testé les processus et les contrôles relatifs aux prêts et créances qui présentent un risque de défaut avéré, ainsi que les procédures de quantification des dépréciations correspondantes.</p> <p>Nous avons examiné :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ En faisant appel à nos spécialistes en systèmes d'information, les dispositifs qui garantissent l'intégrité des données utilisées par les modèles de notation et de dépréciation ;</li> <li>▶ Sur un échantillon de créances, le classement des encours entre encours sains et encours douteux.</li> </ul> <p>S'agissant du risque de crédit sur les entreprises, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Examiné le processus de suivi du risque de crédit, en prenant connaissance des comptes rendus des décisions de la gouvernance sur les dépréciations ;</li> <li>▶ Examiné, par sondages, des dossiers de crédits dépréciés pour contrôler la documentation de la note de crédit et du niveau de dépréciation retenu, en prenant en compte, le cas échéant, l'impact de la crise liée à la Covid-19 sur les notations ou les garanties liées aux dispositifs de soutien ;</li> </ul>

<p>L'évaluation des dépréciations et des provisions requiert l'exercice du jugement pour l'identification des expositions présentant un risque de non-recouvrement, ou pour la détermination des flux futurs recouvrables et des délais de recouvrement.</p> <p>Compte tenu de l'importance du jugement dans l'appréciation du risque de crédit et la détermination des dépréciations sur prêts à la clientèle, en particulier dans le contexte de prolongement de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 et de ses conséquences économiques, nous avons considéré que l'identification des créances présentant un risque de non-recouvrement et l'évaluation de dépréciations afférentes constituaient un point clé de l'audit en raison de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ L'importance relative des encours de prêts dans le bilan ;</li><li>▶ La complexité de l'estimation des flux futurs recouvrables.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Rationalisé l'évolution annuelle du coût du risque ;</li><li>▶ Et, le cas échéant, apprécié le bien-fondé des ajustements apportés manuellement aux notes de crédit internes.</li></ul> <p>S'agissant du risque de crédit dans la banque de détail, nous avons réalisé des procédures analytiques en calculant l'évolution dans le temps des indicateurs clés suivants : rapport des encours douteux sur les encours totaux et taux de couverture des encours douteux par des dépréciations. Chaque fois qu'un indicateur s'est écarté de la moyenne, nous avons analysé les écarts constatés.</p>
--	--

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

### **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

## **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

### ***Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel***

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Lyonnaise de Banque votre Assemblée générale du 16 mai 2017 pour le cabinet KPMG S.A. et du 18 mai 1994 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet KPMG S.A. était dans la 5ème année de sa mission et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 28ème année Audit.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de

systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 15 avril 2022

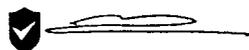
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG S.A.

*Laurent Tavernier*

Laurent Tavernier



Arnaud Bourdeille



Rémi Vinit-Dunand

## BILAN SOCIAL (en milliers d'euros)

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>2021 31 décembre</b>	<b>2020 31 décembre</b>
Caisse, Banques centrales , CCP	2	75 388	75 140
Créances sur les établissements de crédit	2	8 014 393	6 773 527
Opérations avec la clientèle	3	37 634 787	35 704 085
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable		22 237	22 160
- Obligations et autres titres à revenu fixe	4	21 967	21 854
- Actions et autres titres à revenu variable	5	270	306
Participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme	6	66 898	70 795
- Participations et autres titres détenus à long terme		41 869	40 079
- Parts dans les entreprises liées		25 029	30 716
Immobilisations incorporelles	7	33 809	34 406
Immobilisations corporelles	7	149 667	157 816
Autres actifs	8	384 419	492 996
Comptes de régularisation	8	437 809	462 926
<b>Total de l'actif</b>		<b>46 819 407</b>	<b>43 793 851</b>

### Hors-bilan (en milliers d'euros)

#### Engagements reçus

##### Engagements de financement

Engagements reçus d'établissements de crédit

##### Engagements de garantie

Engagements reçus d'établissements de crédit

8 126 813

7 645 967

##### Engagements sur titres

Autres engagements reçus

42